I. 2. 11. 1

4

Inventaire

des Ecritures concernans

la

Ville de Genéve

N. 11

1

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988
centim

Voyez le Reçu des Commissaires à fol. ~~638~~ 650.

Index des Cathégories

Cathégories.

1.° Ecritures concernans les Droits de la Royale Maison de Savoye sur la Ville de Genéve —
Et les Contestations qu'il y a eû à cet égard jusqu'au Traité définitif de 1754. et à son exécution... fol. 1., et 281.
Cartes, et plans retirés aux Archives Royales en 1777. après la mort de l'Ing.r Top.r Durieu, concernant les confins... 285.

2.° Ecritures concernans les Droits appartenans à la R.le Maison de Savoye sur les Langues des Bœufs, et des Vaux qu'on tuoit dans les Boucheries de Genéve... 300.

3.° Ecritures concernans les Maisons, Censes, et autres effets possedés par la Royale Maison de Savoye dans la Ville de Genéve, et ses Environs..... 304.

4.° Titres, et Ecritures qui concernent les Terres de S.t Victor, et Chapitre, les Baillages de Ternier, et Galliard par rapport à la Ville de Genéve —
Et l'Exemption des Tailles, tant à l'égard des biens possedés par les Bourgeois, Citoïens, et habitans de Genéve dans les Etats de Savoye, que des biens que la Ville de Genéve pretend être dependans des Fiefs —

ARCHIVIO DI CORTE INVENTARI DEL SECOLO XVIII
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988
TOMO 11
centim

Cathégories

Cures dans les Baillages de Fernier, et Gaillard --- fl. 631 -

18.° { Dîmes cedées à S.M. par la Republique de Genéve en consequence du Traitté 3. Juin 1754 ..... 638 -
et
Celles cedées par S.M. à divers Curés ..... 649.

19.° Ecritures rélatives à la pacification des troubles de la Ville de Genéve en 1782.; à l'envoi fait ensuite du Baron Despine en qualité de Résident de S.M. près la même Republique, et aux affaires, et Négociations qui ont eu depuis lieu avec Elle ---------- 651.

1.

Ville de Genéve

I.re Cathegorie

I Ecritures concernans les Droits de la Royale Maison de Savoye sur la Ville de Geneve
Et les Contestations, qu'il y a eû à cet égard jusqu'au Traité definitif de 1754., et à son execution

Paquet I.er

N.° 1

Plan de Genéve et de ses environs, avec la Carte du Cours du Fleuve d'Arve jusqu'a de la.te Ville

N.° 2

Chronique de Genéve par Bonivard — contenant l'histoire de la d.te Ville dez son commencement jusqu'à l'an 1563. avec son Repertoire à la fin.

4

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988
centim

Paquet 1er

N.o 3

Livre manuscrit de l'histoire et Chronique de Geneve faite par Michel Roset Citoien de Genéve —

Paquet 2.d

N.o 1

Brouillar des memoires du Pere Monod — pour l'histoire de Geneve.

N.o 2

Copie des Statuts et Privileges de la Ville de Geneve accordés et obtenus tant par les Evêques que par les Empereurs, Comtes de Genéve et de Savoïe —

N.o 3

Plans de la ville de Geneve avec l'explication des ouvrages.

N.o 4

Diplome de Frederic Roi des Romains de confirmation en faveur de l'Evêque de Geneve et de ses Successeurs de toutes les donations qui lui ont été ou seront

1ere Cathegorie

faites par les Rois et autres et même lui confirme la — possession des Biens de son Eglise.

Par Vidimus de l'official de Geneve du 19. Janvier 1487 avec les lettres Citatoires et formalités à ce sujet pour — voir procéder à l'Extrait et Collation des titres de — l'Eglise de Geneve concernant sa Jurisdiction haute, moyenne et basse ses droits de Regales et Supréme — Domaine. 17. Janvier - - - - - - - - - - - - - 1133

N.o 3

Vidimus des Piéces suivantes

Diplome de l'Empr Frederic 1er de confirmation en faveur de l'Evêque Arduce de Geneve de toutes les — Donations faites ou qui se feront à sa dte Eglise 17. Janr. 1133

Autre Diplome du même par lequel ensuite de la sentence par lui renduë le même jour en faveur du dt Evêque il casse la donation qu'Ilt (Les Ducs) avoit faite au Duc — Bertod de Keringen du Vicariat Imperial et des Regales de la Ville de Geneve et Chateaux en dépendans et la remission d'icelles faite par le dt Duc au Comte Amé de Geneve — rétablissant le dt Evêque dans les susdts droits comme lui appartenans en vertu de la 1ere Investiture avec ordre aux dts Duc et Comte de lui rendre tout ce qu'ils lui avoient pris et à tous les habitans de la dte Ville et Chateaux de le reconnoître pour leur Seigr. 7.bre 1162.

Autre de l'Empr Frederic 2d en faveur de — l'Evêque de Geneve Candelino de confirmation de toutes les donations faites ou qui se feront à sa dte Eglise. 19. 9.bre - - - - - - - - 1285.

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988

Paquet 2.

N.° 6

Livre contenant des copies non authentiques de divers Traités, Bulles, Diplomes, et autres titres concernant les differens de la Maison Roïale de Savoïe avec la ville de Geneve comme s'ensuit. — — — — — „ 1153 en 1344.

Table des pieces contenües dans ce Volume

Diplome & comme au N.° precedt.

Transaction entre Arduitus Evêque de Geneve, et Amedé Comte du dit Geneve concernant le droit de Ban, la Justice et Seigrie sur tous les hommes de Geneve, — l'hospitalité, le plait, la Gabelle du vin, les Larrons, et les faux Monnoïeurs du 29. fevrier — — — — — — „ 1155

Bulle du Pape Adrien, par laquelle il confirme en faveur du dt Arduitus, et de ses Successeurs à l'Evechè toutes les liberalités faites par l'Empr Frederic à l'Eglise de Geneve, de même que les donations faites, et à faire à la dte Eglise par les Papes, Rois, et particuliers du 21. May 1157 — „

Diplome du dt Empr portant Concession en faveur d'Arduitus Evêque susdt du droit de Regale de son Evechè, avec annullation de la Concession precedemment faite du dit droit en faveur du Duc de Zeringhen, et Comte de Geneve du 8. 7bre — — — — — — — — — — — — 1162

Sentence arbitrale de l'Archevêque de Vienne, et d'Hugues abbé de Bonneval sur les differens entre — Arducius Evêque de Geneve, et Guillaume Comte du dit Geneve du — — — — — — — — — — — — „ 1184.

Diplome du susdt Empr donné à Pavie en faveur d'Antelme Evêque de Geneve, portant confirmation de toutes les donations faites à son Eglise du 19.9bre „ 1185.

Sentence arbitrale de Robert Archevêque de Vienne sur les differens entre Nantelin Evêque de

Geneve et Guillaume Comte du dit Geneve du mois de Janvier — — — — — — — — — 1186.

Sentence de l'Empr Frederic, par laquelle il met au Ban de l'Empire le Comte de Geneve et le condamne envers Nantelin Evêque du dit — Geneve, pour cause des dommages faits au dit — Evêque, pour la somme de 20m. fols, et la perte de tous les fiefs, et possessions qu'il tient du dit — Evêque du 1er Mars — — — — — — — „ 1186.

Déclaration adressée par le susdt Empr à Nantelin Evêque susdt au sujet de sa precedte Sentence du 27. août — — — — — — — — „ 1186

Sentence arbitrale donnée par Jean — Archevêque de Vienne sur les differens entre — Aimon Evêque de Geneve et Guillaume Comte du dit Geneve du 10. 8bre — — — — — — — 1219

Transaction entre Simon de Joinville Sr de Gex, et Lionnette sa femme d'une part, et Henri Evêque de Geneve d'autre du 22. avril — „ 1265.

Conventions faites à Geneve entre le Comte Amedé de Savoye, et les Citoiens de — Geneve du — — — — — — — — — — — — „ 1283

Infeódation faite par Guillaume — Evêque de Geneve de l'office du Vidonnat en — faveur du Comte amedé de Savoye, et hommage prêté par le dit Comte au dt Evêque du 19. 7bre „ 1290

Transaction entre Guillaume Evêque de Geneve, et les Citoiens et habitans du dt Geneve 1293

Reglément touchant le droit de la Cour du Vidonne de Geneve du 1. Janr — — — — — — „ 1300.

Convention entre Aimon Evêque de Genr et amé Comte de Savye touchant les droits du — Vidonne susdt du 21. Juin — — — — — — — „ 1306.

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988

Paquet 2.

Convention faite par Amedé Cte de Geneve et Hugues Dauphin Sr de Faucigni avec l'Evêque de Genve le Chapitre les Citoïens et habitans du dt Geneve du 15. May — — — — — — — — — — — — — „1307

Reconnoissance d'amedé Cte de Savoye par laquelle il déclare qu'il tient par Concession d'Aimon Evêque de Geneve et en augmentation de fief la faculté de faire un Marché public les jours de Dimanche à Fisterne du 19. Juin — — — — „1307.

Transaction entre Louis de Savoye Seigl de Vaud et Aimon Evêque de Geneve au sujet du droit prétendu par le dt Louis de faire battre monnoie en particulier dans la Ville de Nion du 4. avril „1308.

Sentence renduë par des arbitres sur les differens entre l'Evêque de Geneve et les Citoïens du dt Geneve du 28. fevr — — — — — — — „1309

Informations prises touchant les péages laides et autres droits dûs à l'Evêque de Geneve du 12 7bre — — — — — — — — — — — — „1310

Diplome d'Henri Roi des Romains par lequel il donne pouvoir à Aimon Evêque de Geneve d'imposer et lever un Péage sur le Cons que le dit Evêque veut faire bâtir sur le Rhône prés du Chateau de l'Isle du 17. 7bre — — — — — — — — „1311

Convention entre Amedé Comte Comte de Savoye et Pierre Evêque de Geneve touchant l'hommage que le dt Comte devoit prêter au dt Evêque dans l'Eglise de Geneve du 4. 7bre — — — — — — — „1319

Acte soit Testimoniales de la réponse donnée par les Chanoines et Citoïens de Geneve sur la demande faite par le Vidomne de Geneve qu'il lui fût remis un laïque qui avoit été arrêté par l'official du dt Geneve pour Crime commis en la

Cour de l'officialité du 18. Janr — — — — — „1343

Acte soit Testimoniales de l'instance faite par Alamand Evêque de Geneve à Chevalds de Chatillon Vidonne du dt Geneve pour qu'il ôtât la saisie mise sur les Biens d'un nommé Pierre Claïer pour Crime par lui commis et que le dit Vidonne n'eût à faire aucune nouveauté pour avoir le dt Evêque reduit à sa main le susd. Bien 1344

Patentes de concession faite par Amedé Comte de Savoye à Alamand Evêque de Geneve qui portent que toutes fois et quantes les hommes et sujets du dt Evêque de son Eglise et de ses Chatelainies de Tiez de Jussier et de Pinet viendront à délinquer dans les Terres Baronies et Juridn du dit Duc constituées dans l'Eveché de Geneve il mande à ses Officiers et Châtelains d'en faire remission au dt Evêque auquel appartiendra la punition d'iceux du 15. avril — — — — — „1359.

Diplome de l'Empr Charles IV. par lequel il revoque et annulle entiérement le Vicariat de l'Empire qu'il avoit concedé à Amedé Comte de Savoye du 13. 7bre — — — — — — — „1366

Autre du même par lequel il mande aux Prelats et Vassaux y nommés de faire publier la susdte revocation du Vicariat de l'Empire du 14. 7bre — — — — — — — — — — „1366

Autre du même par lequel il déclare que les concessions par lui faites au dt Cte n'ont dû porter aucun préjudice à l'Eveque et Eglise de Geneve revoquant à cet effet toutes les susd. Concessions faites au dt Comte dans la dte Ville de Geneve ses fauxbourgs territoire et lieux qui sont de la juridiction du dt Evêque et de son Eglise du 25. fevr — — „1367.

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988

Paquet 2. **Diplome** du dt Empr par lequel il déclare que non obstant la Concession faite de vive voix au Comte Amé de Savoye, comme son Vicaire de la jurisdiction, qui lui appartenoit dans la Ville de Geneve, son intention n'a pas été de préjudicier par la dte Concession l'Evêque de Geneve et son Eglise. du 30. 8bre — — — — — 1367

Bulle du Pape Gregoire XI. portant déclaration que pour tout ce qu'il avoit fait auparavant au sujet des differens entre le Comte Amedé de Savoye et Guillaume Evêque de Geneve il n'a entendu préjudicier aux droits du dt Comte sur le chateau de l'Isle, et l'office du Vidonnat du 23. May — — — — — — — — 1371.

Lettres Patentes d'Amedé Comte de Savoye, par lesquelles il restitue à Guillaume Evêque de Geneve les droits, jurisdiction, et ce qu'il tient dans la Ville de Geneve, ses fauxbourgs et dépendances, en vertu de la concession à lui faite par l'Empr Charles 4. le 30. 8bre 1367. de même que tous les droits occupés par lui, ou par ses prédécesseurs; avec les lettres Imperiales de Concession avec revocation du Chatelain, et Juge par lui députés en vertu de la dte Concession. du 23. Juin — — — — — — 1371.

Acte soit Testimoniales de la levée faite par le Vidonne de Geneve à l'instance de l'Official de Geneve de la saisie qu'il avoit mis sur les Biens d'un usurier Citoïen de Geneve décedé comme appartenante au dit Evêque. du 3. Mars — — — — — — — 1373

Autre de l'instance faite par les Syndics et autres Citoïens de Geneve au Vidonne du dt Geneve pour qu'il ôtât la saisie qu'il avoit mise sur les Biens d'un Usurier décedé au dt Geneve comme appartenante à l'Evêque, et par ce moïen faire lever l'interdit fulminé contre la dte Ville, et de la réponse faite par le dt Vidonne qu'il avoit saisi les susdt Biens à l'instance, et profit de

1re Cathegorie

plusieurs Bourgeois du dt Geneve, et non à celui du Comte de Savoye, ni au préjudice de l'Evêque du 4 Juillet — — — — — — — — — — 1373.

Lettres Patentes du Comte Amedé de Savoye par lesquelles il remet à l'Evêque de Geneve la connoissance, et punition d'un nommé Jacquemet Mistral accusé de divers Crimes, comme homme Justiciable, et sujet du dt Evêque, et en observation de la Convention faite entre le dit Comte, et Evêque le 13. avril 1239. du 28. Juin — — — — — — — — — — 1377

Bulle du Pape Sixte IV. par laquelle après avoir tenorisé le Diplome de Frederic 1er de l'année 1162. accordé en faveur de l'Evêque, et Eglise de Geneve, et narré les autres diplomes des Empereurs Venceslas, et Charles IV. il exhorte, et mande au Duc de Savoye, et à ses officiers, que dans le terme de 30. jours depuis l'affixion des présentes, ils laissent joüir librément l'Evêque de Geneve tant au spirituel qu'au temporel de sa superiorité, et Jurisdiction dans la dte Ville de son Palais Episcopal, et de ses Chateaux, et à dedommager le dt Evêque, et ses officiers sous peine d'excommunication quant aux Conseillers du dt Duc, et d'interdit de tous les Etats au delà des Monts. du 3. fevr — — — — — — 1483.

Traité de Bourgeoisie fait entre Berne Fribourg, et Geneve du 8. fevr — — — — 1326.

Abschied de St Julien au sujet des differens entre le Duc Charles de Savoye, et les deux Villes de Berne, et Fribourg pour regard de Geneve du 19. 8bre — — — — — — — — — — 1330

Manifeste de déclaration de guerre faite par les Bernois au Duc Charles de Sav. 16. Janr — 1336.

Sommation faite par le Heraut d'armes de France à quelques Villes de la Savoye de se rendre sous l'obeïssance du Roi son maître du 31. Janr — — — 1536.

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988

Paquet 2d

Traité entre Berne et Geneve conclu à Berne du 7. août ——————————— 1536.

Confirmation de la Combourgeoisie entre Berne et Geneve du 7. août ——————— 1536.

Edit du Conseil de la Ville de Berne publié dans les Païs conquis sur la Savoye touchant la Religion et la Police du 24. 8bre ——————— 1536

Autre du même touchant les Prêtres, les catholiques Romains, les rachats et les Notaires. du 3e Janvier ——————————— 1538.

Autre du même concernant les Notaires, la taxe pour le sceau et le taux pour les poids et mesures du 3. Janr ——————————— 1539.

1ere Réponse de la Ville de Geneve sur le départ fait à Bâle au mois d'août même année du 19. 7bre ——————————— 1543.

2de Réponse faite par la dte Ville de Geneve sur le susdt départ du 7. 9bre ——————— 1543.

Réponse et déclaration donnée par le Conseil de Berne sur le susdt départ du 3. 8bre 1543

3me Réponse faite par la Ville de Geneve sur le susdt départ du 24. Janr ——————— 1544.

4me Réponse et résolution de la dte Ville sur le susdt départ du 24. Janr ——————— 1544

Départ de Bâle soit Traité conclu à Bâle entre Berne et Geneve du 3. fevr ——————— 1544.

Diplome de l'Empr Frederic par lequel il adjuge en faveur d'Ardutius Evêque de Geneve l'entiére superiorité dans la dte Ville au préjudice du Duc de Zeringhen. ~~sans date~~. du 7. 7bre — 1162. —

Chronique de Geneve où sont narrés les faits plus notables arrivés tant dans la Ville que dans le Diocése de Geneve depuis 1303. jusqu'à 1333. inclusivemt sans date.

1ere Cathegorie

Paquet 3me

N.o 1

Deux Volumes contenants divers titres qui regardent l'Evêché de Geneve, et dont la substance est dans l'Inventaire qui est à la tête du 1er Volume —— 1153 en 1310.

Diplome de l'Empr Frederic 1er &c. Ce même titre est dans le paquet 2d ci-devant. 7. 7bre 1162

autre du même. du 7. 7bre 1162. la même piéce se trouve dans le paquet 2d

Sentence arbitrale du 1184.

La même piéce se trouve comme dessus

Bulle du Pape Urbain, par laquelle il accorde à l'Evêque de Geneve la faculté de racheter les Dimes possedées par des Laïques, moïennant le consentement des Recteurs des Eglises, à qui les dtes Dimes appartenoient et en appliquant moitié d'icelles à la Mense Episcopale et l'autre moitié aux dtes Eglises. sans Date.

Autre du Pape Innocent, par laquelle il accorde à l'Evêque susdt la faculté de nommer des Recteurs Seculiers dans toutes les Eglises Paroissiales de son Diocése, quand elles viendront à vaquer. sans Date.

Autre du Pape Innocent, par laquelle il permet au dt Evêque de lâcher des Censures contre les usurpateurs des Biens des Ecclesiastiques. sans date.

Donation faite par Aymon Evêque de Geneve en faveur de Rodolphe fils du Comte de Geneve, pour lui et ses heritiers du Marché de Cernier qui se tient tous les Jeudis dans le dt lieu, à la Charge de donner au dt Prelat.

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988

Paquet 3me

la moitié du revenu qu'il en retirera. Juillet — 1202.

Transaction passée entre Henri Evêque de Geneve d'une part, Pierre, et Bozon Mistral de Jussié d'autre sur les differens qu'il y avoit entr'eux au sujet des Fiefs que tenoit Hugon appellé Prusmin, et de certains Bois, pâturages, Cens, et Biens situés dans le Territoire de Jussié, par laquelle on a convenu de ce qui devoit appartenir à chacune des parties, ainsi qu'il est specifié dans la dite Transaction. Juillet — — — — — — — — — 1261

Autre passée entre Henri Evêque susdt. d'une part, et Simon de Jonville Seigr. de Gay, et Leonette sa femme d'autre (par la mediation d'Agnés Dame de Faussigni, et femme du Comte Pierre de Savoïe) sur les differends qu'il y avoit entre les ds. parties au sujet de la jurisdon. de Morter prés de Satigni, de Burdignin, Peicié et Piney, du Village d'avison, du Pont de Geneve, du Village de St. Gervais, et du marché de Gay, par laquelle le dit Seigr. de Gay a cedé au dit Prelat tous les droits, et prétentions qu'il avoit sur la Jurisdon. des Lieux susnommez à la réserve de celui de Burdignin, de la fidelité qu'Etienne de Burdignin lui doit, et du fief qu'il tient du Comte Pierre de Savoïe dans le dt. Lieu de Burdignin prés de Chavillar avec déclaration que le Village de St. Gervais s'étend dez le Lieu appellé Cornavin, jusqu'à celui dit le Nauz et que le dit Seigr. de Gay sera tenu de reconnoître du dt. Evêque le susdt. Marché de Gay, et le fief d'avison, et de lui prêter à ce sujet hommage. 22. avril — — — 1265.

La même transaction est copiée au Vol. 2d.

Vente faite par aymon Drugeris du consentement de sa femme, et de ses freres, en faveur de l'Evêque Henri de Geneve de l'albergement de Bar consistant en Terres, Prés et Bois pour le prix de 7. Livres monnoïe de Gen. en Juillet — — — — — — — — — 1262.

1ere cathegorie

Vente faite par Guillaume de Viu en faveur d'Henri Evêque de Geneve d'un Champ situé prés de Teisser, et de 20 Bichets de froment de Cense annuelle sur la dte. Terre pour le prix de 7. £. et 10. ss. monnoïe de Geneve, plus d'un Mas de Terre appellé Taconay pour le prix et somme de 16. £. et 10. ss. monnoïe susdte. — — — 1263.

Transaction &c. vide le fol. precedt. du 22. avril — — — — — — — — — 1265

Echange entre le susdt. Evêque, et Boson fils de Girod Mistral de Jussié d'une Vigne située riére le Chateau de Jussié contre une autre située dans les Territoires y specifiés en août — — — — — — — 1266.

Sentence arbitrale renduë sur les differens qu'il y avoit entre le susdt. Evêque, et le Prieur de St. Victor d'une part, et Girard de Ternier d'autre, au sujet des prétendus dommages causés par le dt. Seigr. de Ternier aux Justiciables du dit Prélat dans le Lieu de St. Victor, par laquelle les arbitres y nommés ont prononcé que le dit Girard sera tenu pour réparation des susdts. dommages, de prêter hommage au dt. Evêque, jusqu'à ce que son fils ainé soit en âge de le lui prêter, et que le dit Prélat sera tenu de son côté de lui donner en fief six Librates de Terre de ses Biens allodiaux. — — — — 1266.

Vente faite par Jean de Lugere à son nom, et de Jordane sa femme, de Pierre son fils, Pierre, et aymon ses freres en faveur d'aymon Evêque de Geneve de son albergement appellé de Bar, consistant en terres, Prés et Champs, moïennant le prix de 13. £. et 5. ss. monnoïe de Geneve. 3. Mars — — — — — — — 1267.

Lettre de Guy le Chevelu Recteur de l'Hôpital de St. Jean de Jerusalem en Savoye au nom du Prieur d'auvergne, par laquelle il déclare que dans la donation faite par le dt. Evêque au dt. Hopital, de l'Eglise de —

ARCHIVIO DI CORTE INVENTARI DEL SECOLO XVIII
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988
TOMO 11
centim

Paquet 3me

compessiéres, le dit Prelat s'est réservé la Jurisdiction spirituelle et le droit de visite de la dte Eglise — „ 1270.

Convention faite entre Aymon Eveque de Geneve, et Jaques Prieur de Ste Foire sur les Contestations qu'il y avoit entr'eux par rapport au droit de Patronage de l'Eglise de Provinche, lesquelles ont été terminées de la maniére suivante, scavoir que le dit Evêque, en cas de Vacance du dt Benefice, sera tenu d'y mettre un Recteur, et que le dit Prieur devra le lui présenter. 26. août „ 1270

Vente faite par Pierre de Lullin en faveur du dt Evêque de divers Biens situez dans la Parroisse de Marval, et de la moitié d'un Bois appellé Molliére, situé dans la Paroisse de Chatigni, pour le prix de Cent Sous monnoie de Geneve. 23. Janvier — — — — — „ 1271.

autre par Rodolphe, et Amé enfans de Pierre Mistral de Jussié en faveur du dt Evêque d'un Mas de Terre situé dans le Territoire de Jussié, et qui confine d'un côté à la Terre des Ste Victor pour le prix de dix Livres de Genes 14. Mai — — — — — — — „ 1272

Autre par Aimars, et Guillaume de Roussillon en faveur du dt Evêque de tout le fief qu'ils avoient dans la Parroisse de Marval, y specifié pour le prix de 10. £ de Genes 10. fevrier — — — „ 1273

autre par Rodolphe, et Amé fils de Pierre Mistral en faveur du dt Evêque d'une piéce de Prés située dans le Territoire de Jussié appellé le Pré de Chenal pour le prix de 10. £ de Genes 27. Mars — — — „ 1273

Reconnoissance passée par l'Abbé de Beaumont en faveur de l'Evêque susdt d'une maison appellée la Ste Croix. en août — — — — „ 1273

Vente faite par Girod dit de Ulmo en faveur du dt Evêque de diverses Censes annuelles dues par les particuliers y nommez pour les Biens qu'ils possedent

1ere Cathegorie

dans le Territoire d'Annemasse moïennant la somme de 12. £ de Geneve. en Janvier — — — — — „ 1274

Vente faite par Rodolphe, et Amé fils de Pierre Mistral de Jussié en faveur du dit Evêque de 9. So. et 11. denrs de Cense annuelle avec tous les Biens et possessions sur les quels la dte Cense est duë pour le prix de 7. £ de Geneve. en Janvier — — — — — — — — — „ 1274.

Indemnisation faite par B. de Faucigni Comtesse de Valence de 30. £ par rapport à l'injure faite par son Chatelain de Faucigni, qui avoit fait couper une oreille à un homme qui avoit volé dans le lieu dit Les Combes, qui est de la jurisdion de l'Evêque de Geneve. en 8bre du — — — — — — — — — „ 1274

Déclaration faite par les officiers de l'Eveché de Geneve, que Valterre fils d'Ugon Vidonne de Geneve est tenu de prêter hommage à l'Evêque de cette Ville. — — — — — — — — — — — „ 1274

Cession faite par Nicolet fils de Guillaume le Vieu en faveur d'Aymon Evêque susdt de tous les droits, Domaine direct, et utile qu'il a sur les Terres, Prés, Bois, Censes, et fiefs par lui possedez riére Salaz. en Mai — — — — — — — — — „ 1275

Reconnoissance passée par Jean, et Perrette Bertolet de Geneve en faveur du dt Evêque de tout ce qu'ils possedent dans le Village de Salaz, avec une donation faite par les dt Bertolet au même Eveque desdt Biens en août — — — — — — — — — 1275

Diplome de l'Empr Frederic 2d en faveur de l'Evêque Candelino de Geneve de confirmation de toutes les donations faites, ou qui se feront à sa dte Eglise. 19. 9mbre — — — — — — — — — — — — „ 1283

Vente faite par Jean Clavelli à Guillme Evêque de Geneve d'une piéce de pré située entre deux —

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988

Paquet 3me

Chez pour le prix de 25. ss. de Geneve - - - - - - - „ 1288

Transaction passée entre Guillaume Evêque de Geneve, et amé Comte de cette Ville sur les differends qu'il y avoit entr'eux par rapport à la jurisdon. le mere, et mixte Empire sur les justiciables du dt. Evêque habitans dans le Village, et Territoire d'Ambillié aux rivages, et la pêche du Rhône, depuis le Pont de Geneve jusqu'à Cluse aux frais faits par le dt. Comte pour garder pendant la Vacance du Siége les Chateaux de l'Isle, et de Piney, lesquelles Contestations ont étés terminées de la maniére suivante. 1°. le dt. Comte déclare de n'avoir ni Jurisdon. ni mere, et mixte Empire sur les ds. Justiciables habitans dans le dit Village d'Ambillié, mais que l'un, et l'autre appartient au dit Evêque, et de n'avoir même aucun droit sur les ds. Rivages, et pêche depuis le Pont de Geneve jusqu'au nouveau pont de Corbiére sous Chalois, et l'Evêque de son côté donne au dit Comte en fief, et en augmentation de l'ancien fief les rivages, et Pêche du Rhône depuis le Pont de Corbiére jusqu'à Cluse - - - - - - - „ 1290.

Autre passée entre le susdt. Evêque, et le Chapitre de Satignié sur les differends qu'il y avoit entre eux au sujet du droit de Nomination du Prieur du dit Prieuré de Satignié. 22. May - - - - - - - „ 1290.

Convention faite entre le dt. Eveque et le Comte Amedé de Savoïe sur les contestations qu'ils avoient entr'eux au sujet de leurs prétentions respectives sur le Château de l'Isle de Geneve, avec ses appartenances, et dépendances, sur le Vidomnat, et ses dépendances, sur la Pêche de Geneve appellée la Pêche de l'Evêque, sur le péage de tout ce qui passe sur le Pont du Rhône pour Geneve, de tout quoi le dit Evêque prétendoit être Maître, soit son Eglise par droit de

1ere Cathegorie

Domaine, seu quasi, et disoit que le dit Comte l'en avoit spolié, et ce dernier fondoit son droit sur ce qu'il avoit donné du sécours à main armée à la de. Eglise pour chacher ses ennemis, lequel montoit à la somme de $\frac{m}{40}$. Marcs d'argent, et soutenoit qu'il étoit par conséquent en droit de retenir legitimément tout ce que dessus jusqu'à ce que la de. Eglise lui eût restitué en plein la de. somme: lesquels differends ont été terminés de la maniére que s'ensuit; que le dit Comte restituera au susdt. Evêque la de. Pêche, péage, et Moulin et l'Evêque de son côté donnera en fief au Comte le dit Vidonnat pour lui, ses hoirs, et successeurs, et pour autant de tems qu'il plaira au successeur du dit Evêque, et en cas que son dit successeur ne voulut pas s'en tenir à la de. transaction les droits du susdit Comte renaitront, et resteront dans leur 1ere. force, et vigueur. du 19. 7bre - - - - - - - - - - „ 1290.

Reconnoissance passée par Aymon de St. Apre en faveur de l'Evêque de Geneve d'une piéce de terre semouvante du fief du dit Prélat, qu'il a achettée du Prieur, et Couvent de Chatigni, et qui doit 7. deniers de Cense annuelle. 15. Juin - - - - - - „ 1291.

Autre par Nicolas de Marnal en faveur du dt. Evêque, par laquelle il se reconnoit homme lige, et tenir de lui en fief le Château de Marnal situé en delà de l'Eau d'Alonde, et tout ce que Pierre son frere, et lui possédent entre les Eaux d'Alamogni, et de Chaveri. 26. avril - - - - - - - - - - „ 1292

Vente faite par Pierre de Vieufils de Garrin, en faveur de Valtere Curé de l'Eglise du dit lieu de 17. ss. des 25. de Cense annuelle à lui dûs par Guille. de Taconais pour le prix de 18. Livres monnoïe de Geneve - - - - - - - - - - „ 1292

12

ARCHIVIO DI CORTE INVENTARI DEL SECOLO XVIII TOMO 11 ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988 centim

Paquet 3me.

Convention faite entre Guillaume Evêque de Geneve d'une part, et le Comte Amé de Savoye, soit les Bourgeois de la Ville de Geneve d'autre sur les differends qu'il y avoit entr'eux à l'égard de l'usage du sceau, des Maisons situées dans le faux bourg de Vic, vulgairemt. appellé Rive, l'office du Capitaneat, et autres choses y specifiées. - - -

Paquet 3.me

au dit Curé par les particuliers y specifiés de la d.t Paroisse et ce pendant sa vie tant seulement ——————„1298

Reconnoissance passée par Jean Meirin et Marie sa femme en faveur du d.t Evêque d'un espace de Terrein de la largeur de dix pieds couvert par l'avant Toit de son Palais, tout proche de la Maison des d.s Epoux, et ce à titre de précaire, et pour le tems qu'il plaira au d.t Prélat, pendant lequel les d.s Epoux seront tenu de lui païer 12. den.rs de Cense annuelle. 18. x.mbre ——————„1298.

Autre passée par François de Lucinge Prevôt de Geneve en faveur du d.t Evêque de divers Biens y specifiés siz et situez riére la terre de Salaz de l'an ——————„1300.

Autre par Simon fils de Pierre — Mistral de Vieu en Salaz en faveur du d.t Evêque de tous les Biens qu'il tient du dit Prélat situés en — quelque lieu que ce soit. 13. 7.bre ——————„1300.

Vente faite par Rodolphe de Cologni en faveur de Vantelme de Jusié d'une piéce de pré situé au d.t Territoire de Jusié, et généralement de tout ce qu'il posséde dans le susd.t Territoire pour le prix de 20. ℔ de Geneve. en 9.bre ——————„1300

Cession faite par Marie Veuve de Pierre Vuric de Vieu en faveur de Martin Evêque susd.t de divers Biens et Censes y specifiés situés dans le dit Territoire de Vieu. 3. x.mbre ———— 1300.

Reconnoissance passée par — Pierre fils d'Humbert nommé Doux de Chognis en faveur de l'Evêque susd.t par laquelle déclare d'être homme lige du dit Prélat, sauf l'hommage dû au Seig.r de Gay, et tenir de lui en fief tout le droit et Domaine direct et utile qu'il a et peut avoir sur divers justiciables

1.ere Cathegorie

Biens et Censes y specifiés situés riére le Territ.re de Verney et autres endroits y désignés. 3. Jan.r 1301

Vente faite par Amé Lengardi — de Miolons Humbert et Guy ses fils en faveur de Guillaume Covamelli de la portion des Biens que posedoit Aimon Rovagi de Jusié pour le prix de 20. Livres de Geneve. 3. May ——————„1301

Cession faite par Pierre de Chisié à l'Evêque susd.t de toutes les actions réelles et personnelles, avec la remission des injures qu'il avoit et pouvoit prétendre du dit Prélat et de son Eglise. du 7.e Juillet ——————„1301.

Reconnoissance passée par — Henri de Sirié Curé de la Paroisse de la Roche en faveur du dit Evêque de 10. livres monnoie de Geneve qu'il lui avoit données pendant sa vie, et dont la d.t Eglise de la Roche doit annuellem.t envers le dit Prélat du 19. 9.mbre ——————„1301.

Autre par François fils de Pierre Londet en faveur du d.t Evêque d'une piéce de Terre située en — Chauz à la Sommité du Mont de ce nom au dessus de Ville en Salaz. 9. x.bre ——————„1301

Vente faite par Etienne de Vieu en faveur de l'Evêque susd.t de diverses Censes annuelles tant en argent, que froment, et Poules dues par les particuliers y nommés pour les Biens qu'ils — posédent dans le Territoire de Salaz moiennant la somme de 30. ℔ de Geneve. 18. fevrier ——„1302.

Autre par Udric Barberi de Jusié en faveur du dit Evêque d'une piéce de terre située dans le Territoire de Jusié pour le prix de 60. sous avec — l'albergement fait par ce Prélat en faveur du d.t Udric de la d.te piéce moiennant la Cense annuelle d'un 8.me de froment. ——————„1302.

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988

Paquet 3me

Vente faite par Humbert de Jussié en faveur de l'Evêque susdit d'un 8me de froment de Cense annuelle duë sur une piéce de vigne, et de Champ située riére Jussié pour le prix de 60. sous de Geneve. 9. 7bre — — — — 1302

Reconnoissance passée par Pierre Bertod en faveur du dit Evêque de divers Biens y specifiés situés dans les Territoires de Visencier et Prinier y désignés semouvants du fief de ce Prélat. 1302

Autre par Jean, et André fils de Pierre Dupuy en faveur de l'Evêque susdt. de tous les Biens qu'ils possédent semouvants comme dessus. 30. 7bre 1302

Hommage prêté par Robert Vagnat en faveur dudt. Evêque pour tous les Biens qu'il posséde au délà de l'Eau de Thiez du côté de Vieu — 1302

Transaction passée entre le susdit Evêque Martin, et le Prieur de Chêne sur les Contestations qu'il y avoit entr'eux au sujet de la nomination et présentation à l'Eglise d'Usinens, par laquelle il a été convenu que la dte. présentation devra être alternative — — — — — — — — — 1302.

Reconnoissance passée par Pierre de St. Apre en faveur dudit Evêque d'une Maison size, et située dans la Ville de Geneve, et d'une piéce de terre située dans le dit Territoire, lieu appellé Maynes semouvant de l'Emphitéose perpetuelle du dt. Prélat sous les Censes annuelles y specifiées 3. Juin 1303.

Autre par Jean Chat de deux piéces de Terre situées l'une dans le Territoire douz pitet Monteu de Sanbaisier, l'autre dans celui des Cruës semouvantes du fief du dit Evêque. 26. Juin — 1303

Transaction passée entre Girod Vidomne de la Terre de Salaz, et le susdit Evêque sur les differends qu'il y avoit entr'eux pour les

1ere Cathégorie

six deniers de Clames qui se levent dans la dte. Terre de Salaz, par laquelle il a été dit, et convenu que les dts. 6. deniers se diviseront entre les dts. parties, et que chacune en aura sa moitié. du 14. 9mbre — — — — — 1303

Reconnoissances passées par François de Lulié et divers autres particuliers y nommés en faveur d'Aymon Evêque de Geneve des dîmes, et Biens par eux possedés semouvants du fief du dit Evêque. du 17. fevrier — — — — — — — — 1304

Vente faite par Guy Tavelli au susdit Evêque de tous les droits, et pretentions qu'il avoit sur la pêche du Lac de Geneve au dessous de la Maison des freres mineurs dans le lieu dit Palluays, moïennant la Cession, et rémission faite par le dit Evêque au susdit Guy de 12. sous de Cense annuelle pour Contamine situé riére St. Victor, de deux autres ss que le dit Guy devoit annuellement à l'Evêque pour une Maison située dans la Ville de Geneve, et de 16. ss. annuels assignés par le dit Evêque sur le Péage appartenant à ce dernier. du 8. Mars — 1304

Reconnoissance passée par Aymon de Saleneuve en faveur de l'Evêque susdit, par laquelle il déclare être son homme lige (sauf l'hommage dû au Comte Amé de Geneve) et tenir de lui en fief le Lieu de Chetenay avec ses appartenances, et dépendances et la Dîme du dit Lieu à la réserve des deux familles de ceux de Visancié. du 1er avril. 1304

Vente faite par Henri, et Guillaume Oncle, et Neveu de Russins en faveur du dt. Evêque de la moitié d'une Maison située dans le Bourg de Piney, et de divers Biens situés dans le territoire de Russins y specifiés pour le prix de 40. £ de Geneve. du 13. 8bre 1304

15

ARCHIVIO DI CORTE INVENTARI DEL SECOLO XVIII
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988
TOMO 11
centim

Paquet 3me

Confirmation faite par l'Evêque de Geneve de la donation faite par Guillaume son prédecesseur au Chapitre de sa Cathedrale de la Cure soit Paroisse de Filinge en augmentation des revenus du dit Chapitre du 3.g.bre - - -

Paquet 3me

Vente faite par Peronet Mistral de Jussié et Jacquemette sa femme en faveur de l'Evêque aymon de Geneve de $\frac{11}{8}$mes de Cense annuelle dûs aux dt. Vendeurs par divers particuliers y nommés pour les Biens y specifiés moiennant la somme de 8. £ de Geneve „ 1305

Quitance faite par anselme d'arnay en faveur du dit Evêque de 11. £ dûës audit anselme à cause de l'hommage par lui prêté aud. Evêque - „ 1305

Vente faite par Guillaume et Rodolphe freres Mermet et Peronet leurs Neveux dt. Borcasse de Cacuninge, hugues surnommé Fers et mermette sa femme en faveur du dit Evêque d'une piéce de terre située en la Vercheri et d'une autre située prés du Moulin de Cacuninge pour le prix de 13. fo. de Geneve 10. Janvier - - - - - - - - - - - - - - - „ 1306

Hommage prêté par les habitans de st. Gervais de Geneve à l'Evêque susdt. 8. mars „ 1306

Vente faite par Martin et Mermet freres de Juvinié au dt. Evêque d'un Moulin et Batoir situés entre le dit Village de Juvinié et celui de Cacuninge avec sa Béalière et droits de l'Eau pour le prix de 25. £ de Geneve, et pour les Censes annuelles y désignées. 9. Mai - - - - - - - - „ 1306

Reconnoissance passée par le Comte amé de savoie en faveur du dit Evêque du Marché qui se tient le dimanche dans le Chateau de Festerne en vertu de la Concession accordée par l'Evêque au dit Comte en augmentation de l'ancien fief qu'il tenoit de lui. 19. Juin - - - - - - „ 1306

Autre des dt. Evêque et amé de savoie de tout ce qui leur appartient respectivement dans la Ville de Geneve y spécifié et entr'autres des droits qui regardent le Vidomnat. 21. Juin - - - - „ 1306

1ere Cathegorie

Requisition faite par le dit Evêque au dit Comte amé de savoie de lui faire la restitution du Chateau de l'Isle et du Vidomnat de Geneve qu'il détenoit, disoit-il injustement, avec protestation faite par le dit Evêque de n'avoir jamais entendu par aucune convention faite entr'eux, établir aucun droit sur le dit Vidomnat en faveur du dit Comte. 25. Juin - „ 1306

Quitance faite par Girard de Gresy au susdt. Evêque de 70. £ de Gen.s qu'il lui devoit pour le prix des Biens et fiefs que le dit Girard lui avoit vendu situés dans le Territoire et Village de Rufins 30. Juillet - - - - - - - - - - - - - 1306

Cession faite par Guillaume Covanelli à l'Evêque susdit de tout ce qu'il posséde dans le Mandem.t et chatelainie de Jussié - - - „ 1306

Autre par Guillaume Breien Curé de Compois au dt. Evêque de tous les droits Domaines servis et usages qu'il a ou doit avoir dans l'héritage soit Maison d'aimon de Ravage - - - - - „ 1306

Déclaration faite par le Comte amé de Geneve, que le Moulin situé dans le Territ.e de Cacuninge au lieu dit le Pré des st. Martin appartient par droit de Domaine direct à l'Eglise de Ville la Grand et au Patron de la même - „ 1306

Echange fait entre le dit Evêque et son Chapitre par lequel le même Prelat a remis au dt. Chapitre le droit de Patronage de l'Eglise de Chanay avec la Dime de Sambeisié dans la Paroisse de Prinié et la rente de 30. £ et 8. fo. sur la pêche du Rhône, et d'arc et le dit Chapitre de son coté a remis au dit Prélat le droit de patronage de l'Eglise de Pesy avec les dimes dûës par les habitans du dt. lieu et de Chatignié avec les Censes dûs par ceux de la -

14

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988
centim

Paquet 3.me Chatelainie de Piney y specifiées. 1.er Juin ——„1307

Convention entre le susd.t Evêque tant à son nom qu'à celui de son Eglise d'une part, et Pierre de Viry Religieux du Prieuré de s.t Jean de Geneve et Recteur de la Chapelle prés de Boëge de l'autre sur les Contestations qu'il y avoit entr'eux à l'égard de la juriodiction que le dit Prélat prétendoit sur les hommes dépendans de la d.e Chapelle, par laquelle il a été convenu que le dit Evêque aura le mere, et mixte Empire et juriodiction sur les d.s hommes pour être la dite Chapelle entre les confins du Village de Salaz appartenant au même Prélat ———— „1307

Sentence arbitrale renduë par les arbitres y nommez sur les differends qu'il y avoit entre le susdit Evêque d'une part, et Loüis de Savoye Seig.r de Vaud d'autre, au sujet de la fabrication des Monnoïes que le dit Loüis et son Pere avoient fait faire dans la Ville de Lyon, par laquelle les arbitres susnommés ont prononcé entr'autres que le d.t Evêque prêtera son consentement, et autorité au dit Loüis, à ses hoirs et successeurs de faire battre de la monnoïe dans toutes les Terres qu'il a, et qu'il aura dans la suite dans le Diocése de Geneve / sauf dans celles dépendantes du dit Evêché / et que le susd.t Louis sera tenu de reconnoître en fief du dit Evêque le dit droit de faire battre monnoïe, et de lui prêter à ce sujet hommage, à la réserve de celui dû à l'Empereur aux Rois de France, et d'Angleterre, au Dauphin de Vienne, et aux Comtes de Savoye, et de Bourgogne 4. avril ———— „1308

Declaration faite par le Vidomne de Geneve au nom du Comte amé de Savoïe, que la démolition des Maisons du dit Evêque situées dans

1.ere Cathégorie cette Ville l'occupation de ses Biens par divers Bourgeois d'icelle, et les injures qu'il a reçuës de ces derniers ont été faites sans son ordre ni consentement ———„1308

Procuration générale de Faronet Vidomne de Vieu à Nicolas de s.t Germain, et autres y nommés. 6. Juin ————„1308

Echange fait entre le susd.t Evêque d'une part, et Mermet Faronet et Amé fils de Giraud Vidomne de Vieu d'autre, du Vidomnat de la Terre de Salaz contre diverses Censes annuelles et Dimes y specifiées situées dans le Territoire de Versier.

Compromis et Sentence arbitrale renduë par Jean Prévôt de Montjoie Rodolphe de s.t Loire Giraud d'Ornay Chanoine de Geneve, et Berard d'Ivrée Official de Geneve arbitres élus sur les differends qu'il y avoit entre Aymon Evêque susdit d'une part, et ses Citoiens d'autre au sujet des injures, et dommages que les d.s Bourgeois avoient causez au même Prélat, qui avoit en conséquence laché un interdit contre toute la Ville, par laquelle Sentence les arbitres susnommez ont prononcé entr'autres que les d.s Citoïens seront tenus de reconnoitre que les regales, le mere, et mixte Empire, et totale juriodiction sur la dite Ville, et ses faubourgs appartiennent au d.t Evêque et que les Bourgeois ne devront exercer aucun acte de juriodiction. 28. fevrier ————„1309.

Protestation faite par le dit Evêque en présence du Vidomne de Geneve au nom du Comte amé de Savoïe, que ce dernier s'est emparé injustement du dit Vidomnat, que la prétenduë alienation faite d'icelui par Valtere de Confignon, qui tenoit le dit Vidomnat en fief de la d.e Eglise, a été faite sans l'aveu ni consentement du dit Prelat, par ce qu'elle a été faite

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988

Paquet 3.me

en faveur d'un plus puissant que le dit Evêque, et en conséquence que ce dernier ne reconnoit point le dit Comte Amé pour Vidomne de Geneve, mais qu'il prétend de recouvrer le dit Vidomnat. 20. Mars ——— „ 1309

Convention faite entre le dit Evêque et le Chev.r Mermot de S.t Joire sur les differends qu'il y avoit entr'eux à cause des dommages que le d.t Mermot avoit causé au dit Evêque et à ses sujets de Salaz qui est de sa jurisdiction, lesquelles Contestations ont été terminées moiennant 100. ℔ d'amende païables par le susdit Mermot au dit Evêque ——— „ 1309.

Reconnoissance passée par Robert Vagnar en faveur du dit Evêque de deux piéces de terre situées dans le Territoire de Pinache avec donation faite par le dit Vagnar au même Prélat d'une piéce de Pré située prés de Chez et de tous les droits qu'il a dans la Mistillerie de la d.te Ville — 1309.

Ordre de Bonne Dame de Faucigni, et Hugues Dauphin son fils aud.t Chatelains de Bonne Faucigni, et Chatillon d'empêcher qu'on ne cause aucun dommage aux Sujets de l'Evêque de Geneve habitants dans le village de Salaz ——— „ 1309.

Donation faite par la d.te Dame fille du Comte Pierre de Savoie, et Hugues Dauphin son fils à l'Evêque susdit des droits, proprietés, us, et Cours d'Eau, et pâturages, avec tout ce qu'ils possedent dans le lieu dit du Vernet pour y faire un Etang ——— „ 1309.

Echange fait entre le dit Evêque, et Hugues Dauphin Seig.r de Faucigni, par lequel le dit Evêque a remis au dit Dauphin le Village d'annemasse avec la jurisdiction, Dimes, et ses appartenances, et dépendances, sauf les droits, et jurisdiction que le dit Evêque a prés d'ambilli, qui ne sont point compris dans le dit

1.ere Categorie

le dit échange, et le dit Hugues a remis de son coté au susd.t Evêque le mere, et mixte Empire, et juriodiction du Village et territoire de Brevié avec tous ses pâturages, et usages et 24 ſo. de Cense annuelle dans la Paroisse de Bogéve sur les Biens y désignés, et la juriod.on sur le d.t Lieu avec la moitié des Dimes de Bovere ——— „ 1309

Hommage prêté par Jean de la Ravoire à l'Evêque susd.t avec soumission au fief de ce Prélat des Censes, et rentes qu'il tenoit en Biens allodiaux. 25. 7.bre ——— „ 1310

Imposition faite par le dit Evêque d'un quarteron sur chaque Setier de vin qui se vendra dans la Ville, et Fauxbourgs de Geneve pendant six ans, et dont l'emploi s'en fera ainsi qu'il est porté par la d.te imposition.

Factum sur la portion des Dimes qui appartient à l'Evêque de Geneve.

N.o 2

Livre contenant Copies des titres suivants qui concernent les affaires de Geneve.

Libertés, et franchises de Geneve, dit diplome, 17. Jan.r 1133.

Accord entre l'Evêque, et le Comte de Geneve. 2.o fev.r 1155.

Sentence entre l'Evêque, et le d.t Comte de la Regale de l'Evêché. du 6. 7.bre ——— „ 1162

Sentence, et Accord entre l'Evêque, et le d.t Comte „ 1184

Autre portant confirmation des privileges de Geneve „ 1185

Transaction entre l'Evêque, et Eglise de Geneve, et le Comte de Geneve ——— „ 1186

Sentence sur les privileges de Geneve en Mars „ 1186

autre pour l'Evêque, et Cte de Geneve en 7.bre „ 1186

Compromis, et Sentence arbitrale entre l'Evêque et le Cte de Geneve sur tous leurs differens ——— „ 1219.

Accord de S.t Gervais entre l'Evêque susd.t et Simond de Joinville Seig.r de Gex ——— „ 1265.

Convention entre le Comte de Savoye, et les

15

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988

Paquet 3me.

Citoïens de Geneve - - -

Paquet 3me

Traité de Lausane entre les deputés de Savoïe et de Berne. 30 8bre ——— „1564

Traité de Vallei avec S.A. de restitution de la Ville d'Evian, et reffort d'icelle. 11 Mars ——— „1569

autre du Roi de france en faveur de Geneve à la requête des Cantons de Berne et de Soleure. 8. May ——— „1579

Prise du Marquisat de Saluce par S.A. ——— „1588

Traité entre Berne et Geneve aprés la prise du Païs de Vaud, Gex, Cernier, et Gaillard. 7 août ——— „1636

N.o 3

Recueïl de divers titres emploïés par la Ville de Geneve autentiqués par le Secr.e de la Ville de fribourg specifié dans l'Index suivant

Bulle du Pape adrien. 12. des Kalendes de Juin „1157

autre du Pape Sixte 3. des nones de fevrier „1483

Convention entre amedé Cte de Geneve et Hugues Dauphin Seigr de Faucigni. 3des de May „1307

Serment prêté par Aimon Conseilly — Vidonne de Geneve. 27. Janvier ——— „1310

Bref du Pape Urbain au Comte amedé de Savoïe daté à Viterbe le 3e. des Kalendes de 7bre année 7e. du Pontificat dud.t Pape

Acte de restitution faite par le Cte amedé de Geneve à Ardutius Evêque du dit Geneve des regales de la d.e Ville que le dit Comte avoit acquis du Duc Bertold de l'an 1162

Autre de restitution faite par le Cte amedé de Sav.e à l'Evêque de Geneve de la juriodiction, mere et miate Empire, et autres droits qui avoient été

1ere Categorie

occupés par le dit Comte sur l'Eglise de Geneve du 25. Juin ——— „1371

Diplome de l'Empr. Venceslas en faveur de l'Eglise de Geneve. donné à Prague le 22. Juin „1400 dans lequel diplome sont tenorisés ceux de l'Empr. Charles IV. en faveur de la d.e Eglise. le 1er. daté d'Hertigfeld le 3. des Kalendes de Janvier ——— „1367 et le 2d. donné à Prague le 5e. des Kalendes de mars 1367

Hommage du Comte Guillaume de Geneve en faveur de l'Evêque de Geneve des Nones de mars 1313

Promesse et déclaration de Jean de albergamento lieutent. du lieutent. du Vidonne de Geneve d'adherer à l'appellation qui avoit été emise au Tribunal de l'officialité de Geneve par un nommé Jean Bosquet Citoïen dud.t Geneve, contre lequel on avoit procedé à execution en conséquence d'un ordre du Comte Amedé de Sav.e donné au lieutenant du Vidonne de Geneve pour contraindre le dit Bosquet de satisfaire à ce en quoi il étoit tenu à l'egard de S.t Jean de Cenival du 1er. 9mbre ——— „1400

Ordonnance de Philippe de Savoïe Evêque de Geneve, et Prince, par laquelle il défend sous peine de 100. l. fortes de faire aucune Assemblée illicite dans la Ville de Geneve du 21. Janvier ——— „1309

Requête présentée au d.t Evêque par François Cartellier pour lui demander grace des peines dans lesquelles il étoit encouru pour le Crime de rebellion par lui commis. sans date

Lettres patentes du Duc Charles de Savoïe, par lesquelles il décide et termine plusieurs differens qui étoient entre l'Evêque de Geneve, et les Sindics Conseil et Citoïens du d.t Geneve. du 1er. 7bre „1519

21

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988

Paquet 3.me

I

N.o 4

Diplome de l' Emp.r Frederic, par lequel il casse, et annulle la donation faite au Duc Bertold de Zeringhen du Vicariat Imperial, et de la Souveraineté de la Ville de Geneve, Chateaux et lieux en dependants, et la Cession par le d.t Duc de Zeringhen faites de ses d.t droits au Comte Ame de Genevois, comme faites au préjudice de l' Eveché, et de l' Eglise de Geneve, imposant silence aux d.t Duc, et Comte, et déclarant que la Souveraineté de la d.e Ville, et Chateaux doit appartenir à l' Evêque Ardutius et à ses successeurs. - - -

Paquet 3me

la d.e Eglise, ni prendra, ou recevra aucun droit d'icelle „1211

Monition faite par Guillaume Evêque de Geneve au C.te Amé de Savoïe, et à ses Officiers pour la restitution du Chateau de l'Isle, jurisdiction temporelle de la d.e Ville, pêche du Rhône, péage du Pont du Rhône, Moulins, et autres choses appartenantes à son dit Evêché, et prétenduës occupées par le dit Comte. 13. 9.mbre — — — — — „1289

Autre semblable faite par le susd.t Evêque au dit Comte pour le même fait. 2. fevrier — — — — „1290

Convention faite entre Guillaume Evêque de Geneve, et le Comte Amedé de Savoïe sur les contestations qu'ils avoient entr'eux au sujet de leurs prétentions respectives sur le Chateau de l'Isle de Geneve, avec ses appartenances, et dépendances; sur le Vidomnat et ses dépendances; sur la pêche de Geneve, appellée la pêche de l'Evêque; sur le péage de tout ce qui passe sur le Pont du Rhône pour Geneve, de tout quoi le dit Prélat prétendoit être maître, soit son Eglise par droit de Domaine, seu quasi, et disoit que le dit Comte l'en avoit spolié, et ce dernier fondoit son droit sur ce qu'il avoit donné du secours à main armée à la d.e Eglise pour chasser ses ennemis, lequel montoit à la somme de 40.m marcs d'arg.t et soutenoit qu'il étoit par conséquent en droit de retenir legitimem.t tout ce que dessus, jusqu'à ce que la d.e Eglise lui eût restitué en plein la d.e somme, lesquels differens ont été terminés de la manière qui s'ensuit, sçavoir que le d.t Comte restituera au susd.t Evêque la d.e pêche, péage, et moulin et l'Evêque de son côté donnera en fief au dit Comte le susd.t Vidonnat pour lui, ses hoirs, et successeurs, et pour autant de tems qu'il plaira au successeur du d.t Prélat, et en cas que son dit successeur ne voulut pas s'en tenir à la d.e transaction, les droits du susd.t Comte renaitront et resteront dans leur 1.ere force et vigueur. 19. 7.bre „1290

1.ere Categorie

Compromis faits par les susd.s C.te Amé de Savoïe, et l'Evêque de Geneve, sçavoir de la part du d.t Comte en la personne d'Henri d'Eyson Prévôt de S.te Catherine d'Aiguebelle, et du Pere Jaques de Vulliez Prieur de Talloire de la part du d.t Evêque pour l'exécution de la susd.e Convention, et pour ce qui regarde le Chateau de l'Isle, et dépenses faites par le dit Comte dans le Siége du dit Chateau qui étoit alors occupé par les ennemis. du 19. 7.bre — — — — — — — „1290

Declaration faite par l'Arbitre élu par le susdit Evêque, de ne point vouloir vaquer à ce qui regarde le susd.t Compromis, non obstant l'acceptation par lui faite, qu'il revoque — — — — — — — „1291

Monition faite par le susd.t Evêque Guillaume aux Citoïens de Geneve, de lui prêter sans délai le serment de fidelité et de ne faire aucune chose contraire aux droits de Souveraineté appartenants au dit Evêché et de revoquer tout ce qu'ils ont fait du 13. May. — — — — — — — — „1291

Convention faite entre Guillaume Evêque de Geneve d'une part, et le Comte Amé de Savoïe, soit les Bourgeois de la Ville de Geneve d'autre sur les differens qu'il y avoit entr'eux à l'égard de l'usage du Sceau, des Maisons situées dans le faux bourg de Vic, vulgairement appellé Rive, l'Office du Capitaneat, et autres choses y specifiées. 1293

N.o 11

Sentence arbitrale prononcée par Jean Archevêque de Vienne sur les differens, qui étoient entre Aimon Evêque de Gen.e et Guill.e C.te de Gen.e pour regard du domaine de la V.e de Geneve, par laquelle il a déclaré que le Domaine, Ban, Justice, Monnoïe, et autres droits y specifiés appartiendront seulem.t à l'Evêque, et que les 4

23

ARCHIVIO DI CORTE INVENTARI DEL SECOLO XVIII
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988
TOMO 11
centim

Paquet 3me

Officiers du dit Comte, sçavoir le Senescal, Marescal, Panetier et Bouteiller joüiront de la même liberté de la famille de l'Evêque.

Que le dit Comte ne pourra faire arrêter personne dans la dte Ville ni faire saisir des Bestiaux dans les pâturages.

Que le dit Comte, ni ses Officiers ne pourront punir les faux Monnoyeurs que de l'aveu de l'Evêque.

Que ledit Comte n'aura aucune jurisdiction sur les Clers, et Religieux ni sur leurs Biens, sauf à ceux qui sont dépendans de ses Terres, et Chateaux, aprés cependant qu'ils auront été dégradés.

Et pour seureté de la Paix ledit Evêque a reçu ledit Comte pour son homme lige, et a pris son Chateau de Geneve sous sa défense, et protection, et celui la a reçu ledit Comte, comme son Seigr. et a pris aussi le Chateau de l'Isle sous sa défense et protection.

Et en exécution de la dte Sentence ledit Comte a prêté hommage lige audit Evêque, lequel en même tems l'investit du fief du Comté. 10. 8bre — — — — — — — 1219

N.o 12

Précis de divers titres pour les affaires de Geneve. dez l'an 1250. en 1297. — — — — — — 1250

N.o 13

Recueil tiré de divers registres existants aux Archives de la Chambre des Comptes pour les affaires de Geneve. 1234 en 1529. — — — — — — 1257

N.o 14

Transaction entre Henri Evêque de Geneve, et Simon de Joinville Baron de Gex, et Lionnete sa femme

1ere Categorie

par laquelle à mediation d'Agnés Dame de Faucigni femme de Pierre de Savoye, ont cedés, remis, et relachés au dit Evêque tous les droits, Bans, et Jurisdictions qu'ils avoient sur les Lieux de Satagny, Burdignin, Pyocié, Piney, Avison, Pont de Geneve, et Village de St. Gervais, à la réserve de diverses choses y specifiées moïennant la somme de 275. Livres de Geneve. 22. avril — — — — — — — — — — 1265.

N.o 15

Sentence renduë par les Officiers, et Vidonne de Geneve établis par l'Evêque sur les differens qu'il y avoit entre ledit Evêque, et quelques Citoyens de la dte Ville sur la prétention du susdit Evêque, que tout le vin, et vases, qui étoient dans ses Caves, devoient être confisqués parce qu'ils avoient vendu du dit Vin au délà du prix établi par ledit Evêque, par laquelle fût déclaré ledit Vin confisqué et suspendu le Jugement à l'égard des Vases. du 8. Juin — — — — — — — — — — — — 1265

N.o 16

Recuëil tiré des anciens Comptes des Gouverneurs Capitaines, Baillifs, Vidonnes, et Chatelains de la Ville de Geneve, des revenus perçus, et appartenants aux Comtes, et Ducs de Savoye dans la Ville de Geneve. dez l'an — — — 1267 jusqu'en 1522.

24

ARCHIVIO DI CORTE INVENTARI DEL SECOLO XVIII TOMO 11 ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988 centim

Paquet 4me

N.o 1

Transaction entre le Comte Pierre de Savoye, et Agnés de Faucigni sa femme d'une part, et l'Evêque de Geneve d'autre sur les differens qu'il y avoient entr'eux pour regard du Foenage, Chariage, mere, et mixte Empire de la Terre de Salaz du Ban qu'il se prennoit de ceux, qui coupoient du Bois dans le fond de Vauz et de la Chasse dans ledit fond. Plus pour la pêche dans les Riviéres d'Arve et du Rhône: Plus du mere Empire dans la Ville de Geneve appellé justice du sang: Plus des acquisitions faites par ledit Evêque du Seigr. de Gex; Plus d'un Moulin sur le Rhône, disant que le tout leur appartenoit pour raison de l'hipotheque qu'ils avoient du Comte de Geneve: à quoi l'Evêque repondoit que le tout appartenoit à son Eglise. Lesquels differens furent terminés de la maniére y specifiée. du 23. Août — — — — — — — — 1267

N.o 2

Recuëil fait par les Clavaires de Martod et de la Porte, des Comptes des Receveurs des droits et revenus du Vidonnat de Geneve appartenants à S. A. dez l'an — — — — — — 1267
en 1522.

25

ARCHIVIO DI CORTE INVENTARI DEL SECOLO XVIII
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988
TOMO 11
centim

N.o 3

Recueil soit précis fait par le Clavaire Martod de divers Comptes existans aux Archives de la Chambre des Comptes, des Subsides et autres droits païés par ceux de Geneve aux Comtes de Savoïe — 1273
en 1364.

N.o 4

Inventaire des titres de la Royale maison de Savoye sur la ville de Geneve, Vidonnaz, et Chateau de l'Isle dez l'an 1282. @ 1371. — — — 1282

N.o 5

Traité de paix entre le Comte Amedé de Savoye et Robert Evêque de Geneve, par laquelle le dit Comte dispense les Citoyens de Geneve du serment qu'ils lui avoient prêté à l'occasion qu'il entra dans ladite Ville à main armée et restituë audit Evêque ladite Ville le remettant dans tous ses droits et dans le même état qu'il étoit auparavant qu'il entra en icelle: avec ordre à son Chatelain de Geneve présent et à l'avenir de garder les droits dudit Evêque sous les conditions pourtant y specifiées. 2g. 7bre — 1285

N.o 6

Ordre de l'Evêque susdit à son Chatelain de l'Isle et à ses Successeurs d'observer le Traité de paix fait entre lui et le susdit Comte y tenorisé et specialement les articles qui regardent le dit Chatelain 1285

N.o 7

Ordre de Robert Evêque de Geneve à sa Ville et Citoyens de Geneve d'observer le susdit Traité et specialement les articles qui le regardent. 1285

N.o 8

Autre du dit Evêque au Chapitre et Chanoines de St. Pierre de Geneve d'observer le contenu dans le Traité de paix fait entre lui et le Comte Amedé de Savoye y tenorisé et specialement les articles qui regardent les dt. Chanoines — — — — 1285

N.o 9

Requisition faite par le susdit Comte aux dits Chanoines de recouvrer les Châteaux de l'Isle et de Pennay et d'en chasser les ennemis du dit Comté, lesquels s'en étoient emparés et s'en servoient pour molester tant icelui que l'Eglise de Geneve, qu'au défaut il les reduiroit sous sa main et les retiendroit jusqu'à ce qu'il seroit indemnisé des frais qu'il seroit en obligation de faire, surquoi les dits Chanoines répondirent qu'ils ont fait et feront tous ses efforts. du 23. Janvier — — — — — — — — — — 1286

N.o 10

Autre faite en personne par le dit Comte aux susdt. Chanoines de recouvrer et reduire sous leur main pendant la Vacance de l'Evêché de Geneve, les Chateaux de l'Isle et de Pennay que les ennemis dudit

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988

Paquet 4.

Comte continuoient d'occuper, s'offrant de lever le siége qu'il avoit mis devant ledit Chateau de l'Isle et se reservant de repéter les frais qu'il avoit été obligé de supporter de l'Evêque qui seroit élû.

Avec la réponse des Chanoines qu'ils avoient fait tous leur posible sans rien faire. 15. fevrier ——— 1286

N.o 11

Convention entre le Baillif de Challais au nom du Comte amedé de Savoye et les Citoyens de Geneve d'une part, l'Evêque et Chapitre de l'Eglise de Geneve d'autre sur divers differens qui étoient entr'eux par laquelle le dit Evêque Chapitre et Citoiens se sont obligés de garder la Ville et Eglise de S.t Pierre ledit Comte Maison, et Sujets contre tous, de reédifier et maintenir le le Pont du Rhône et les Moulins existants sur la dite Riviére à la forme des anciennes Conventions entr'eux passées. 18. Juin ——— 1286

N.o 12

Appellation au S.t Siége du Comte amedé de Savoye de la Monition que Guillaume Evêque de Geneve lui avoit faite de lui restituer le Chateau de l'Isle que le dit Comte prétendoit avoir droit de posseder. 30. Xmbre ——— 1287

N.o 13

Lettres dudit Evêque, par lesquelles (sur l'allegation par lui même faite qu'étant ——

1.ere Categorie

certain, et à tous notoire que lui seul unique, et in solidum soit le Prince, et Seigneur de la Ville de Geneve, aïant, et exerçant pour lui, et ses officiers le mere, et miste Empire, et totale juriſdiction temporelle, et spirituelle dans ladite Ville, et que nul Prince Baron, Comte, ni quiconque autre a aucune Juriſdiction, ni Seigneurie, il fait des inhibitions à tous les Citoyens, et habitans de la dite Ville, et district, et Pelerins de ne faire évoquer, ni comparoir pour quelque cause que ce soit, tant Civile que criminelle par devant d'autres Officiers que ceux dudit Evêque sous les peines y spécifiées, salvâ tamen in omnibus auctoritate Sedis Apostolicæ, et legatorum suorum, ac Regalis, seu Imperatorie Majestatis, et Ecclesiæ Viennensis ——— 1288

N.o 14

Patentes d'Amé Comte de Geneve de Donation en faveur de Valterius de Confignon de tout ce qu'il posedoit dans les villages de Marliez, et de Viéres, et specialement Jean Cutrier habitans dans la Paroisse de la Chavanne, et de tout ce que l'alberg de Noverié exigeoit en la Dime de Muzie et de Rufie, et ce en indemnisation des dommages qu'il a soufert pendant la Guerre d'entre le dit Comte de Geneve, et le Comte amé de Savoye, qui s'étoit saisi du Vidonnat de Geneve, qui appartenoit audit Valterius. ——— 1288

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988

Paquet 4me.

N.o 15

Appellation au Saint Siége de Guillaume de Settimo, Baillif à Geneve pour le Comte Amedé de Savoye des inhibitions, et défenses faites par Guillaume Evêque de Geneve aux Citoyens de Geneve de ne faire aucune exaction dans la dite Ville et de ne pas obeïr à Girard de Compeis Vidomne à Geneve pour le dit Comte de Savoye, et de ne pas s'ingérer dans la pêche du Rhone appartenante au dit Comte. du 8. 9.bre ---- 1288

N.o 16

Compromis du Comte Amedé de Savoye, et de Guillaume Evêque de Geneve en la personne de Pierre de St. Ioire et autres pour la décision de leurs differens touchant le Chateau de l'Isle, et le Vidonnat de Geneve. 3. Mars ---- 1289

Avec un Extrait

N.o 17

Appellation interjettée par le Procureur d'amedé Comte de Savoye, et des Citoïens de Geneve en la Cour de Rome au sujet des sentences renduës à son préjudice par le Concile de Vienne pour regard du Chateau de l'Isle prés de Geneve, de la pêche

1ere Categorie

dans le Rhône, de l'exaction du péage du Pont du Rhône, Moulin, Navigation et de la juriſdiction qu'il faisoit exercer dans la dte. Ville par le Vidonne et de l'exaction de la 5me soit Collecte de la dte. Ville sans le consentement de l'Evêque, à qui il avoit été adjugé trop favorablement par le dit Concile, et au trop grand préjudice du dit Comte amedé et contre la poſſeſſion que lui, et ses auteurs en avoient des longtems. 16. 8.bre 1289

N.o 18

Monition faite de la part de l'Evêque, et Chapitre de Geneve au Comte Amé de Savoye de restituer à leur Eglise le Chateau d'Isle de Geneve, la juriſdiction temporelle de la dte. Ville de Geneve, Pêche du Rhone et le Péage des Marchandises qui se vendent sur le Marché de la dte. Ville par le Pont, soit par la Navigation du Rhône que ledit Evêque prétendoit avoir été induëment occupés. 6. 9.bre 1289

N.o 19

Appellation au St. Siége du Comte susdit des Monitions que Guillaume Evêque de Geneve lui avoit faites de même qu'à ses gens de lui restituer le Chateau de l'Isle, la Pêche du Rhône, et le péage du Pont du Rhône que ledit Comte poſſedoit par justes titres. 20. Mars ---- 1290

N.o 20

Autre de Girard de Compeys Chatelain-

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988
centim

Paquet 4me du Chateau de l'Isle et de Picard Vimian Procr. du Comte amedé de Savoye au St. siége des monitions, et publications, que l'Evêque de Geneve avoit fait faire pour la restitution du Chateau de l'Isle, du Vidonnat, de la Pêche du Rhône, et du Péage du Pont du Rhône. 13 May - - - - „1290

N°. 21

Bulle du Pape Nicolas IV. de Comonission à - l'Evêque de Macon de connoitre sur la validité, ou nullité de l'Escommunication, que Guillaume Evêque de Geneve avoit fulminée contre le Comte amedé de Savoye, ses - Conseillers, et Officiers députés au Gouvernemt. du Chateau de l'Isle de Geneve. 5 août - - - - - - - - „1290

N°. 22

Autres Bulles dudit Pape de Commission à - l'archevêque de Lion, et à l'Abbé de l'Isle Barbe de connoitre sur l'appellation interjettée par le Comte amé de Savoye des Decrets du Concile Provincial de Vienne, et de l'Escommunication fulminée par ledit Evêque Guillaume — contre le dit Comte et ses Officiers prétendus usurpateurs du Chateau de l'Isle de Geneve, de la Pêche, et du péage du Pont du Rhone. 5. Aout - - - - - - - - - „1290

Avec la dte Appellation, et les griefs prétendus fait au dit Comte par le dit Evêque

N°. 23

Obligation passée par Pierre Bottier en faveur

1ere Categorie faveur du Comte Amé de Savoie de la somme de 200. £. de Vienne par lui duës dependamment de la composition de l'homicide commis par le dit Bottier en la personne de - Perronet de Montmajeur, pour employer icelle somme — aux reparations des Chateaux des Molletes, du Bourget, et de l'Isle de Geneve. - - - - - - - - - - - „1290

N°. 24

Compromis fait par Amé Comte de Savoie, et Guillaume Evêque de Geneve en la personne du Prevôt de l'Eglise de Ste Catherine d'Aiguebelle, et du Prieur de Talloire pour la décision des differens qu'ils avoient au - sujet du Chateau de l'Isle, que le dit Evêque pretendoit que le dit Comte en avoit spolié son Eglise, et par contre le dit Comte prétendoit qu'il étoit non seulement en - droit de se le retenir, mais qu'il étoit en droit de prétendre le remboursement des grands frais qu'il avoit fait pour entrer à main armée dans le dit Chateau, et en chasser - les ennemis de la dte Eglise, lesquels frais disoit monter à 40. m Marcs. 19. 7bre - - - - - - - - - - - „1290

N°. 25

Transaction entre le dit Comte de Savoie et Guillaume Evêque susdits sur les differens qui consis - toient en la restitution demandée par le dit Evêque du - Chateau de l'Isle, du Vidomnat, de la Pêche, du péage du Pont du Rhône, et des Moulins proche le dit Pont, et par contre le dit Comte opposoit qu'il avoit droit de retenir le tout, - pour les avoir enlevés des mains des ennemis de la dite Eglise et dépensé plus de 40. m Marcs d'argent, par laquelle a été convenu que le Comte rendroit à l'Evêque la Peche, le péage, et les Moulins susdits et l'Evêque infeoderoit

29

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988
centim

audit. Comte le Vidomnat de Geneve pendant sa vie, pour-
lequel il lui fit hommage, et lui prêta serment de fidelité,
jurant aussi qu'il n'inquiétera point le dit Evêque dans la
Ville de Geneve et Seigneuries dépendentes dudit Eveché, et
se contentera de posséder le dit Vidomnat, et ils ont aussi
convenu que si les successeurs audit Evêché ne voulussent
s'en tenir à ce que dessus, ledit Comte, et ses successeurs —
resteront en leurs droits; et pour regard du Chateau de-
l'Isle ils ont fait un Compromis en la personne de deux
communs amis. 19. 7bre — — — — — — — — — „ 1290

Paquet 5me

1ere Cathégorie

N.o 1

Absolution accordée par Guillaume Evêque
de Geneve tant de son Chef, qu'en vertu de l'autorité du
Concile de Vienne de l'excommunication qu'avoient —
encouru les possesseurs, et détenteurs du Chateau de l'Isle,
du Vidonnat de Geneve, de la Pêche, des Moulins, et du —
péage du Rhône. 21. 7bre — — — — — — — „ 1290

N.o 2

Hommage lige, et fidelité prêtée par Brunet
David Citoïen de Geneve au Comte Amedé de Savoïe à la
stipulation de Pierre de Pignerol Vidomne de Geneve —
pour ledit Comte. 2. 7bre — — — — — — — — 1291

N.o 3

Compromis du Comte Amedé de Savoïe, et
du Comte Amedé de Geneve en la personne de Guillaume
Evêque de Lausane, et d'Aimon de Quart Chantre de
l'Eglise de Lion, lesquels ont prononcé le même jour -
leur sentence arbitrale, par laquelle ils ont dit que le-
dit Comte de Geneve promettra pour lui, et ses successeurs
d'être fidele audit Comte de Savoïe comme à son Seigr. et
de le servir contre tous, à la réserve des Seigrs. desquels
il tient des autres fiefs; qu'il procurera à ses frais, que les
Citoïens de Geneve restituent au dit Comte de Savoïe le -

30

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988
centim

Paquet 5.e Chateau de Geneve, qu'il ne faira aucun Traité avec lesd.s Citoïens qui puisse être préjudiciable au dit Comte de Savoïe, et à ses successeurs, et qu'au contraire il gardera et défendra les droits que le dit Comte de Savoïe at dans la d.e Ville que le dit Comte possedera le Chateau de Corbiéres pour les frais qu'il a fait pour le prendre. 10. x.mbre — — — — — „1293

N.o 4

Déclaration de Thomas de Conflans Baillif de Chablais, et du Genevois, faite en l'Eglise de S.t Pierre de Geneve, par devant la plus part du Chapitre de ladite Ville, qu'il étoit prêt de proceder sur les questions qu'il y avoit entre le Comte de Savoïe, et Martin Evêque de la d.e Ville. 2. 9.mbre — — — — — — — — „1296

N.o 5

Appel de Louis de Savoïe Seigl.r de Vaud de l'ordre qu'avoit fait publier l'Evêque de Geneve, portant défense aux Citoïens de Geneve de recevoir la monnoïe que le dit Louis avoit fait battre dans son Chateau de Nyon, comme préjudiciable aux droits que les descendans de la Maison des Comtes de Savoïe ont, et sont en coûtume de faire battre dans leurs Terres, et Baronnies, le dit appel à l'archevêque de Vienne au Pape, a la Cour de Rome et à l'Empereur 9.mbre — — — — — — — „1298

N.o 6

Recüeil fait sur divers comptes existants aux archives de la Chambre des Comptes des revenus du Chateau de l'Isle, du Vidomnat, de la Judicature, du Greffe

1.ere Categorie Emolumens des Sceaux, et Péage, Laods, et autres droits appartenants aux Comtes, et Ducs de Savoïe dans la Ville de Geneve, Ternier, Prieuré de S.t Victor, et des Subsides de Piney, Jussy, et Thy. — — — — — — „1300 en 1504.

N.o 7

Deux Quitances de Martin Evêque de Geneve en faveur de Bartelemi Barrali de Suse Vidomne de Geneve pour le Comte Amedé de Savoïe, l'une de 100. Livres pour un accord fait entre les susd.s Comte, et Evêque d'une part, et Nicolas de S.t Germain d'autre pour avoir dépensé de la fausse monnoïe, et l'autre des deux portions qui appartenoient au susdit Evêque de tous les Bans, Obventions, et Echûtes que ledit Barrali avoit retiré pendant son Vidomnat. 30. Janvier et 9. avril — — — „1301

N.o 8

Compromis d'Aimon Evêque de Geneve et d'Amedé Comte de Savoïe en la personne d'Amblard Evêque de Maurienne, et autres y nommés pour la décision de leurs differens, à condition que les d.s arbitres ne parleront point du Chateau de l'Isle, attendu qu'ils avoient déja pour cet égard fait autre Convention. 15. Janvier — — — — — — — — — „1305

N.o 9

Vidimus authentique des titres cy-aprés

Reconnoissance passée par Amé Comte de Geneve en faveur de l'Evêque de cette Ville Aimon, par laquelle il reconnoit la fidelité, et hommage dûs audit

31

ARCHIVIO DI CORTE INVENTARI DEL SECOLO XVIII TOMO 11 ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988 centim

Laquet 5.

Prelat (sauf la fidelité duë à l'Empereur, et de tenir en fief de lui le Chateau de Geneve, et tout ce qu'il poſsede dans la Banlieuë de cette Ville, le Chateau de Balcison, la Pesche du Rhône poſsedée ci-devant par le Seigr de Faussigni, ce qu'il poſsede prés de Jancyé le Cours du Rhône avec la pêche dans la Riviére d'arc, le Chateau de Cernier, le lieu de Rumilly en Albanois, le Chateau de Montfalcon, celui des Echelles les appartenances et dépendences du chateau de Chatillon en Faussigni, et de celui de Faussigni. du 29. avril ——— 1303

autre Reconnoissance paſsée par Guillr Comte de Geneve en faveur de l'Evêque de cette Ville, par laquelle le dit Comte se reconnoit homme lige dudit — Prélat (sauf la fidelité duë à l'Empr) et déclare tenir de lui en fief tout ce que son Pere poſsédoit, et surtout les Chateaux et Mandemens de Geneve, Cernier, Balcison, Rumilli en Albanois, Montfalcon, les Echelles avec toutes ses dépendances, et tout ce qui lui appartient dans le Cours du Rhône et d'arc, le Marché de Cogni, et les dépendances de Chatillon. du 7e Mars ——— 1313.

autre paſsée par le Prince Amédé Comte de Geneve en faveur d'Allemand Evêque de cette Ville. 17. août 1346.

No. 10

Vidimus de l'accord entre Aymon Evêque de Geneve, et Amé Comte de Savoie pour regard des differens qu'il y avoit entr'eux au sujet des droits du Vidomnat de Geneve, par lequel il fut convenu que le Vidomne du dit Geneve de la part dudit Amé, et autres qui y seront établis par ses Successeurs percevront, retiveront, et à eux appartiendront privativement au dit Evêque et Successeurs les Cries les Bans de trois sols, et la 3me partie de cend de 60. et le reste au dit Evêque, et en outre que le Juge du dit

Vidonat

1ere Categorie

Vidonnat pourra prendre connoissance au nom de l'Evêque des Causes Séculiéres, ou laïques, qui lui seront rapportées et évoquées, au cas que le dit Evêque ne veüille prendre connoissance, et le Vidomne, soit Ministre de la justice aura la 3me partie de la Condamne. 21. Juin ——— 1306.

Lettres du Comte Amé de Savoie de restitution à l'Evêque de Geneve de la juriſdiction, mere, et mixte, Empire, et autres droits de la Ville, et fauxbourgs de Geneve desquels il étoit en poſsession en vertu de la Conceſsion de l'Empr. Charles IV. avec remoſsion du Chatelain et Juge par lui député: la dte restitution faite à la requisition du Pape Gregoire XI. du 23. Juin ——— 1371.

No. 11

Sentence arbitrale sur les differens entre Aymon Evêque de Geneve, et Loüis de Savoie Seigr de Vaud pour regard de la Monnoïe que le dit Loüis, et son Pere ont fait battre dans la Ville de Nyon alleguant de pouvoir la faire battre dans ses Terres, tant comme descendant de la Maison, qu'en vertu du privilége à eux accordé par le Roi d'allemagne, par laquelle il a été prononcé que le dit Evêque devra prêter son consentement au dit Loüis, et à ses hoirs pour faire battre la dte Monnoïe dans chacune de ses terres, exceptés celles de l'Eglise, à condition qu'ils seront tenus de la reconnoître en fief du dit Evêque, et en prêter hommage, sauf celui des Rois d'allemagne, de France, d'angleterre, et de Vienne, Comtes de Savoie, et de Bourgogne, et qu'il appartiendra au dit Evêque le quart des Emoluments de la dte Monnoïe, et que les Maitres d'icelle prêter le serment entre les mains dudit Evêque. 11. avril ——— 1308

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988
centim

Paquet 5e

N.o 12.

Bulle du Pape Clement V. de Delégation en la personne du Prieur de Lustri et autres y nommés pour connoître sur la validité ou nullité de l'excommunication fulminée contre les Citoïens de Geneve, par le Conseil — Provincial de Vienne, à l'instance de l'Evêque du dit Geneve Aimon sous prétexte d'avoir iceux recusé d'obeïr au dit Evêque pour obeïr au Comte de Savoïe à qui ils disoient appartenir la totale jurisdiction de la d.e Ville. 7. May — 1308

N.o 13

Déclaration du Comte Amedé de Savoïe et de Guillaume Comte de Geneve que les Bannis de la d.e Ville ne pouvent pas y entrer, qu'en donnant bonne caution entre les mains de l'Evêque de Geneve, sauf le droit du Comte de Savoïe, pour recevoir à Geneve la justice, qui leur est duë pour les Crimes dont ils sont accusés: avec un Compromis fait par le dit Comte de Savoïe en la personne dudit Comte de Geneve pour la termination des differens survenus entre le dit Comte de Savoïe, et l'Evêque de Geneve. 24. 8bre — 1308

N.o 14

Lettres du Comte Amé de Savoïe et d'Hugues Dauphin Seigl. de Faucigni, par lesquelles le dit Comte de Savoïe, ensuite de la Paix entr'eux concluë sur les differens et Guerres qu'il y avoit pour regard des Citoïens de la Ville de Geneve, qui sortirent d'icelle pour quelques malversations par eux commises auxquelo par la d.e paix, il fut permis de reprendre leurs Biens et de rentrer dans la d.e Ville moïennant Caution és mains de l'Evêque

1ere Categorie

de se soumettre à tout droit et de subir le jugement que le dit Comte s'est reservé dans le dit Traité de prononcer contr'eux Soumet à l'arbitrage du dit Dauphin et du Comte Guillaume de Geneve les differens qu'il y avoit entre lui et l'Evêque de Geneve dez le jour de sa promotion, et reception au dit Eveché. 15. 9bre — 1308

N.o 15

Transaction entre Amedé Comte de Sav.e et Aimon Evêque de Geneve, par laquelle ce dernier associa le dit Comte à la moitié de la jurisdiction de la Ville de Geneve, avec le pouvoir d'y faire bâtir un Chateau, qu'il recevroit en fief du dit Evêque, et le dit Comte lui ceda le Chateau de l'Isle, situé dans le Rhône prés de Geneve, et tout le droit qu'il avoit et prétendoit d'avoir sur l'office du Vidonnat de Geneve avec autres pacts et conditions y specifiées. 5. Mars — 1311

N.o 16

Hommage lige de Guillaume Comte de Geneve en faveur de Pierre Evêque de Geneve, avec déclaration de tenir de lui en fiefs les Chateaux de Geneve de Cernier, de Balaison, de Rumilly en Albanois, de Montfalcon, des Chelles, et tout ce qu'il tenoit sur le Cours de l'arve, et du Rhône. 7. Mars — 1313

Autre prêté par Amé Comte de Geneve à Allamand Evêque de Geneve des susd.s Chateaux et Lieux. 17. août — 1346

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988
centim

Paquet 5.me

N.o 17

Quitance passée par Pierre Evêque de Geneve en faveur du Comte Edoard de Savoïe de 900. Livres monnoïe de Geneve par le dit Comte Edoard duës au Comte Amé de Geneve pour l'indemnisation de la démolition du Chateau, soit de la Maison forte de Geneve faite par les Gens d'Armes du dit Comte de Savoïe. 9. Janvier — — — „1319

N.o 18

Inféodation faite par Aymon Comte de Savoïe en faveur de Guillaume de Jonville Seigr. de Gex des fruits provenants des Dixmes de St. Gervais, de St. Loup, de Pringins, et de Servoz et des autres, des Paroisses de Ponlie et de Toyrier avec divers hommages, Tailles et Servis y specifiés, sauf la fidelité duë au Seigr. de Faucigni à l'Evêque de Geneve, et à l'Abbé de St. Oyant, lesquels ne pourra aider contre le dit Comte de Savoïe à condition d'hommage, de faire pour lui la paix et la guerre de toute sa Terre, et de tous ses hommes Villes et Chateaux comme aussi de garder et défendre contre tous le Chateau de l'Isle de Geneve, le Vidomne de la dite Ville et toutes les autres choses, que le dit Comte possède à Geneve, son district et Mandement et qu'il appartiendra au dit Comte et à ses Successeurs Comtes de Savoïe la jurisdiction, mere et mixte Empire sur tous ses hommes sujets, habitans, et qui demeureront dez la Cluse de Gex en sus, jusqu'à l'aigue d'Aubone, et dez les Songions des Montagnes de la Jouz jusqu'au Lac et fleuve du Rhône avec diverses autres Conditions y specifiées. 19. Juillet — — — — — „1319

1ere Categorie

N.o 19

Convention entre Amedé Comte de Savoïe, et Pierre Evêque de Geneve, par laquelle le dit Eveque sous la protestation de n'entendre, ni vouloir deroger aux droits qui lui appartiennent dans la Ville, les Fauxbourgs, et ailleurs, ni de donner audit Comte aucun nouveau droit dans la d.e Ville, et faux bourgs, promet de recevoir l'hommage que le dit Comte est tenu de lui prêter dans la grande Eglise quand il lui plairoit, et de la même maniere, que ses Predecesseurs l'avoient rendu, et parcontre le dit Comte promet au dit Evêque de lui prêter le dit hommage, et de faire rendre compte par ses Vidomnes des droits appartenans au dit Evêque en conformité de la Convention et Sentence prononcée par l'Archeveque de Tarantaise, et Aimon de Quart. 4. Xmbre — — — „1319

N.o 20.

Excommunication fulminée par l'Evêque de Geneve contre Edoard, et Aymon freres de Savoïe, Guichard Seigr. de Beaujeu, Vgonet de Felins, et tous les autres qui ont donné secours, et sont intervenus à l'invasion du Chateau de Geneve — — — — — — „1320

N.o 21

Protestation, et requisition d'Hugues de Felins Vidomne de Geneve pour le Comte Amedé de Savoïe, faite à Pierre Evêque de Geneve au sujet de l'homicide que Etienne de Exluysa, et Theobald son Complice étoient accusés d'avoir commis en la personne de Mermet Decoules dans la Ville de Geneve, lesquels s'étant refugiés dans —

34

ARCHIVIO DI CORTE INVENTARI DEL SECOLO XVIII TOMO 11 ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988 centim

Paquet 5e

l'Eglise de St. Pierre de Geneve, le susdit Evêque les fit traduire dans le Chateau de Geneve ce qui étoit prejudiciable à la jurisdiction du Vidomnat. 24. fevrier — — — — — „1320

N.o 22

Requisition faite par le Vidomne de Geneve au nom du Comte de Savoïe à l'Evêque de Geneve pour la restitution de ce que les Soldats qui étoient à la garde du Chateau de Geneve avoient emporté à l'occasion, qu'ils le remirent à Odoard fils dudit Comte de Savoïe. 13. May „1320

N.o 23

Lettres du Vicaire Genl. de l'Archeveque de Vienne, par lesquelles en qualité de Metropolitain et à l'instance du Comte amé de Savoïe, Edoard son fils, et des Citoïens de Geneve de lever l'Interdit qu'il avoit injustement lasché en la dte. Ville de Geneve, et au cas qu'il prétende être gravé le cite à comparoitre par devant lui pour proposer ses Griefs du 24. May — — — — — — — — — „1320

N.o 24

Procuration du Vidomne, et Sindics de Geneve en la personne de Jean de la Palud, et autres y nommés, pour un procés qu'ils avoient par devant le Vicaire Genl. de l'Archevêque de Vienne au sujet d'un Interdit, qu'il y avoit dans leur Ville, contre l'Evêque de Geneve, et son Chapitre. 31. May. — — — — — — — — „1320

1ere catégorie

N.o 25

Soumission passée de la part d'Edoard Comte de Savoïe de faire reparer tous les dommages qui pourroient avoir été causés à l'Evêque de Geneve par ses Gens à l'occasion du Siége du Chateau de Geneve. — du 3. Juin — — — — — — — — — „1320

N.o 26

Réponse de Pierre Evêque de Geneve à la Citation du Grand Vicaire de l'archeveque de Vienne au sujet de l'Interdit que le dit Evêque avoit fait publier contre ceux, qui avoient fait démolir le Chateau de Genéve, et enlever les Meubles, et les effets, qui étoient dans icelui. 4. Juin — — — — — — — „1320

N.o 27.

Procuration faite par Edoard, et Aymon de Savoïe, et Humbert Seigl. de Beaujeu aux Deputés y nommés pour comparoitre par devant le Vicaire Gl. de Vienne au sujet des differens entr'eux, et l'Evêque de Genéve. 22. Juin — — — — — — — — „1320.

N.o 28

Appel à l'Archevêque de Vienne, ou au St. Siége apostolique d'Hugues de Felins Vidonne du Comte amé de Savoïe dans Genéve, tant à son nom propre, que comme Procureur du dit Comte, et d'Edoard de Savoïe son fils, et comme Procureur des Bourgeois, Citoïens et habitans de la Ville de Genéve, et de ses Bourgs, contre l'Evêque de Genéve

35

ARCHIVIO DI CORTE INVENTARI DEL SECOLO XVIII TOMO 11 ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988 centim

au sujets de l'interdit mis sur la Ville, et ses Bourgs. 23. Juin. 1320.

N.° 29

Ordonnance de la Cour de Vienne, par laquelle les Procureurs des parties ont été licentiés attendu l'absence des Commissaires députés par l'Eveque de Vienne pour la termination des differens entre Odoard, et Aymon de Savoie, le Seig.r de Beaujeu le Vidomne, et Citoïens de Geneve d'une part, et l'Evêque, et Chapitre de l'autre — — —

du Chateau de Geneve, et autres droits de son Eglise ——— 1320

Paquet 6.e
1.ere Cathégorie

N.o 1

Acte de la présentation faite par le Lieuten.t du Vidomne de Geneve au Clergé et Chapitre de Geneve, des Lettres du Vicaire Gen.l de l'archevêque de Vienne, par lesquelles il leur enjoint de continuer à célébrer les — Divins Mistéres dans la d.te Ville, et autres lieux interdits, non obstant l'excommunication laschée par l'Eveque de Geneve. 30. août — — — — — — — — 1320

N.o 2

Actes faits en contradictoire par devant le Vicaire Gen.l de l'archevêque de Vienne entre les Procureurs de l'Evêque de Geneve d'une part, et le Comte Amedé de Savoie, Edoard et Aimon ses fils, le Seig.r de Beaujeu et les Citoiens de la Ville de Geneve au sujet de l'Interdit que le dit Evêque avoit fulminé. 10. 7.bre — — — — 1320

N.o 3

Acte de présentation faite au Clergé et au Chapitre de Geneve du Mandement du Vicaire General de l'archevêque de Vienne, par lequel il déclare nul l'interdit fulminé par l'Evêque de Geneve, avec injonction de

continuer la celébration du Service Divin sous péine d'excommunication. 20. 7.bre — — — — — — — 1320

N.o 4

Requisition faite par le Vidomne de Geneve de la part du Comte de Savoïe aux Curiaux de la d.te Ville aux fins de faire citer par devant l'official de Vienne, le Prevôt, Chantre et Chapitre du dit Geneve, ce qu'ils refuserent de faire, disant que ce Chapitre n'étoit point tenu reconnoître l'officialité de Vienne. 2. Janvier. 1321

N.o 5

Acte de présentation faite au Chapitre et Clergé de Geneve de la part du Comte de Savoïe du mandement de l'archevêque de Vienne, par lequel comme Delegué par le Pape Jean XXII. il suspend l'interdit que l'Evêque de Geneve avoit laschè contre la Ville avec injonction de continuer le Service Divin non obstant le dit interdit, sous peine de désobeïssance au S.t Siége. 8. 7.bre. 1323

N.o 6

autre de présentation faite à l'Evêque et Chapitre de Geneve de la part du Comte de Savoïe du Mandement, et du Bref du Pape susd.t pour la suspension de l'interdit publié par le susdit Evêque. 12. 7.bre — — 1323

N.o 7

Relation de l'exécution de la Citation faite à l'Evêque de Geneve de part l'archevêque de Vienne Delegué

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988
centim

Paquet 6.

apostolique, pour comparoître devant lui dans le Lieu de Seissel, pour voir prononcer définitivement sur les differens entre le dit Evêque, et le Comte de Savoïe 20. 8.bre 1323

N.° 8

Partie du procés agité par devant l'officialité de Vienne, et le Sacristain de S.t Nisce Juges subdelegués par l'Archevêque de Vienne Commissaire apostolique sur les differens entre Odöard Comte de Savoïe et Aimon son frere d'une part, et Pierre Evêque de Geneve de l'autre pour regard des violences, et dommages prétendus faits au dit Evêque — — — — — — — — 1323

N.° 9

Ajournement fait par le Prieur de Satigni d'ordre de Guillaume Archevêque de Vienne à l'Evêque de Geneve, au Comte de Savoïe, et à Aimon son frere, pour comparoître à Seissel par devant le dit Archeveque 14. août — — — — — — — — 1324

N.° 10.

Memoire concernant les titres trouvés dans l'abbaïe de Sitz faisant foi de la justice souveraine-ment exercée par les Ducs de Savoïe dans la Ville de Geneve. 1424. @ 1523.

N.° 11

Griefs que l'Evêque de Geneve prétendoit lui avoir été causés par les Officiers du Comte Amé VI. de Savoïe, et autres ses prédecesseurs, tant pour regard de

1.ere Categorie

l'exercice de la jurisdiction de Geneve, que du Chateau de l'Isle — — — — — — — — 1326

N.° 12

Compromis fait par Edoard Comte de Savoïe, Amedé Comte de Geneve et Pierre Evêque de Geneve en les personnes de Gales de la Baume Baillif de Chablais Pierre François Chanoine de Lausanne, Guillaume de S.t Ciric Chanoine de Geneve, et Emeric de Marigny Official de Geneve, pour la termination des differens qui étoient entr'eux au sujet de la démolition du Chateau de Geneve, et de l'excommunication, que ledit Evêque avoit fulminée contre Edoard, et Aimon de Savoïe, le Seigl.r de Beaujeu et les Citoïens de Geneve à l'occasion de la d.e démolition du 8. X.mbre — — — — — — — — 1328

avec la sentence arbitrale prononcée par les susd.s arbitres sous le 7. Janvier — — — — — — 1329.

N.° 13

Procuration de Pierre Evêque de Geneve à Jaques son frere pour paroître pardevant les arbitres nommés par Compromis, et qui doivent régler les differens qu'il y avoit entre lui, et les Comtes Amé de Geneve et Edoard de Savoïe au sujet de la démolition de la Maison forte appellée le Chateau de Geneve, des pierres enlevées du dit Chateau, et d'autres dommages causés à cette occasion 6. Janvier — — — — — — — — — 1329

N.° 14

Absolution donnée en tant que de besoin par le susd.t Evêque de l'Excommunication fulminée par —

38

ARCHIVIO DI CORTE INVENTARI DEL SECOLO XVIII
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988
TOMO 11
centim

Paquet 6e

l'autorité du Concile de Vienne contre Edoard Comte de Savoie, aimon son frere, le Seigr. de Beaujeu, et les Citoiens de Geneve par rapport à la démolition du Chateau de Geneve, levans en même temps l'interdit, qu'il avoit été mis sur la Ville de Geneve, et autres lieux. 10. Janvier — — — — — — 1329

N.o 15

Déclaration de Pierre Evêque de Geneve faite à l'instance du Comte Edoard de Savoie, que du tems de la démolition du Chateau de Geneve faite par les Gens d'armes du dit. Comte, le dit. Evêque possédoit led.t Chateau qui relevoit de son fief, et avoit dans icelui de ses gens d'armes pour le custodir, qu'il n'avoit aucune querre avec le dit. Comte, même de ne la vouloir faire, ni prétendre aucune Emende. 23. May. — — — — — — 1329

N.o 16

Recuëil fait de divers Comptes des chatelains et autres Receveurs, des droits appartenants aux Comtes et Ducs de Savoie, et specialement du Péage du Pont d'arve du droit de Garde sur les hommes du Prieuré de St. Victor du Contenage du Pont du Rhône, de la Corbière, et des lauds et amendes de Geneve — — — — — — — 1330
en 1303.

N.o 17

Registre contenant propositions, Traités, Diplomes, Bulles, et autres Memoires concernants les droits de LL. AA. RR. tant du Païs de Vaud, que de Geneve, mieux specifiés dans l'Index qui est au commencement. — — 1332
en 1333.

N.o 18

Lettres de l'official de la Cour de Geneve, par lesquelles il ordonne aux Curés, Vicaires, et autres Recteurs Ecclesiastiques de la Ville, et Diocèse de Geneve d'observer le contenu aux lettres du Vite auditeur de la Cour de Rome. 11. Juillet. — — — — — — — — 1334

N.o 19.

Bulle du Pape Clement. VI. de Delegation à l'archidiacre, à Guillaume de Chevolla Chanoine, et au Prieur des Dominicains de Lion pour connoitre du different qui étoit entre Allemand Evêque de Geneve, Aimon Comte de Savoie à lui joint. Pierre de Verdun son Vidomne, parce que l'Evêque avoit fait mettre en prison François Millié homme laic accusé de Crime de faux, commis dans Geneve, lequel avoit été reclamé par ledit. Vidomne, et l'Eveque ne le lui aiant pas voulu accorder, le dit. Comte, et son Vidomne en avoient appellé au Pape, attendu qu'ils étoient en possession de la connoissance, et jurisdiction de tous les delits qui se commettent à Geneve par les Laics. 9. fevrier — — — 1342

N.o 20

Lettres de Loüis de Villars, et de Guillaume de Chevelu Commissaires Apostoliques données à l'instance d'Amedé Comte de Savoie et de Pierre de Verdun son Vidomne de Geneve contre l'Evêque de cette Ville, pour qu'il ait à comparoitre à Lion dans le terme de la Citation, au sujet de l'appellation interjettée au St. Siége par le dit. Comte, et son Vidomne. 26. Juillet — — — — — — 1343

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988
centim

Paquet 6.

N.o 21

Memoire des chefs de contraventions des Evêques de Geneve aux Conventions et transactions anciennes faites entre les d.s Evêques et les Comtes de Savoïe. Avec un abbregé des d.s Conventions et transactions

N.o 22

Ordre au Vidomne de Geneve de faire des saisies au préjudice de l'Evêque de la d.e Ville, jusqu'à ce qu'il ait été remis dans l'exercice de sa jurisdiction sur un homme qui avoit été arrêté pour cause de Vol dans la Cour de l'Eveché. 3. May — — — — — — „1346

N.o 23

Compromis entre le Comte amedé avec l'assistance de Loüis de Savoïe, et d'amedé Comte de Geneve ses tuteurs d'une part, et Allamand Evêque de Geneve — d'autre pour terminer les differends qui étoient entre eux au sujet de la jurisdiction sur la Ville de Geneve et par rapport à un laïque, qui avoit été pris dans le tribunal de l'Evêque, et Griefs, que le dit Evêque pretendoit contre le Vidomne, et autres Officiers du dit Comte, et pour l'incendie arrivé à Jussy Terre du dit Evêque 19. May — — — — — — — — „1346

N.o 24

Appellation interjettée au S.t Siége par Humbert Provain Vidonne de Geneve pour le Comte amedé de Savoïe de l'ordonnance du d.t Evêque, par —

1.ere Categorie laquelle il avoit fait publier sous peine d'excommunication, que les détenteurs des Biens de Pierre Romanet accusé d'homicide commis au dit Geneve eussent à les remettre entre les mains du dit Evêque dans 8. jours les quels biens le susdit Vidonne soutenoit être devolus au dit Comte de Savoïe en vertu du Vidonnat de la d.e Ville. 26. 9.bre — — — — — — — — — — „1346

N.o 25

Comptes de Richard Conseigneur de Viri — Vidomne de Geneve pour le Comte amedé de Savoïe du Subside païé par les Bannerets Religieux Nobles et autres sujets du dit Vidonnat, à l'exception des feus propres des Nobles et des Ecclesiastiques, pour trois — années à raison de 4. Sols par feu — — — — — — „1336 et „1337

N.o 26

Statuts et Coûtumes de la Ville de Geneve approuvés et confirmés par Ademar Evêque de Geneve et par son Chapitre, par lesquels le dit Evêque s'attribuit l'entiére jurisdiction dans la d.e Ville de Geneve et qu'il qualifioit le Vidomne du nom de son Officier. 23. May „1337

N.o 27

Recuëil des Comptes existans aud archives de la Chambre des Comptes, des Subsides païés par — l'Evêque et Chapitre de Geneve pour ses hommes de Chy, Jussy, et Pinsy, et par le Prieur de S.t Victor — — „1337 en 1319.

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988

Paquet 7.e
1.ere Catégorie
N.o 1

Compte de Richard de Viri Vidomne de Geneve pour le Comte Amedé de Savoïe du Subside accordé par les Bannerets Religieux et autres Nobles et Sujets dudit Vidomnat de Geneve pour l'acquisition que le Comte de Savoïe fit du Païs de Vaud. — — — — — 1359

N.o 2

Extraits autentiques de divers articles tirés des Comptes rendus par les Tresoriers Généraux de Savoïe par devant la Chambre des Comptes de Savoïe de differentes sommes exigées par les Vidomnes et Receveurs des Comtes et Ducs de Savoïe à Geneve depuis 1363. jusques en 1525. et entr'autre pour des Compositions de Crimes, Lettres de Noblesse accordées à deux particuliers dudit Geneve le 8.9.bre 1458. — — — — — — 1363
en 1525.

N.o 3

Regiotre contenant plusieurs Traités — Confedérations et Alliances entre S.A. et les trois Villes de Berne, Fribourg, Soulleure et Geneve, et aussi avec toutes les Ligues. comme par l'Index suiv.t

Traité de ligue et Confedération pour 10. ans — entre le Comte Amé de Savoïe, et les Bernois et Fribourgeois

sous diverses conditions, parmi lesquelles, que le dit Comte seroit obligé d'assister les d.t Bernois et Fribourgeois toutes fois qu'il en seroit par eux requis depuis la Ville de Geneve jusqu'à Lion, et par contre eux et d'en faire de même envers le dit Comte. 16. Janvier — — — 1364

Traité de ligue perpetuelle conclu à Murat — entre Amé VI. et la Ville de Berne pour la défense — reciproque de leurs Etats respectifs, et entre les Confins y specifiés dans lequel est un autre Traité de ligue — pour dix ans en date du 2.d.bre 1373. 1 avril 1384

Autre entre le Duc Louis de Savoïe et les Bernois — contre la Ville de Fribourg et leurs adhérens et Confederés attendu la violation de la ligue de l'année 1412. pour avoir les susd.t fribourgeois main armée envahi divers fiefs, et Domaines appartenants aud.t Duc et Bernois. — du 29. Fevrier 1448.

Traité de paix entre ledit Duc et la Ville de — Berne d'une part, et celle de Fribourg d'autre, faite par la mediation du Roi de France du Duc de Bourgogne et des autres Cantons, par lequel il fut établi un Mode de vivre, soit maniére d'agir dans tous les Procés — Civils Criminels mixtes et Ecclesiastiques, et quant aux differens qu'il y avoit entr'eux, ils se sont remis à l'arbitrage de Jean Comte de Fribourg, et de Neuf — chatel. 16. juillet 1448

Confirmation et Ratification de la Ville — de Berne de toutes les ligues et Confedérations faites — avec le Duc Louis de Savoïe et ses prédecesseurs. 11. aout. 1457.

Ratification de la Ville de Fribourg de la — présentation de ses Clefs par ses Députés au Duc Amé de Savoïe, et de la succesive remission d'icelles aud.s dits Deputés, avec déclaration que le d.t Duc est le véritable — Prince et Souverain de la d.te Ville, dont les habitans en —

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988

Paquet 7.

général lui prêterent le serment de fidelité. 19. May 1469

autre Ratification de la Ville de Berne du Traité de renovation des ligues et Confederations faite avec le Duc Amé de Savoïe le 22. fevrier 1467. ladite ratification faite à l'occasion que le dit Duc fut en personne avec son Epouse en la d.e Ville de Berne. 22. may 1469.

Traité entre la Duchesse yolant de Savoïe en qualité de Mere et Tutrice du Duc Philibert d'une part, et les Bourgmaitres avoïers, Conseils et Communautés des Villes et Païs de Zurich, Berne, Lucerne, Vry, Schwitz, Underwalden dessus, et dessous, la Forêt, Zoug, Glaris, fribourg Soleure, et Bienne sur les differens, et guerres qu'il y avoit entre les d.s parties. par lequel entr'autres ils conclurent une reciproque défense de leurs Etats respectifs, qu'aucune des d.s parties ne pourroit recevoir en alliance Sugetion, ou Combourgeoisie les Sujets de l'autre, à moins qu'ils n'y allassent faire leur continuelle résidence, et que le Païs de Vaud, qui avoit été pris à la Maison de Savoïe par voïe de guerre, lui seroit rendu moyennant. la somme de 50. florins du Rhin et à condition que le dit Païs devroit être à perpetuité uni à la Couronne de Savoïe. avec protestation de la part de la d.e Duchesse et du Duc de Savoïe, qu'ils n'entendoient toutes fois de déroger aucunement par les choses dessus dites, aux droits, et prérogatives à eux appartenantes dans la Ville de Fribourg. 23. Avril 1477.

Traité entre la susd.e Duchesse de Savoye, le Duc Philibert, et les Villes de Berne et de fribourg de confirmation, et renouvellement des anciennes ligues, et Confedérations, et ils ont convenu entr'autres choses: 1.o que les d.s Ducs seroient obligés de prêter à leurs dépens secours aux dites Villes contre tous pour l'extension, et dans les Confins suivants, sçavoir depuis la

1.ere Catégorie

la Ville de Berne, soit de Fribourg jusqu'à Curgeaw suivant le Cours de la Riviére Cinivagd jusqu'à la Saone, et tendant de la Montagne de Noirenstein jusqu'à Pierre Pertuis, et par contre les dites Villes par les Diocéses de Sion, Lausane, et Geneve.

2.o Qu'aucune des parties ne pourroit recevoir en alliance, et Combourgeoisie aucun Sujet de l'autre, à moins qu'il n'alla y faire sa continuelle résidence.

3.o Qu'ils ne donneroient passage dans leurs Etats aux Ennemis respectifs. 20. Août 1477.

Restitution du Païs de Vaud faite à la d.e Duchesse yolant de Savoïe par les Suisses, avec quitance de cent cy de 25. florins du Rhin à compte des 50. m qu'elle leur avoit promis pour la d.e restitution: avec cette condition que le dit Païs devra toujours rester ez mains des Ducs de Savoïe, et ne pourra pas être aliené. 21. fev.r 1478.

Promesse de la susd.e Duchesse de païer aux Suisses 25. m florins du Rhin dans une année pour reste des 50. m qui leur avoient été promis pour la restitution du Païs de Vaud. 25. fevrier 1478.

Lettres des Consuls des Villes de Berne et de Fribourg de confirmation, et renouvellement des ligues et Confedérations, et modes de vivre avec le Duc Charles de Savoïe. 26. Janvier 1483.

Renouvellement des ligues et Confedérations des Villes de Berne et de Fribourg avec la Duchesse Blanche tutrice de Charles Jean Amé Duc de Sav.e 22. Juin 1490.

autre de ligue et Confedération entre le Duc Philippe de Savoïe, et les Villes de Berne et de fribourg 9. 9.bre 1496.

autre entre le Duc Philibert de Savoïe, et les Villes de Berne, et de Fribourg. 26. Mars 1498.

42

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988
centim

Paquet 7.

Traité de ligue, et Confedération entre le Duc Philibert de Savoie, et le Canton de Soleure, par lequel ils ont convenu 1.° Qu'à l'occasion de Guerre ils se sont obligés de se donner tous les secours possibles aux dépens de la partie qui en faira la demande pendant le terme, et dans les lieux y specifiés. 2.° Qu'au cas que quelqu'un de leurs sujets voulût se rebeller, ils devront aussi se donner la main pour l'obliger à son devoir. 3.° Qu'aucune des parties ne pourra recevoir pour Combourgeois un sujet de l'autre, à moins qu'il ne se porte à y faire sa continuelle residence. 4.° Qu'aucune des parties ne puisse donner du secours aux Ennemis de l'autre. 5.° Qu'à l'occasion de quelque Guerre, une partie soit obligée de recevoir l'armée de l'autre dans ses propres Places. 6.° Que Justice serois rendüe aux sujets respectifs de la maniére y specifié. 7.° Qu'il ne seroit permis d'imposer de nouvelles Gabelles et Péages aux sujets respectifs. 8.° Que la présente ligue devra se confirmer de dix en dix ans. 9.° Que par les nouvelles Ligues qu'ils pourroient faire avec des autres Protestans, ne se pourra préjudicier à la présente. 22. août 1502.

Renouvellement de Ligue, Confedération, et mode de vivre des Villes de Berne, et de Fribourg avec le Duc Charles de Savoïe. 22. 9.bre 1504.

Confirmation du dit Duc, et de la Ville de Soleure de la Ligue qui avoit été concluë deux ans auparavant entre le Duc Philibert de Savoïe, et ladite Ville. 26. 9.bre 1504.

Renouvellement de Ligue, et Confedération entre le Duc Charles de Savoïe, et les Villes de Berne, et de Fribourg. 19. Mars 1509.

autre semblable entre le dit Duc, et la Ville de Soleure 22. Mars 1509.

Traité de Ligue entre le dit Duc et les Cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Vry, Schwitz, Underwalden,

1.ere Catégorie

Glaris, Zoug, Bâle, Fribourg, Soleure, et Schaffouse, par lequel ils se sont obligés à la reciproque défense de leurs Etats respectifs, que l'une des parties ne pourroit acquerir des droits sur l'autre, que le Commerce seroit libre entre les sujets respectifs, qu'en cas de differend entr'eux ils éliroient des arbitres pour la décision qu'au Cas que les d.ts Cantons fussent attaqués en guerre, le d.t Duc enverroit à son secours, et à ses dépens 500. Chevaux, et par contre les d.ts Cantons enverroient au d.t Duc 6.m hommes aux dépens du d.t Duc; qu'une partie n'accorderoit Bourgeoisie aux sujets de l'autre à moins qu'ils n'allassent faire leur continuelle résidence; que le dit Duc païeroit à titre de pension à chacun des d.ts Cantons la somme de 200. florins d'or du Rhin, et que la presente ligue dureroit pour le terme de 25. ans. 26. août 1512.

Confirmation et renouvellement de ligue entre ledit Duc et les Bernois à l'occasion qu'il se porta en personne à leur d.te Ville. 22. 9.bre 1517.

Autre comme dessus entre le dit Duc, et les Villes de Berne, Fribourg, et Soleure, avec reformation de l'article de l'acceptation des Bourgeois, sçavoir qu'à l'avenir nulle des d.tes parties ne pourroit prendre la protection d'aucune Ville, Communauté, et sujets de l'autre, ni accepter ceux cy en Bourgeois sans le consentement de leur Superieur, à moins qu'ils ne changeassent d'habitation. 3. X.bre 1517.

Prononciation des Cantons des Ligues sur la nullité de la Bourgeoisie de Fribourg avec Geneve. 17. Mars 1519.

Renonciation faite par la Ville de Geneve de la Bourgeoisie par elle contractée avec le Canton de Fribourg. 11. avril 1519.

Ratification de la susd.te renonciation. 16. avril 1519.

43

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988
centim

Paquet 7.e

Déliberation des députés des Cantons — assemblés à Soleure sur les differens survenus entre le Duc Charles de Savoïe l'Evêque et Citoïens de Geneve d'une part et le Canton de Fribourg de l'autre. 6. 8bre 1519.

Abscheid de Soleure sur la Bourgeoisie de Geneve. 24. 9.bre 1519.

Patentes du Duc Charles de Savoïe de défense à tous ses Sujets de faire aucune Confedération et Ligue avec des Potentats étrangers. 3. 9.bre 1519.

Traité de Ligue et Confedération entre le Duc Charles de Savoïe Philippe de la Plaz Evêque de Sion et les députés de la d.e Ville et des sept dizains du Pais de Vallei à durer 101. ans par lequel ils ont établis une bonne amitié et liberté de Commerce entre les Sujets respectifs promis de ne donner aide ni secours à aucun qui voudroit leur dammifier de ne point accorder aucune Bourgeoisie aux Sujets d'une partie et de l'autre et specialement à ceux des Villes de Geneve et de Lausanne de ne point accepter aucunes querelle ni actions de l'une contre l'autre Ville et leurs Sujets, que les demandeurs devroient suivre la juriſdiction soit Tribunal des défendeurs et de ne point favoriser les Rebelles. 1.er May 1528.

assignation d'une Journée à Payerne pour regard de la revocation de la Bourgeoisie faite par Geneve avec Berne et Fribourg 11 Juin 1529.

Propositions et repliques faites par les députés à la d.e Journée de Payerne sur la d.e revocation. 13. Juin 1529.

N.o 11

Compte de Bartelemi Pape de Turin Receveur pour le Comte ame de Savoïe des Péages de Muret, Romont, Orons, Moudon et Morges, qui s'exigeoient pour regard

1.ere Categorie

du Chateau et Chatellanie des Clets et Lyon, lesquels péages le dit Comte de Savoïe avoit ordonné qu'on exigeat dans sa Ville de Genéve par ses Lettres du 13. Avril 1364. en 1367. — 1364

N.o 5

Diplome de l'Empereur Charles IV. par lequel il a erigé une Université dans la Ville Imperiale de Geneve et sujette au Comte Amedé de Savoïe en vertu de la Concession speciale du Vicariat de l'Empire, avec deputation du dit Comte Amedé et de ses successeurs pour speciaux Conservateurs des privilèges qu'il a accordés à la d.e Université avec pleine puissance et autorité de punir les trangresseurs. 2. Juin — 1363

N.o 6

Griefs que l'Evêque de Geneve Allamand de S.t Joire prétendoit lui avoir été causés par les officiers du Comte Amé 6.e de Savoïe et autres ses predecesseurs tant pour regard de l'exercice de la juriſdiction de Geneve que du Chateau de l'Isle. avec d'autres pièces: — — — — 1366

N.o 7

Compte de Richard Seigl.r de Viry Vidomne de Geneve pour le Comte Amé de Savoïe du Subside païé par les Religieux, Nobles, Bourgeois et autres habitans de la ville de Geneve, à l'occasion de son voïage d'outre Mer à raison de deux florins par chaque feu. 11. Fevrier — — — 1369

N.o 8

Pouvoir donné par Guillaume Evêque de Geneve aux Ecclesiastiques y nommés d'absoudre le Comte Amed.

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988
centim

Paquet 7.e

de Savoïe des Censures qu'il avoit pû encourir pour avoir mis des impôts sur les Citoïens de la Ville de Geneve sous prétexte de certaines Concessions obtenuës de l'Empereur Charles IV. et pour les Contraventions aux Conventions faites entre le Comte Amedé de Savoïe son ayeul paternel et Aymon Evêque de Geneve. 21. Juin ——— „1371.

N.° 9

Permission donnée par Amedé Comte de Savoïe aux Bourgeois et habitans du Bourg de St. Gervais qui est contigu à Geneve de l'enceindre de Murailles et d'y bâtir un fort pour leur défense, attendu les dangers de guerre et les insultes de la part des ennemis, avec pouvoir de faire une Cotisation entr'eux pour les frais des fortifications. 19. Janvier ——— „1396

N.° 10

Recuëil fait par le Clavaire de Marthod sur les Comptes des Tresoriers Généraux et de la Chancellerie de Savoïe des droits et revenus appartenans aux Comtes et Ducs de Savoïe dans la Ville de Geneve. ——— „1396
en 1495.

N.° 11

Lettres de l'Emp.r Charles IV. portant confirmation des Privileges en faveur de l'Evêque et de l'Eglise de Geneve. 22. Juin ——— „1400

N.° 12

Patentes du Comte Amedé de Savoïe de concession du greffe du Vidomnat de Geneve faite à François

1.ere Catégorie

Baudrit de Bonne pendant sa vie pour la somme de 100 florins de Capital d'introge et moïennant un Cens annuel de 25. florins avec la ratification du dit Comte 6. avril ——— „1409

N.° 13

Lettres d'Amé Comte de Savoïe à son Vidomne de Geneve de rendre compte à l'Evêque de la d.e Ville de tous les Emolumens et revenus annuels du dit Vidomnat pour les portions appartenantes au dit Evêché à la forme de la Convention du 21. Juin 1306. et des Lettres du 23.9.bre 1409. y insérées. 21. Janvier ——— „1412

N.° 14

Cession, et remission faite par Jean Bertrand Evêque et Prince de Geneve au Comte Amé de Savoïe de la 3.me partie des Bans excedant la somme de 60. sols provenants de l'exercice du Vidomnat de Geneve exigés par ses officiers contre la forme des anciennes Conventions, et que le dit Comte avoit ordonné être restituée au dit Evêque 21. fevrier ——— „1412

N.° 15

Ordre du Comte Amede de Savoïe et de Geneve à Ugonin de Lucinge son Lieutenant au Vidomnat de Geneve, de rendre compte toutes les années à l'Evêque du dit Geneve de tous les Bans et amendes avec les Emolumens qui proviennent du d.t office et exercice du Vidomnat afin que le susdit Evêque retire la part qui lui en doit revenir à la forme des Conventions et accords faits entr'eux. 21. fevrier ——— „1412

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988

Paquet 7.e

N.o 16

Ordre du Comte Amedé de Savoïe et de Geneve au Vidonne de païer à l'Evêque de Geneve, et à ses Successeurs la portion qui lui appartenoit de tous les droits et Emoluments de l'office du Vidonnat de la d.e Ville. 21 fev.r ... 1412.

N.o 17

Ordre du même au susdit Evêque de comparoitre personnellement dans deux mois pardevant lui à Chamberi, ou ailleurs pour lui prêter le Serment de fidelité comme Vicaire du S.t Empire. 26. avril ... 1412.

N.o 18

Permission, et Concession de Territoire donnée par Jean Evêque de Geneve au Comte Amedé de Savoïe d'exercer sa juridiction sur ses Sujets dans la Ville et Fauxbourgs de Geneve pendant qu'il y resteroit cette fois là sans préjudice de la juridiction du dit Eveque de son Eglise, et de sa Ville. 29. août ... 1414

N.o 19

Lettres de l'archevêque de Vienne par lesquelles il ordonne à Pierre Evêque de Geneve, et son Chapitre de suspendre l'interdit par le dit Evêque lancé aux Eglises de son Diocése, jusqu'au 14. 7.bre 1417. 7. Juin ... 1417

N.o 20

Lettres du Cardinal délegué par le Pape Martin V. d'intimation et notification des resolutions données par Sa S.te sur les questions entre le Prevôt de la Cathedrale de Geneve élû Eveque de Geneve par la

1.ere Categorie

mort du Cardinal d'Ostende et le Chapitre de la d.e Eglise à l'occasion de la prise de possession du dit Evêché, avec la députation de deux Economes pour l'administration du temporel et spirituel du dit Evêché pendant la dite question, et ce pour l'honneur du Duc de Savoïe. 28. Jan.r ... 1427

N.o 21

Caïer contenant les Pièces qui ont servi à la Tentative de l'échange qui avoit été proposé entre Amé VIII. Duc de Savoïe et l'Evêque de Geneve du tems du Pape Martin V. d'une partie de la Ville et juridiction de Geneve, sçavoir de tout le bas de la Ville, des Fauxbourgs et de S.t Gervais, en donnant une recompense au dit Evêque en Villages outre le haut de la d.e Ville de Geneve dans laquelle ledit Evêque y devoit exercer toute juridiction. 1427. en 1431. ... 1427

N.o 22

Bulle du Pape Martin V. par laquelle à la requisition de l'Evêque et Chapitre de Geneve, ordonne à l'Evêque de Maurienne, à l'Abbé de Filly, et Jean Moine Sacriste de Sion de suspendre l'execution de l'échange et Convention qu'ils avoient projettés entre le Duc Amé de Savoïe et l'Evêque de Geneve de l'exercice de la juris-diction temporelle dans la d.e Ville de Geneve, et ses Fauxbourgs. 10. Juillet ... 1429

N.o 23

Procés par devant François Evêque de Geneve entre deux Religieux, l'un appellé Bap.te de Mantouë de l'ordre de S.t Benoit, et l'autre Raphael de Cordouë de

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988

Paquet 7.e

l'ordre de S.t Dominique, qui s'étoient mis à disputer de Religion, et s'étoient injuriés dans leurs Sermons. et Jean Calvin étoit Procureur du dit Religieux de l'ordre de S.t Benoit. — — — — — — — — — — „1430

N.o 24

Requisition faite par antoine de Dracon Colatéral du Conseil du Duc Amedé de Savoïe au nom dudit Duc aux Sindics de la Ville de Geneve pour la présentation du procés formé contre deux faux-monnoieurs détenus dans le Chateau de l'Isle, attendu que la punition d'iceux appartenoit audit Duc. 17. Juillet — — — — „1433

N.o 25

Déclaration du Duc amedé de Savoïe que le païement gracieusement offert par les Citoïens de Geneve d'un Subside de 1000. florins pour subvenir à la Dot de Marguerite de Savoïe sa fille Reine de Jerusalem, et de Sicile il n'entend que cela se tire en conséquence ni de préjudicier à leurs libertés. 10. 8.bre — „1433

N.o 26

Requisition passée par Philippe de Savoïe Comte de Genevois à l'Evêque de Geneve de lui accorder le Territoire et permission d'exercer sa Jurisdiction dans la Ville de Geneve pendant le sejour qu'il aura fait dans lad.e Ville

Avec les Lettres de l'officialité dudit Evêque par lesquelles accorde la d.e permission d'exercer la d.e jurisd.on sur ses sujets tant seulement à condition que ce fut sans préjudice de ses droits. 3. et 6. août — — — — „1440

1.ere Catégorie

N.o 27

Patentes du Duc Louis de Savoïe de constitution de Jacques Roset en son Vidomne de la Ville de Geneve. 7. Juillet — — — — — — — — — — „1447

N.o 28

Obligation passée par le susdit Duc en faveur de Guigue Besson de la somme de flor.s 188.0.9.2. petit poid pour reste de son compte rendu en qualité de Maitre de la Monnoie fabriquée au lieu de Cornavin hors de la Ville de Geneve. 9. May — — — — — — „1453

Patentes du dit Duc Louis de constitution de Maitre Général de ses Monnoies tant deçà que de delà les Monts en faveur de François Besson du 18. Janvier 1468.

Confirmées par la Duchesse Violant le 20. Mars 1472. par le Duc Philibert le 12. 9.bre 1481. et par le Duc Charles le 10. 7.bre 1482.

avec l'ordre pour le païement de ses Gages, et quitances au dos. —

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL SECOLO XVIII
TOMO II
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988

Paquet 8me

1ere Catégorie

N.o 1

Recuëil fait sur les Comptes des Chatelains de Gaillard, des frais païés pour des exécutions, qui se faisoient dans Geneve aux lieux de Champel et Gaillard contre divers Criminels condamnés par les Sindics de Geneve en 1531. — 1458

N.o 2

Lettres de Bourgeoisie accordées à la requisition d'Anne de Chipre Duchesse de Savoïe par les Sindics et Conseil de la Ville de Geneve à Marie femme de Guiot de Nores, et à son fils ainé Chipriots. 6. Août — 1462

N.o 3

Ordonnance de Louis XI. Roi de france, par laquelle il défend à ses Sujets de n'aller, ni conduire aucune marchandise aux foires de la Ville de Geneve, et accorde differens privileges pour le maintien de celles de Lion. du 20. 8bre — 1462

N.o 4

Sentence renduë par les Juges et Commissaires députés par l'Eglise, et Chapitre de Geneve en faveur de Guigue de Feysigni, et 4 de ses Valets Clercs mariés faits prisonniers dans les franchises de Geneve et traduits dans le Chateau de l'Isle à la poursuite du Procureur fiscal de

Savoïe. du 18. Août — 1463

N.o 5

Injonctions de la Chambre des Comptes de Chamberi aux Generaux, Maitres, et autres emploïés à la Monnoïe de St. Gervais pour comparoitre personnellemt. par devant la dte. Chambre, et y apporter la Boëte des dtes. Monnoïes, et y prendre ses ordres: avec l'exploit de Notification au dos du 22. de decembre, où il conste que la copie des dites Lettres a été remise à la Maison de la dte. Monnoïe au Genl. particulier Jacquet Philippe, et à l'Essaïeur Etienne Pichoct. 18. Xmbre — 1464

N.o 6

Patentes du Duc amé de Savoïe, par lesquelles il mande à tous ses Officiers de ne point molester l'Evêque de Geneve dans l'exercice de sa jurisdiction et de ses privileges. avec les confirmations de ses Successeurs. — 1465 en 1522.

N.o 7

Concession de territoire donnée par Philippe de Compeis Administrateur de l'Evêché de Geneve en faveur du Duc amedé de Savoïe, de son Conseil, et autres Juges pour connoitre et décider des Causes de ses Sujets, et leur administrer Justice dans la Ville de Geneve sans préjudice de la Jurisdiction spirituelle et temporelle de l'Evêque. 12. Janvier — 1469

N.o 8

48 **Informations** prises par le Secrétaire du

ARCHIVIO DI CORTE INVENTARI DEL SECOLO XVIII
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988
TOMO 11
centim

Paquet 8.e

Vidomnat de Geneve sur le Larcin commis dans la Maison de Claude Montrichand size en la Ville de Geneve. 11. 7bre. 1475

N.o 9

Confirmation faite par Jean Louis de Savoïe administrateur de l'Eveché de Geneve en faveur des Maitres de la Monnoie qu'on battoit au lieu de Cornavin auprés de la Ville de Geneve, des privileges qu'ils avoient, et entre autres d'être exempts de tous tributs riére la d.e Ville. 9. fevrier — — — — — 1476

Avec la confirmation, qui a été faite des d.s privilèges le 5. 9.mbre 1484. par françois de Savoïe Commandataire du dit Evêché. autre faite par Antoine de Champion Evêque dudit Geneve le 8. 8bre 1492. et en 1498. 20. avril aimon de Montfalcon Evêque de Lausanne, et administrateur dudit Eveché de Geneve les a aussi confirmés.

N.o 10

Traité entre Jean Loüis de Savoïe Evêque de Geneve à son nom, et de sa Ville de Geneve, et les Villes de Berne, et de Fribourg, par lequel le dit Evêque fut reçu Bourgeois des susd.s Villes, et fût établi une ligue offensive et défensive contre tous, à la réserve de la part du dit Evêque, de l'Empire, du Roi de France, et de la Roïale Maison de Savoïe, et de la part des d.s Villes, du S.t Siége, de l'Empire, du Roi de fr.ce de la R.le Maison de Savoïe, et de tous leurs alliés, et confédérés. 14. 9.mbre — — — 1477

N.o 11

Patentes du Duc Philibert de Savoïe de Constitution en la Charge de Vidonne de Geneve en la

1ere Categorie

personne d'amé de Viry, avec sa Curialité soit Greffe, tout comme les avoit eû précedemment le Comte Louis de la Chambre, qui s'en étoit demis volontairement, mandant à ses Officiers, et aux Sindics de la Ville de Geneve de lui remettre les clefs, et Maison forte de l'Isle de la dite Ville. 9. Janvier — — — — — — — 1482

N.o 12

Bulle du Pape Sixte IV. par laquelle il mande au Duc Charles de Savoïe, et à ses Conseillers de faire restituer Jean de Compeis dans son Eveché de Geneve, Jurisdictions, et Biens, qui en dépendent, même dans la Jurisdiction temporelle de Geneve à la forme du Privilége de l'Emp.r Frederic du 7. 7bre 1162. y tenorisé et des autres têtres y enoncés, sous peine d'interdit, et d'Excomunication. du 3. fevrier — — — — — — 1483

Par Vidimus de l'Official de Geneve du 15. Juin 1526. expedié par deux Secrétaires Ducaux

N.o 13

Lettres patentes du Duc Charles de Savoïe, par lesquelles il mande à ses Gabelliers sous peine de Cent Livres fortes d'observer, et faire observer le taux joint à icelles, et de faire païer les droits à toutes personnes de quelque qualité qu'elles soient, pour l'extraction des Marchandises hors de ses Etats

Avec d'autres Lettres Patentes dudit Duc, et des representations, qui lui furent faites par les habitans de la Ville de Geneve touchant leur foires — — — — 1485

49

ARCHIVIO DI CORTE INVENTARI DEL SECOLO XVIII
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988
TOMO 11
centim

Paquet 8me

N.o 14

Soumission de plusieurs Marchands étrangers de porter aux foires de Geneve, et d'y exposer en vente pendant les jours y specifiés les Marchandises qu'ils faisoient conduire audit Geneve, passant par les Etats de Piemont, et de Savoïe, avant que de pouvoir les faire conduire ailleurs, moïennant quoi ils ne païeroient pas la Gabelle imposée par le Duc. et au Cas qu'il ne les exposassent en vente aux dites foires, ils seroient tenus au païement de la d.e Gabelle

Avec approbation du Duc Charles de la d.e soumission du 5. et 10. Xmbre — — — — — — — — 1485

N.o 15

Procedures du Juge et Lieutenant de Viry pour établir qu'ils exerçoient leurs jurisdictions à Geneve, ce qui supposoit une identité de Domination

avec l'original et Copie d'un acte remis par le Comte de Viry. 1491. en 1520. — — — — — — — 1491

N.o 16

Instructions de la Duchesse Blanche de Savoïe à son Secrétaire Dufour de ce qu'il avoit à dire au Roi de france, et où il seroit besoin touchant les difficultés survenuës pour l'exécution des provisions du Pape accordées de l'Eveché de Geneve en faveur du Chancellier de Savoïe déja Evêque du Mondovi, et les desobeïssances, Violences, et excés faits à cette occasion par divers Citoïens dud.t Geneve, et sur la Rebellion coïnse par Louis de la Chambre en Maurienne. 12 Juin — — — — 1491.

1ere Catégorie

N.o 17

Articles convenus entre M.r de Bresse Gouverneur de la Savoye, et les Ambassadeurs des Villes de Berne et de Fribourg par rapport aux differens survenus à l'égard de l'Eveché et Ville de Geneve, dont avoit été convenu devoir être mis en sequestre, et sous la main de Mad.e la Duchesse Blanche de Savoye, jusqu'à ce qu'il soit connu du droit du Chancellier de Savoïe, déja Evêque du Mondevi qui avoit été pourvû par le S.t Pere du dit Evêché de Geneve. 13. Juin — — — — — — 1491

N.o 18

Procuration du R.d Orioli sous administrateur de l'Evêché de Geneve pour soûtenir en la Cour Metropolitaine de Vienne les droits de Philippe de Savoïe administrateur, et Prince perpetuel dudit Evêché sous le gage de 25. florins annuels. 10. août — — — 1496

N.o 19

Patentes du Vice administrateur en temporel, et spirituel de l'Eveché de Geneve de constitution de R.d Jacques de Malvenda en Juge des appellations et nullités provenans du Vidonnat de Geneve et des autres Juges des trois Chateaux du dit Evêché sous le gage annuel de 30. flor.s petit poid. 30. Août — — — 1496

N.o 20

Instructions données par Mad.e la Duchesse de Savoïe au sujet de l'affaire de Saluces, et d'être comprise

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL SECOLO XVIII
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988
TOMO 11

Paquet 8me

en l'alliance qui se doit faire avec le Duc de Milan, de la charge qu'Elle a donné à Mr. de Bresse pour donner ordre aux affaires de Geneve, et des oppositions et Contestations faites par le Protonotaire d'aix à la Nomination qui a fait S.te du Chancellier de Savoïe à l'Evêché de Geneve, et de l'enlevement des Lettres aux Heraults.

N.o 21

Informations prises par le Vice-Chatelain du Pont de Beauvoisin à la part de Savoïe par ordre d'Antoine Versonay de Geneve Commissaire — député par le Duc de Savoye contre un Marchand de Chamberi, qui étoit allé à Lion durant les Foires de Geneve, et accusé d'y être allé pour achetter, ou vendre des Marchandises, lequel fut mis aux arrêts. 20. avril. 1497

N.o 22

Lettres du Duc Philibert de Savoïe par lesquelles ordonne à sa Chambre des Comptes d'exhiber les titres au Protonotaire son frere, à son administrateur, et aux Citoïens de Geneve concernant les droits audit Duc — appartenans de faire exiger le subside par eux dû, du païement duquel ils prétendoient en être exempts. 30. Mars — — — — — — — — — — 1498.

N.o 23

Grace accordée par le Duc Philibert de Savoïe dans Geneve à Claude Paulmier habitant à Geneve de la peine de Mort, à laquelle fut condamné par les Sindics et Conseillers de la d.e Ville, pour divers delicts commis en la d.e Ville, et ses environs, pour lesquels fon-

1.ere Categorie

procés lui avoit été fait par le Vidomne de Geneve. 9. Juillet. 1500

Cette grace fut faite à la requisition, et prière d'une femme publique, qui le demanda pour son Mari, promettant de changer de vie, et à condition de l'épouser.

Ledit Paulmier étoit déja sur l'Echelle, lorsque le Secretaire du dit Duc lui apporta la grace.

Le Chatelain du Gallliard qui l'alloit faire exécuter dit dans son Verbal du dit jour, que ce Criminel lui avoit été remis par les Sindics, et Conseillers de Geneve à la Porte du Chateau de la d.e Ville à l'accoutumée, pour le faire pendre au lieu de Champel.

N.o 24

Procés par devant le Conseil du Duc Philibert de Savoye résident prés de lui à Geneve entre le Fisc Ducal, Jean de Blanc, et autres litisconsorts appellants d'une sentence du Bailliz de Vaud, contre Claude d'Ortens Seigr de l'Isle de Berthy — — — — — — — — — —

Paquet 8.me

N.o 27

Lettres du Duc Philibert. de Savoïe, par lesquelles de l'avis de sa Chambre des Comptes déclare lui appartenir en toute Souveraineté la Ville de Geneve avec l'exercice d'icelle même dans le Chateau de l'Isle, et que l'Evêque de la d.e Ville n'a aucun droit de Souveraineté dans icelle, ni dans le Chateau de l'Isle. 10. Juin - - - - - - - - - - 1502

N.o 28

Lettres Patentes du Duc Philibert. de Savoïe Comte de Geneve, et du Genevois, par lesquelles il déclare, que par la suspension de la Cause Criminelle qu'il avoit accordée à l'instance de l'Evêque de Geneve, il n'entend pas d'avoir préjudicié au droit de sa Souveraineté sur la Ville de Geneve, et le Chateau de l'Isle, mais que son intention étoit seulement d'ordonner à son Procureur fiscal de ne pas poursuivre la d.e Cause jusqu'à nouvel ordre. 19. Juin - - - - - - - - 1502

N.o 29.

Quitance du Duc Charles de Savoïe de 85. florins pour sa part du dernier terme du Subside, soit. Don gratuit. accordé par les trois Etats tenus à Geneve, faite en faveur de Dame Marguerite allamand Dame de Vaavey. 23. Janvier 1504

N.o 30

Accensement fait par le Juge du Vidonnat de Geneve au nom du Duc Charles de Savoïe de la Peche qui se fait tous les Mecredi de chaque semaine de jour, et de nuit dans la Riviére du Rhone, y compris un bras de la Riviére d'arve du côté dudit Geneve en faveur

1.ere Categorie

d'Etiene Emblet, et Consorts dudit Geneve pour un an moïennant la Cense de 81. florins païables entre les mains du dit Juge. 29. Mars - - - - - - - - - 1504

N.o 31

Fidejussion prêtée par Jean Jeanin, et Etienne amblet Bourgeois de Geneve pour le païement de la Cense annuelle de 81. florins duë pour la Peche susd.e 29. Mars - 1504

N.o 32

Procés pendant pardevant le Vidonne de Geneve entre Claude Maillet de Seissel demandeur, contre Jean Leaz Cailleur de Geneve défendeur pour la remission de trois aunes de Drap à lui remis pour faire une Veste. avec la Sentence à la fin. - - - - - - - - - - 1504

N.o 33

Inhibitions du Duc Charles de Savoïe de molester les hommes, et Juridiciables de Mess.rs de St. Maurice, et d'Excruliac pour le Subside accordé à Geneve tant sur les Sujets immédiats que sur les Ecclesiastiques, attendu que les d.s Seig.rs avoient païés la portion qu'ils avoient offert. du 28. 9.bre et 10. X.mbre - - - - 1504

N.o 34

Procedures faites à l'instance du Proc.r fiscal de Chablais contre Amé Malthon habitant de Geneve qui fut arrêté en la Ville de Thonon pour avoir fait signifier des lettres d'Excommunication dans la d.e Ville à François de Veyrier pour Cause meré profane - - - - - - - - - - 1503

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988

Paquet 8.me

N.o 35

Acte, soit testimoniales de la réponse faite par les Sindics de la Ville de Geneve à Hugues de Rougemont Vidonne de la d.e Ville de ne vouloir rien faire contre l'autorité du Duc de Savoie leur Seig.r dans la Ville de Geneve. 8.7bre _ _ 1305

N.o 36

Cautions prêtées par devant la Souvernine — Chambres de Savoye par les Maitres des Monnoies établis par le Duc Charles de Savoye dans la Ville de Geneve et au lieu de Cornavin 13. 8bre _ _ _ _ _ _ 1305
9. 7bre 1308. et 16. Juillet 1309.

N.o 37

Caution prêtée par Humbert de Grolé avant la d.e Chambre des Comptes de bien et fidélement exercer l'office et charge de Vidonne de Geneve établi par le Duc Charles de Savoye. 1. 7bre _ _ _ _ _ _ _ _ 1306

Autre prêtée par aymon Conseil pardevant la d.e Chambre comme dessus. 21. Janvier 1310. _ _ _ _ _ _ "

N.o 38

Patentes du dit Duc Charles de Constitution de Maitre des Monnoies en la personne de Pierre Tacon pour en faire fabriquer pour un an dans la Ville de Geneve 9.bre 1306

N.o 39

Informations prises d'ordre du dit Duc contre ceux de Geneve, et ses Complices à cause de certaines

1.ere Categorie

fausses Indulgences, qu'ils firent publier tant au dit — Geneve, que dans diverses Villes et Terres de la Savoye, par lesquelles il étoit porté que païant une certaine — somme d'argent ils étoient absous à pœna et Culpa — 1307

N.o 40

Patentes de Louis XII. Roi de france de permission au Duc Charles de Savoïe que les Ecus d'or, et grands Blancs que le dit Duc entendoit faire battre dans ses monnoïes de Chamberi et de Geneve auroient Cours dans le Roïaume de france et Dauphiné

Avec l'enregistrement d'icelles au Parlement de Grenoble ensuite du consentement donné par Gaston Comte de Foix Duc de Nemours Gouverneur du — Dauphiné du 1. Août 1309 - 24 9.bre _ _ _ 1307

N.o 41

Procés ventilant pardevant le Vidonne de Geneve entre Pierre Joly demandeur et Pierre Mathieu Pelipari defendeur pour regard de certain intérêt — leur particulier _ _ _ _ _ _ _ _ 1308

N.o 42

Informations prises dans Geneve par Guillaume de Grens Général des Monnoïes de Savoïe sur la direction et Gouvernement de la Monnoïe de Cornavin, contenans les dépositions de neuf témoins qui prouvent le peu de capacité et habileté du Maître de la Monnoïe Thomas Blondel _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ 1308 1309

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988
centim

Paquet 9.e

1.ere Catégorie

N.o 1

Informations prises par les officiers du Vidonnat de Geneve sur des querelles arrivées entre des habitans dudit Geneve. 22. Juillet. — — — — — — 1309

N.o 2

Procés pardevant le Conseil Ducal de Chamberi entre le Procl. fiscal Gen.l de Savoie appellé et Odet Pagnet Marchand de Geneve appellans d'une sentence par laquelle il avoit été condamné à l'amende de 100. Ducats pour avoir fait ajourner Michel et Jean de Vaux de Meyroz sujets de S.A. pardevant l'official de l'Evêché de Geneve contre les défenses portées par les Statuts Dominicaux 1309. et — — — — — — — — 1310

N.o 3

Informations secretes prises par François Trotier Secretaire de la Cour du Vidonnat de Geneve sur l'emprisonnement fait de Claude Margelle Sergent Gen.l du Duché de Savoie et Sergent particulier dudit Vidonnat par ordre d'Hugue de la Pierre Seig.r de S.t Rambert, et par le Consindic de la V.e de Geneve pour avoir notifié certaine exécution en présence du dit Seig.r de S.t Rambert. 27. Juillet — — — — 1310

N.o 4

Actes du Proc.t fiscal de la Chambre Imp.le contre l'Evêque de Geneve qui prétendoit d'être exemt de la Collecte imposée par l'Emp.r Maximilien sur tous les Ecclesiastiques Princes de l'Empire pour soutenir la guerre que les Venitiens liguez avec le Pape Jules lui avoient declaré afin de recouvrer la Ville de Cadoüe et diverses autres Terres et Lieux qu'ils occupoient autrefois, et que le dit Emp.r avoit reüni à l'Empire dans lesquels actes l'on a produit les titres suivans y tenorisés — — — — — — — — — — 1311

Diplome de l'Emp.r Carles IV. par lequel il ordonne la publication de la revocation du Vicariat Imperial de la Ville de Geneve accordé au Comte Amedé de Savoye dans les Terres Villes et Lieux où il sera necessaire, afin que les Officiers du susd.t Comte n'en puissent pas pretexter cause d'ignorance. 14.e 7.bre 1366.

Autre de l'Emp.r Wenceslas de confirmation en faveur de l'Evêque de Geneve des privileges accordez à ses prédecesseurs à l'égard de la Souveraineté de la Ville de Geneve et des Lieux en dépendans. 22. Juin — 1400

Bulle du Pape Sixte, par laquelle il ordonne au Duc Charles de Savoye de ne point troubler l'Evêque de Geneve dans la possession où il est de la Souveraineté de la Ville de Geneve, et des Terres et Lieux en dépendans sous les peines et Censures y marquées à teneur du Diplome de Frederic 1.er du 7. 7.bre 1162. — tenorisé dans la d.t Bulle du 3. fevrier — — 1483

N.o 5

Acte passé pardevant le Vidomne de Geneve pour le Duc Charles de Savoye sur la restitution faite

54

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988

Paquet 9e

par ordre des Seigl.rs de Fribourg, et à l'instance du dit Duc de 50. Balots qui furent pris au Lieu de Bellerive prés de Geneve dessus le Lac par aucuns Compagnons de Geneve, de la Ville de Fribourg que certain Marchand Milanois faisoit amener aux foires de Geneve. du 19 Janvier — — — — — — — — — 1512

N.o 6

Informations fiscales contre Jean fils de George Martin de Genéve à cause des Crimes qu'il avoit commis aux fauxbourgs de S.t Gervais — 1512

N.o 7

Reçû passé par le Vidomne de Geneve au nom du Duc Charles au Lieu de Bellerive des harnois en nombre de 50. Balles qui avoient été prises par des Gens de guerre de la Ville de Fribourg au nommé Jean Ange Marchand de Milan, qui les faisoit conduire, et mener aux foires de Geneve 19. Janvier — — — — 1513

N.o 8

Appellation interjettée par le Procureur fiscal du Duché de Savoye au S.t Siége de la Sentence prononcée par le Juge des excés de la Cour Episcopale de Geneve, par laquelle a été ordonné de relacher des Prisons Claude Loüis accusé de Crime de lese Majesté pour avoir foumenté une revolte du Peuple. 23. May. 1513

N.o 9

Informations secretes prises par le Juge

1ere Categorie

des excés et procedures de la Cour Spirituelle de Geneve contre Claude Ludovici Procureur fiscal de la d.e Cour — accusé de divers excés commis à l'occasion de la prise d'Aymon Conseil Vidomne de la Ville de Geneve.

Avec la réponse sommaire donnée par le d.t accusé. 1513

N.o 10

Informations secretes prises dans l'office du Vidonnat de Geneve par Guillaume du Duc Secretaire du dit Vidomnat à l'instance de Marie Etienne Falquet Potier habitant de Geneve, contre Michel Coudurier détenu au Chateau de l'Isle, sur l'occultation et brûlement fait d'un Contract passé en faveur du dit Etienne Falquet. 10. X.mbre — — — — 1513

N.o 11

Memoire au Gouverneur de Vaud de ce qu'il aura à faire de la part de S. A. pour empecher que ceux du dit Païs ne viennent à Geneve pour pratiquer, et gagner les Citoïens. avril — — — — — — 1514

N.o 12

Procés entre Jean Philippe Marchand habitant de Geneve demandeur contre Pierre Gardet defendeur poursuivi par devant le Vidomnat de Geneve pour injures faites par le dit Gardet au dit Philippe — — — — — — — — — 1514

N.o 13

Autre par devant le Conseil Ducal de Chamberi entre le fisc du Païs de Gex, et l'Evêque de Geneve pour

55

ARCHIVIO DI CORTE INVENTARI DEL SECOLO XVIII
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988
TOMO 11
centim

Paquet 9e

sçavoir de qui Jaquemet. Meinery étoit justiciable. 1514. — 1513
On voit qu'à ce sujet les officiers de l'Evêque avoient
lasché des ordres sous peine d'excommunication contre
les officiers de Ged

N.° 14

Registre des Sentences et Ordonnances donné-
es en la Cour du Vidomnat de Geneve — — — — — 1513

N.° 15

Procés par devant le Vidomne de Geneve —
entre Jean Hugonis Marchand de la d.e Ville contre —
Françoise Veuve de Laurent. Negrodi et Michel mutini
pour être païé de 230. florins que lui devoit le dit
Negrodi à l'occasion de quoy il procedoit par action —
réelle sur une Maison dans Geneve. 26. avril — — 1516.

N.° 16

Autre fait à Geneve par devant le Juge du
Mandement de Gallard entre Louis Festi de Vendoures
et Odet Pacquet Marchand de Geneve pour dette de la
somme de 320. florins daë audit Pacquet. par le dit
Festi — — — — — — — — — — 1516

N.° 17

Autre ventilé par devant le Vidomne de Geneve
entre Jean Baly demandeur contre Claude Flameno
de la Balme sur Cerdon defendeur pour regard de
certains leurs interêts particuliers — — — — — 1516

1.ere Categorie

N.° 18

Procedures faites par Aymon Conseil-
Vidonne de Geneve contre Philibert. de Compeis Seigt. de
Corens d'Estrambiéres et de Sacconex détenus aux pri-
sons du Chateau de l'Isle pour avoir donné un Soufflet
dans le Tribunal du dit Vidonne à Pierre Valerio —
Citoien de Geneve. — — — — — — — — — 1516

N.° 19

Informations prises sur l'insulte fait par
Louis Festi de Geneve en la personne du Vice Procureur-
fiscal et Commissaire Ducal dans la Ville de Geneve au
mépris de l'autorité Ducale. — — — — — — — 1517

N.° 20

Autres prises par le Vice Procureur Gen.l du Pont
de la Riviere d'arve proche de Geneve contre les delinquans
qui avoient été des mains de la Justice François Tifot
pendant qu'on le menoit à pendre et ce sur le Chemin
public au delà de la Croix de S.t Victor, et proche des
Fourches patibulaires au lieu de Champé d'ordre du
Secretaire de l'Evêque de Geneve. 19. fevrier — — — 1517

N.° 21

Déclaration de Jean de Savoye Eveque de
Geneve, par laquelle il confesse de n'avoir aucun droit de
faire grace aux Criminels dez qu'ils ont été remis au
Chatelain du Chateau de Gallard pour en faire faire —
l'execution qui appartient aux officiers du Duc de Savoïe,
revoquant même une grace de mort accordée à Francois Tifot.
24. Mars — — — — — — — — — — — 1517

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988

Paquet 9e

N.o 22

Déclaration de Jean de Savoye Evêque de Geneve faite à l'instance du Procr. fiscal de Charles Duc de Savoye, que par la grace qu'il avoit accordé au nommé Tissot de Bornes, qui avoit été condamné à être pendu, et que ses Officiers, et Serviteurs avoient enlevés des mains des Officiers du Chatelain de Gaillard, il n'avoit pas pretendu préjudicier l'autorité du Duc de Savoye ni de ses successeurs. 28. May — — — — — 1517

Avec un Extrait de la déposition faite par le Chatelain de Gaillard

N.o 23

Traité de renouvellement de Confederation, et d'alliance entre le Duc Charles 3e. de Savoye, et les Cantons de Berne, Fribourg, et Soleure, par lequel il fût entre autre convenu en conformité des precedentes alliances, qu'aucune des parties ne pourroit prendre sous sa protection, ni recevoir en Bourgeoisie les Sujets de l'autre, sans le consentement de leurs Superieurs, à moins que les ds. Sujets ne vinsent à changer d'habitation, la transferant d'un Païs à l'autre. 3. Xmbre. 1517

N.o 24

Edit du Duc Charles de Savoye portant défense à tous ses Sujets tant mediats, qu'immediats de là les Monts de ne prendre aucune Bourgeoisie, ni entrer en aucune alliance Confédération, ou sujetion avec les Villes, ou Princes étrangers, à peine de son indignation, Confiscation des Biens, perte de tous privileges, et même de punition corporelle. 5. Xmbre — — — — — — — 1517

1ere Categorie

N.o 25

Remontrance de Louis Feste sur les insultes, et blessures qu'il avoit reçû des Citoïens de Geneve avec la députation faite par les Sindics de Geneve, et par deliberation du Conseil Episcopal de la ds. Ville de deux Conseillers pour la termination du dit affaire — — — 1517

N.o 26.

Procés, et informations prises par devant le Conseil Ducal de Chamberi à la requisition du Procureur fiscal Genl. de Savoye contre Odet Paqueti de Geneve accusé d'avoir fait faussement fabriquer dans la ds. Ville une obligation en sa faveur contre Louis Teste du dit Geneve. 1517. et — — — — — — — 1518

N.o 27.

Procedures Criminelles contre Jean Pecolat, André Navis, Jean Bidelman, Philibert Berteleri accusés de Crime de Lese Majesté, et autres malfaits contre le Duc Charles de Savoye. 1517. et — — — — 1518

57

ARCHIVIO DI CORTE INVENTARI DEL SECOLO XVIII
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988
TOMO 11
centim

Paquet 10.me
1.ere Catégorie
N.o 1

Supplique de Claude Trotier au Duc Charles par laquelle il lui demande, qu'il lui plaise ordonner à son Vidonne de Geneve, et à tous ses autres Officiers de ne le plus molester pour regard des Patentes de grace qu'il avoit signé à la sollicitation de Jean de Savoye — Evêque dudit Geneve en faveur de François Cifsot — condamné à mort, et pour s'être porté avec quelques uns des Domestiques dudit Evêque pour enlever ensuite des d.t Lettres de grace le dit. condamné des mains du Chatelain de Gallivard, auquel il avoit été remis pour que justice lui fût renduë par les Sindics de la d.t Ville de Geneve 10. Janvier — — — — — — — — — — — — — — — — 1518

N.o 2

Lettres patentes de députation faite par le Duc Charles de Savoye du Seig.r Alexandre de Valeneuve pour son Lieutenent dans sa Ville de Geneve, de maniére cependant que ses droits l'autorité de l'Evêque et les franchises de la d.t Ville soient gardées. 7. fevrier — — 1518

N.o 3

Requête dudit Evêque de Geneve au Duc Charles afin qu'il défendit à ses officiers temporels de ne point

molester ni de se mêler dans la jurisdiction de l'official de Geneve

avec les Lettres du dit Duc d'inhibition à ses officiers susd.s de ne point le molester. 15. Maij — — — — 1518

N.o 4

Lettre de l'Evêque de Geneve au dit Duc, par laquelle il lui déclare qu'il n'a pas crû de donner — aucune atteinte à sa Souveraineté par les Lettres de grace qu'il avoit accordé au nommé Francois Cifsot, et fait signer par Claude Trotier son Secretaire, parce que dans le tems qu'il les accorda, il croïoit que le dit. Cifsot ne fût pas encore condamné, et que pour preuve de ce qu'il lui avançoit, il lui faisoit restituer les d.s Lettres de grace, pour qu'elles fussent déclarées nulles, et de nul effet, lesquelles sont tenorisées ensuite de la d.te Lettre missive, de même que de nouvelles Patentes de grace en faveur du dit Trotier. 26. X.bre — — 1518

N.o 5

Precis des dettes des Comptables des Baillages de Chablais, Ternier Gaillard du Vidonnat de Geneve, Chatelainie de l'Isle, et des Maitres des Monnoies du dit Geneve. — — — — — — — — — — — — 1518
en 1533.

N.o 6

Lettres du Duc Charles de Savoïe d'inhibition à Antoine Griffon, et Bartelemi Du Cros tuteurs des enfans de feu Benoit Petit de poursuivre le Procés intenté par devant le Juge Ecclesiastique de Geneve, comme à tous ses autres sujets laïques de ne tirer aucun autre par devant —

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988
centim

Paquet 10

qui dessus pour Cause profane. 10. Janvier ____ 1519

N.° 7

Renonciation du Conseil Citoiens et Bourgeois de Geneve assemblés en Conseil general, à la Bourgeoisie et alliance faite par la d.te Ville, avec le Canton de Fribourg en présence des ambassadeurs de Zurich, Berne, Fribourg, et Soleure et à la stipulation des Deputés du Duc Charles de Savoïe Vicaire perpetuel du S.t Empire, et de l'Evêque de Geneve. 11. avril ___ 1519

N.° 8

Ratification faite par le Conseil, Citoiens et Bourgeois de la Ville de Geneve de la renonciation par eux faite à la Bourgeoisie et alliance contractée à leur nom avec la Ville de Fribourg. 16. avril ___ 1519

N.° 9

Promesse des Sindics et Communautés de la Ville de Geneve assemblés en Conseil General de tenir deschargé et relevé le Duc Charles de la somme de 13697 Ecus d'or au soleil, trois testons qu'il s'étoit obligé de païer pour eux à la Ville de Fribourg

Avec l'obligation passée par le dit Duc en faveur de ceux de fribourg de la susd.te somme du 21. avril ___ 1519

N.° 10

Déliberation des Ligues soit Cantons Suisses assemblés à Zurich sur les representations des ambassadeurs du Duc de Savoïe, de l'Evêque, et de la

1.ere Categorie

Ville de Geneve et de ceux de Fribourg, par laquelle ils assignent les parties à comparoître à la 1.re journée qui devoit se tenir le jour de l'ascension suivant au dit Zurich concernant la Bourgeoisie contractée entre les d.s de Geneve, et de Fribourg, pour oüir ce qui seroit conclu pour ce regard par les Seig.rs des Ligues. 15. May. 1519

N.° 11

Instruction donnée par le Duc Charles à M.r de Saleneuve, et autres de ses ambassadeurs de ce qu'ils ont à dire de sa part à Mess.rs des Ligues à la journée prochaine de Zurich pour mettre fin à l'affaire qu'il a avec Mess.rs de Fribourg ses allié pour l'annullation de l'obligation de certaine somme et pour l'abolition de la Bourgeoisie de Geneve. 29. May. 1519

N.° 12

Articles contenants la substance de ce que S.te A. entend être inseré en la Sentence au sujet de la revocation de la Bourgeoisie de Geneve de l'exercice de l'office du Vidonnat et des graces à faire par sa d.te A. aux coupables de Geneve. 20. Juin ___ 1519

N.° 13

Déliberation des députés du Corps helvetique faite à Berne, par laquelle, après avoir oüi le grand, et petit Conseil de la Ville de Fribourg sur le fait des differens qui s'étoient élevés entre ceux du dit fribourg le S.r Duc de Savoïe, et le R.me Seig.r Jean de Savoye Evêque, et Prince de Geneve, il fut decidé que ceux de fribourg remettroient sans délai entre les

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988

Paquet 10

mains des deputés de Berne les lettres de Bourgeoisie faites entr'eux, et les Citoïens de Geneve comme aussi les lettres d'obligations, afin que les dt. députés qui devoient aller auprés du dit Duc pûssent les lui exhiber. 29. Juin — — 1519

N.o 14

Arrêt et Conclusions des ambassadeurs des ligues entre le Duc Charles de Savoye et les députés des 12. Cantons suisses, par lequel il a été ordonné.

1.o Que suivant l'ordonnance des seigl.rs des 12. Cantons faite à Berne le 29. juin 1519. ceux de fribourg remettront sans délai entre les mains de Mess.rs de Berne toutes les lettres de Bourgeoisie faites entr'eux et les Citoïens de Geneve, et aussi l'obligation que le dit Duc avoit passée en faveur des dt. de fribourg de la somme de 13697. écus trois testons pour les rendre au dit Duc.

2.o Les dt. ambassadeurs des Ligues en observation du dt arrest ont rendu au Duc la dite obligation avec une lettre que les dt. de Geneve avoient envoïée aux dt. de Fribourg pour la Bourgeoisie.

3.o Les Sindics de Geneve ont renoncé à toute Bourgeoisie qu'ils pouvoient avoir faite jusqu'à present avec ceux de Fribourg. 21. Juillet — — — — — — — — 1519

N.o 15

Déclaration de la Diéte de Baden en Suisse touchant la nouvelle Bourgeoisie de Geneve et de Fribourg, pour appaiser les tumultes et seditions qui en étoient survenus contre le Duc Charles de Savoye. août — — — — — — — — 1519

1.ere Categorie

N.o 16

Statuts et Reglemens du Duc Charles 3.e faits dans la Ville de Geneve à la requisition de l'Evêque et des Sindics de la dt.e Ville pour l'election et nomination des Sindics, et pour la Police, à condition qu'ils reconnoissent le Vidomne par le dit. Duc député pour leur Juge, et renoncent à la Bourgeoisie suivant l'abscheid fait à Zurich, sous diverses autres Conditions y apposées. 1.er 7.bre — — 1519

N.o 17

Compromis entre le Duc Charles de Sav.e et Jean de Savoie Evêque de Geneve en la personne de Claude d'Estavay Evêque de Belley pour terminer et decider les differens qui étoient entr'eux.

Avec la Sentence arbitrale renduë par le dit. Eveque par laquelle il prononce qu'il n'avoit été ni étoit permis au dit. Evêque ni à ses Successeurs et moins encore aux Sindics de Geneve de faire executer les Sentences par eux, ou par leurs députés renduës, ou à rendre exigeant peine de sang dans la Ville de Geneve, mais que les condamnés, ou à condamner devoient être remis au Chatelain de Gaillard, ou à ceux qui seroient à l'avenir deputés par ledit. Duc, pour les faire executer à la maniére accoutumée.

Avec les ratifications et approbations faites par le dit Duc et le dit. Evêque de la Sentence susdite. — 11. 13. et 14 7.bre — — — — — — — — 1519

N.o 18

Recés, soit déliberation faite à Zurich des Cantons Suisses sur les diferens qui étoient entre le Duc de Savoye

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988

Paquet 10.

l'Evêque de Geneve, les Consuls de Geneve, et les Fribourgeois, lesquels furent tous assignés de se rendre par l'organe de leurs ambassadeurs à Soleure le jour des SS.ts Simon et Jude, et là déclarer leurs prétentions, et que cependant aucune des parties n'entreprenne rien au prejudice de l'autre. 8. 8.bre ——— 1519

N.o 19

Déliberation des députés des Cantons assemblés à Soleure sur les differens qui étoient entre le Duc Charles de Savoye Jean de Savoye Evêque de Geneve et les Consuls de la d.e Ville d'une part, et les Consuls de Fribourg d'autre, par laquelle ils ont déclaré.

1.o qu'en exécution des recés faits dans les Villes de Zurich et de Baden aucune des parties ne devra user de violences, ni causer aucun trouble, ou faire aucun attentat.

2.o que toute nouvelle Combourgeoisie, qui se trouve déjà cassée en vertu des d.s recés soit, et doive être considerée comme de nulle valeur.

3.o que tous un chacun des sujets des d.s Seig.rs de Savoye et de Geneve, qui demeurent dans les limites de leur Païs, soit qu'ils soient Bourgeois de Fribourg, ou qu'ils ne le soient pas, venant à se mal comporter, pourront être punis suivant le droit, et la justice, sans que ceux de Fribourg puissent l'empêcher.

4.o Sur ce que ceux de fribourg sont entrés à main armée dans les Provinces du Duc de Savoye et refusent de se soumettre à la décision judiciaire des d.s députés, il est enjoint à chacun d'iceux d'en donner part à leurs Seig.rs Supérieurs, afin qu'ils ordonnent de quelle manière il conviendra de parler, et d'agir pour mettre fin à ce different du 6.9.bre ——— 1519

1.ere Categorie

N.o 20

Déclaration du Canton de Soleure sur la sentence de Mort renduë par les officiers de l'Evêque de Geneve contre le nommé Bertellier. 25.9.bre ——— 1519

N.o 21

Articles reglés entre le Duc Charles de Savoye, et la Ville de Fribourg par la mediation des ambassadeurs de Zurich, Berne, Zoug, et Soleure sur les differens qui étoient entr'eux pour la Bourgeoisie de ceux de Geneve avec ceux de Fribourg. 28. 7.bre ——— 1519

N.o 22

Livre contenant differens Memoires Traités et Negotiations entre les deputés de S.A. et les Suisses et Genevois. ——— 1519

N.o 23

Diverses informations sur les excés et attentats commis par ceux de Geneve dans le temps de leur revolte, et aprés. du 1519. en 1529. ——— 1519

N.o 24

Articles touchant la Bourgeoisie de Geneve la revocation d'icelle, les alliances que S.A. a avec les deux villes, et qu'il est content que Mess.rs des Ligues voient le different qu'il a avec ceux de Geneve, et les Monstres du Faucigni. avec les Réponses.

61

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988

Paquet 10

N.° 25

Traité de trève fait à Chonon sur les differens entre le Duc de Savoye, l'Evêque de Geneve, et ses adherans d'une part, et les alliés des 12. Cantons Suisses — d'autre à cause de la Ville de Geneve, touchant le Commerce et les Predications de la nouvelle Religion

N.° 26

Minutes, soit projets de deux Brefs de S.te aux Evêques de Geneve et de Lausanne, par lesquels ordonne de prêter le serment de fidelité et obeïssance au Duc — Charles de Savoye, comme Vicaire de l'Empire à la forme des privileges accordés et confirmés par plusieurs — Empereurs, comme aussi aux Sindics et Communiers de Geneve pour la prestation de fidelité au susdits Duc.

Paquet 11.me

1.ere Categorie

N.° 1

Memoire au sujet de la conspiration de François Bonivard Prieur de S.t Victor contre l'Eveque de Geneve, et le Duc Charles de Savoye. — — — — — — 1520

N.° 2

Informations criminelles prises par les Officiers de Cernier contre Mathieu S.r de Confignon, et de Marloz sur le maltraitement fait en la personne de Julien Cohennet de S.t Julien — — — — — — 1520

N.° 3

Procés du fisc Ducal intervenant pour les officiers du Vidomnat de Geneve, et du lieu de Gaillard contre Jean d'alinges — — — — — — — 1520

N.° 4

Grace accordée par le Prince Philippe Comte de Geneve et du Genevois en faveur d'Etienne Benedicti de Seissel qui avoit été accusé d'avoir faussement fabriqué un Contract de Cession en faveur du Notaire Jean Moreni, et ce moiennant la finance de 60. flor.s 7. août 1520

62

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988
centim

Paquet 11.me

N.o 5

Lettre de l'Emp.r Charles V. au Duc Charles de Savoye, par laquelle il lui témoigne son bon gré d'avoir nommé à l'Evesché de Geneve le Sieur de la Baume — Protonotaire, et Abbé de S.t Claude. 24. 8bre. — 1520

N.o 6

Positions données par l'Evêque de Geneve Pierre de la Baume dans le procés qu'il avoit pendants par appel avec le Chapitre de la d.te Ville par devant l'official du Metropolitain, touchant l'exercice de la Souveraineté et Regales dans la d.te Ville et dans les trois Chateaux de Jussy, Cinay, et Thiez.

N.o 7

Informations prises sur les paroles proferées par Bonivard Protonotaire, et Chanoine de Geneve détenu dans les prisons du Chateau de Ges, pour avoir été du parti des Huguenots de Geneve, qui s'opposoient, et resistoient au Duc de Savoye pour l'empecher d'entrer dans la d.te Ville, et pour autres delicts y specifiés. —

N.o 8

Lettres de prise de Corps du Duc Charles de Sav.e adressées à son Vidonne de Geneve contre plusieurs particuliers nommés dans un Rôle y joint, portant ordre qu'au cas qu'on ne puisse les arrêter, de les ajourner, et faire publier les d.tes Lettres au Pont d'Arve et à Cornavin à la maniére accoutumée. 11. fevrier — 1521
avec la relation de la publication faite a Cornavin.

1.ere Categorie

N.o 9

Lettres du Duc Charles de Sav.e de Commission au Juge de Gaillard pour taxer les fraiz et dommages — souferts par Pierre de Vellery, qui avoit été battu par — Bezançon de Muro, et autres sur le Chemin public qui va de Geneve au lieu de Jussy l'Evêque. 5. fevrier — 1521

N.o 10

Autres du même de surseance d'un Procés — formé par le fisc contre divers particuliers de la Ville de Geneve nommés au Roole y joint. 14. fevrier — 1521

N.o 11

Lettres patentes du dit Duc portant confirmation des lettres de legitimation y annexées en date du 29. Juillet 1517. accordées en faveur de Jean et François — fils naturels de françois Leamont de Grenier habitant de Geneve non obstant leur condition de taillables. — 14. Mars — 1523

N.o 12

Informations prises à Geneve de la part du fisc du Duc Charles et de son ordre, occasion de — l'insulte et maltraitements faits en la personne de Pierre Solleracti son Sergent Gen.l au dit Geneve en la ruë proche du lieu nommé la Croix, par Jean — Wliens de Pesey. — 1523

63

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988

Paquet 11

N.° 13

Procés criminel formé par le Vidomne de Geneve contre le Medecin Agrippa, et Jean Maillard de Geneve accusés d'avoir fabriqué des fauſses monnoïes dans ladite Ville — — —

Paquet 11.e

Bignet dit l'Eperonnier de Geneve. 20. Juin — — — — 1524

N.o 21

Informations prises au lieu du Pont d'arve par Nicolas Gignet Vice Procureur fiscal du lieu de Ternier d'ordre du Duc Charles de Savoye contre Claude Richardet Sindic de la Ville de Geneve, et autres Complices pour regard des coups de bâton donnés par le dit Richardet dans le Conseil de la d.e Ville sur la tête de Nob. Bernard Boulet Proc.r fiscal de Ternier

Avec le procés du fisc Ducal, et du dit Bernard Boulet contre les d.s Sindics de la d.e Ville prétendans se justifier de ce qu'ils ont été accusés par le dit Boulet. — — — 1524

N.o 22

Déposition de Guillaume Ducis sur certains articles proposés par le fiscal de Savoye en comprobation de l'exercice de la jurisdiction dans la Ville de Geneve par les officiers de S. A. R. exaction des tailles, et autres droits dans la d.e Ville. 1.er août — — 1524

N.o 23

Procés par devant le Conseil Ducal du Duc Charles entre les Sindics de la Ville de Geneve et Bernard Boulet Tresorier de la d.e Ville et encore le Proc.r fiscal General du dit Duc au sujet de la reddition des Comptes du dit Tresorier — — — — — 1525

N.o 24

Articles donnés de la part de S. A. au Général

1.ere Categorie

Albaleste pour les proposer au Gouverneur de la Ville de Geneve au sujet des differens qu'il y avoit avec l'Evêque et ceux de la d.e Ville. 7. fevrier — — — — — 1525

N.o 25

Mémorial presenté par les Sindics et Citoïens de Geneve au Pape pour avoir une Commission à un de ses Auditeurs pour connoître sur les differens qu'ils avoient avec le Conseil Ducal de Chamberi, qui les troubloit dans leurs Jurisdictions, et franchises, et notamment à l'instigation de Bernard Boulet.

Avec le decret de Commission à un des Commissaires, avec pouvoir d'accorder les Citations, et inhibitions, sous les peines supplicées, comme encore de leur rendre droit, au cas qu'il lui conste qu'ils n'ont pas un libre accés au dit Chamberi. 29. Juillet — — — — — — 1525

N.o 26

Renonciation faite par le Conseil General de la Ville de Geneve aux appellations interjettées en Cour de Rome contre le Conseil Ducal de Chamberi, et ses officiers. 20. 7.bre — — — — — — 1525

N.o 27

Testimoniales donnés par le Secrétaire du Conseil de la Ville de Geneve à Loüis de Gorrevod Evêque de Maurienne, et au Seig.r de Baleison deputés par le Duc Charles de Savoye, de la déclaration faite par les Sindics et Conseillers de la Ville de Geneve solemnellement convoqués, et assemblés au sujet de la demande que les d.s deputés leur firent, si les entreprises et machinations de

65

ARCHIVIO DI CORTE INVENTARI DEL SECOLO XVIII
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988
TOMO 11
centim

Paquet 11e

quelques particuliers contre l'autorité dudit Duc et à l'insçû de l'Evêque avoient été faites du Conseil et consentement des ds. Sindics et Conseillers qu'ils n'avoient jamais oüi, ni entendu dans aucuns Conseils aucunes Machinations, ni Conspiration contre le dit Duc et que si quelques particuliers en avoient faites ç'avoit été à l'insçû des Sindics et du Conseil. 20. 7bre — — — — 1525

N.° 28

Réponses de Louis de la Grave au sujet de l'homicide de Jean Gaudier commis à Geneve par le Sr. de Marlioz. 19. 8bre — — — — — — — 1525

N.° 29

Instructions au Gouvr. de Vaud, et à Mr. de Mezieres de ce qu'ils auront à faire de la part de S. A. à Berne, Fribourg, et autres Villes ses alliés et confederés au sujet des outrages, et mauvaises paroles dites à sa de. A. par ceux de Geneve. de la grace de quatre prisonniers demandée par Messrs. des trois Villes et d'autres choses concernants les ds. de Geneve. 28. 8bre — — — — — 1525

N.° 30

Procés pendant pardevant le Conseil Ducal entre le Procureur fiscal de Savoye, et le Vicaire, et autres officiers de l'Eveché de Geneve au sujet des Protocoles des Notaires d'Hermance, Balaison, et Thonon. — — — 1525

N.° 31

Bref du Pape Clement VII. à l'Eveque de Geneve par

1ere Categorie

par lequel il lui commande de prêter le serment de fidelité au Duc Charles de Savoye pour les fiefs de son Eglise et de le reconnoitre son supreme Seigr. temporel à la forme des priviléges et confirmations d'iceux par les Rois, Empr. par le Pape Leon Predecesseur dudit Pape Clement, et par lui meme, avec déclaration que le Vidonne dans la Ville de Geneve est un Juge qui prend connoissance des differens entre les Citoïens, et étrangers, et que l'exécution du dernier Supplice appartient aux Ducs de Savoye, comme aussi le Chateau de l'Isle pour les prisons. 29. 8bre — 1525

N.° 32

Lettre de l'Empr. Charles V. aux Sindics, et Citoïens de Geneve, par laquelle il leur ordonne de s'abstenir des Traités, et alliances insolites, et illicites qu'ils ont contracté, et veulent contracter avec leurs voisins, et d'obeïr au Duc Charles de Savoïe comme Vicaire du St. Empire tout comme audit Empr. 17. 9mbre — — — 1525

N.° 33

Ordre dudt. Empr. à l'Evêque de Geneve de prêter la fidelité au Duc Charles de Savoïe, lui disant que le refus, qui lui en fait est cause des nouveautés de Lausane et que lui, et ses Sujets doivent lui obeïr, de même qu'à ses officiers. 17. 9mbre — — — — — — — 1525
avec un Vidimus du 19. Juin 1569.

N.° 34

Réponses de Guillaume du Duc Scribe du Vidonnat de Geneve au sujet d'une sentence renduë par le Vidomne, et par lui expediée à une partie sans y avoir

66

ARCHIVIO DI CORTE INVENTARI DEL SECOLO XVIII TOMO 11 ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988 centim

Paquet 11e

fait mention de l'appel de l'autre comme il l'avoit fait au contraire dans la copie de celui cy. 18. Xmbre — — — 1525

N.o 35

Instructions et memoires à l'Evêque de Bellei au Sieur de Lullin, et au Gouverneur de Vaud de ce qu'ils auront à faire de la part de S. A. auprés de Mrs de Berne, Souleure, et de Fribourg pour terminer les differens entr'eux survenus à l'égard de la Bourgeoisie de Lausane, des fugitifs de Geneve, et de l'artillerie de Bard. 19. Xmbre — — — — — — — — — 1525

N.o 36

Informations fiscales contre Aimonet Dupuis sur le changement de son surnom dans une obligation passée dans Geneve en faveur de Pierre Riquens — — — — — — — — — — 1525

N.o 37

Réponses sommaires données par Jean Durand aliàs St Maurice d'yenne détenu prisonnier au Chateau d'Isle de la Ville de Geneve dans la Cour d'icelui ci pour un assassinat commis en la personne de Thomas Hoste de St Genis — — — — — — — — 1525

N.o 38

Procedures sommaires pardevant le Vidomne de Geneve entre Bernard de Jusinge, Jean Lancey, et Jean du Chesne de Margencel accusés, et Claude Trolliet d'Evian demandeur prétendant que les susds accusés lui rendissent les cordes de ses filets à pêcher, qu'il disoit, qu'ils lui —

1ere Categorie

avoient pris sur le Lac au Port d'Hermance — — 1525 et 1526.

N.o 39

Memoire des innovations faites par les Seigrs de Geneve, et leurs Officiers contre l'autorité du Duc de Savoïe depuis la restitution de ce Païs.

Avec les réponses sur les ds innovations.

N.o 40

Autre donné par l'ambassadeur du Duc de Savoïe au petit Conseil de Fribourg au sujet des nouvelles insultes, et violences faites par ceux de Geneve aux Sujets dudit Duc.

N.o 41

Autre des propositions, et plaintes faites au Duc susdt par les ambassadeurs de Berne pour regard de ceux de Geneve.

N.o 42

Articles des Griefs proposés à Messrs des trois Villes par ceux de Geneve.

N.o 43

Informations prises par le Procureur fiscal de Savoïe contre François Cartelleri accusé d'avoir proferé certaines paroles injurieuses à l'autorité du Duc Charles de Savoïe dans la Ville de Geneve — — — — — — — — — — 1525

@ 1527

67

ARCHIVIO DI CORTE INVENTARI DEL SECOLO XVIII
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988
TOMO 11
centim

Paquet 11.

N.° 44

Patentes du Duc Charles de Savoïe en faveur de ses fideles Sindics et Communauté de Geneve par lesquelles en consideration de leur devouement et obeïssance à son — égard il les quitte de toutes les peines auxquelles ils pourroient avoir été condamnés par ses officiers avec défense qu'il leur fait de les inquieter ni leurs Conciers et Grangers pour ce regard ce que le Conseil du d.t Duc a promis d'observer par arrêt d'enterinement du 30.e 9.bre 1526. donné sur l'instance et requete des d.ts Sindics. 10.e 10.bre 1525

N.° 45

Instructions à l'Evêque de Belley et à Mess.rs de Lullin et du Bois Gouverneur de Vaud de ce qu'ils ont à dire de la part de S.A. à Mess.rs de Fribourg touchant l'affaire de Geneve et de Lausane. 30. Janvier — — — 1526

N.° 46

Traité d'alliance entre Berne, Fribourg et Geneve conclu à Berne. 8. fevrier — — — — 1526

N.° 47

Instruction des ambassadeurs de Berne au Duc Charles de Savoïe pour regard de la Bourgeoisie contractée avec la Ville de Geneve. 9. fevrier — — — — 1526

N.° 48

Instructions au Sieur de Lullin Gouv.r de Savoïe pour representer à l'Emp.r la desobeïssance de ceux de —

1.ere Categorie

ceux de Geneve, leur changement de Religion, et la Combourgeoisie contractée avec Mess.rs des Ligues et autres — violences faites contre les droits de S.A.

N.° 49

Grace faite par Pierre de la Baume Evêque de Geneve à Mermet Catelain condamné à mort sur les informations prises par son Vidonne pour differens larcins qu'il avoit commis. 13. fevrier — — — — — 1526

N.° 50

Testimoniales donnés à l'Evêque susd.t dans le Conseil Gen.l de la Ville le dit Evêque y siegeant sur ce que Hugues Besançon et ses adherens vouloient obliger ceux qui composoient le d.t Conseil de ratifier la ligue et Bourgeoisie qu'il avoit negotiée avec les Bernois et les Fribourgeois. 25. fevrier — — — — 1526

N.° 51

Trois Lettres de l'Evêque de Geneve au Duc Charles 3.e de Savoïe, dans lesquelles le dit Evêque se dit Sujet du dit Duc. — — — — — — — — 1526

N.° 52

Lettre de l'Emp.r Charles V. au Duc susd.t par laquelle il lui marque qu'il a été averti des molestes que les officiers dud.t Duc faisoient à ceux de sa Ville Imp.le de Geneve au prejudice de la jurisdiction et preéminence de l'Evêque, et le requiert qu'il ait à faire cesser toutes molestie à l'égard dudit Evêque, et que s'il y a entre lui et l'Evêque quelques differens, il prendra volontiers la

68

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988
centim

Paquet 11me

peine de les entendre, et donnera tel ordre, que le bien de chacun sera gardé. 2. avril — — — — — — 1526

N.o 53

Acte de déclaration faite par le Conseil de Berne à l'instance des neuf Cantons, et du Duc Charles de Savoïe et des Eveques de Geneve, et de Lausane, que dans la Bourgeoisie de Geneve ils étoient reservés les droits dudit Duc et Evêques sur la d.e Ville de Geneve. 12. avril — — — — 1526

N.o 54

Réponse du Canton de Fribourg aux propositions faites par les Ambassadeurs des 9. Cantons Suisses à l'instance du Duc de Savoïe au sujet des Bourgeoisie nouvellement contractées, et concluës entr'eux et les Combourgeois de Berne, et les Citoïens de Geneve et de Lausane, et sur les propositions des Ambassadeurs du dit Duc et des députés des Evêques de Geneve, et de Lausane accompagnés des Procureurs des deux Chapîtres des d.s Villes, et de quelques Citoïens de Geneve, qui s'opposoient aux d.s Bourgeoisies. 16. avril — — — 1526

N.o 55

Lettres de compulsion du Vidonne de Geneve contre Claude Garnigandi pour le paiement de certaine somme. du 20. avril — — — — — 1526

N.o 56

Ordre de l'Emp.r Charles V. aux Sindics et Chefs de la Ville de Lausane de se départir de l'alliance

1ere Categorie

faite avec les Suisses au préjudice du Duc de Savoïe, et de l'Empire, et qu'aïant des raisons à ce contraires ils les lui fassent sçavoir au plûtôt. 21. avril — — — 1526

Avec copie de Lettre des deputés du Duc de Savoïe au Conseil de l'Empire au sujet de la Bourgeoisie des d.s de Lausane, et de Geneve avec Berne, et Fribourg.

N.o 57

Ordre du Conseil de l'Empereur Charles V. à la Ville de Geneve de rester sous la tutele, soit protection du Duc Charles de Savoïe, et de renoncer à celle des Suisses, sauf qu'ils eussent des justes motifs pour ne le pas faire, auquel cas ils devront lui en écrire. — 21. avril — — — — — — — — — — 1526

N.o 58

Instructions, et memoires à Mont.r Destavaye de ce qu'il aura à faire de la part du Duc de Savoïe auprés de Mess.rs de Berne touchant les nouveautés, que font les nouveaux Bourgeois de Geneve contre ceux qui sont déhors, et l'envoïe qu'ils ont fait en Vallei pour dresser alliance, comme aussi la prise de Fontanei, et d'une autre petite Ville du Montferrat par les Gens de Guerre se disants Lombards, qu'ils ont brûlée, et saccagée. 25. avril — — — — — — 1526

N.o 59

Memoires à l'Ecuïer Pischet, et Banderet de Romont, de ce qu'ils auront à faire pour S. A. à Romont et Lucerne touchant la Bourgeoisie de Geneve avec M.rs des deux Villes, et la Caution donnée par sa d.e A. de 6/m —

69

ARCHIVIO DI CORTE INVENTARI DEL SECOLO XVIII
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988
TOMO 11
centim

florins d'or envers le Chapitre. 25. Avril ——— 1526

Paquet 11.

N.° 60

Instructions à l'Escuïer Pischet, et à Banderet de Romont de ce qu'ils auront à faire de la part de S.M. auprés de Mess.rs de Zurich et de Glaris au sujet de l'arrêt que Mess.rs des Ligues ont fait touchant l'affaire des Bourgeois de Geneve, et de Lausane. 25. Avril ——— 1526

N.° 61

Ordre de l'Emp.r Charles V. à ceux de Geneve de se départir de la Bourgeoisie des Suisses, et d'obeïr au Duc Charles de Savoïe en qualité de son Vicaire de l'Empire à peine de privation de tous leurs privileges et franchises 28. Avril ——— 1526

N.° 62

Lettre de l'Emp.r susd.t au Duc Charles 3.e de Savoïe par laquelle il lui marque que ses Villes de Lausane et Geneve aïant contracté alliance avec les Suisses, et manqué en cela à l'obeïssance duë au dit Duc, et à l'Empire Romain, il leur a écrit pour qu'ils renoncent à la d.te alliance et a envoïé des députés aux Suisses pour les engager à la revoquer, mande audit Duc, que s'il découvre que ses Ordres restent sans effet, il les prive de tous privileges, et procede contr'eux comme rebelles, que quoique il ait été mis dans le Ban de l'Empire par le jugement de la Chambre Imp.le ce qu'aïant été fait à son insçû, il en a ordonné la retractation pour qu'il comprenne qu'il le protegera toujours comme très fidele Vicaire du.t Empire. 28. Avril ——— 1526

N.° 63

Instructions particulieres au Deputé de la part du Duc Charles auprés de S.S.té pour le changement des Evêques de Geneve, et de Lausane, pour Conservation de la jurisdiction, et droits du.t Duc sur les d.tes Villes, et aussi pour empêcher l'introduction du Calvinisme.

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988

Paquet 12.e
1.ere Categorie
N.o 1

Instruction de l'Emp.r Charles V. à ses députés pour faire annuller par les Suisses les Bourgeoisies accordées à Geneve, et à Lausane. 28. Avril ——— 1526

N.o 2

Ordre dud.t Emp.r à Pierre Evêque de Geneve de faire en sorte que ceux de Geneve se départent de la Bourgeoisie et Traités passés avec les Suisses au préjudice du Duc de Savoïe, sous peine de la privation des privileges de son Eglise, et de les traiter comme Rebelles, lui suggerant qu'ils seront mieux protegés par le d.t Duc son Vicaire Imperial que par les Suisses, qu'ils se sont soûtraits de l'Empire. 28. Avril ——— 1526

N.o 3

Lettres dud.t Emp.r d'exhortation aux Bernois et Fribourgeois de revoquer au plûtôt les Traités faits avec les Villes de Geneve, et de Lausane comme préjudiciables au Duc Charles de Savoïe son Vicaire Imperial. 28. Avril. 1526

N.o 4

Autres du même de Commission à son Cons.er d'Ole

Adrian de Salines Seig.r de Frontey pour se transporter avec son Baillif par devant les Cantons des Ligues pour leur faire revoquer, et mettre à neant les Bourgeoisies et Nouvellettes accordées à ses Citoïens et Sujets de ses Villes Imperiales de Geneve et Lausane, selon les instructions par lui signées et que le Duc de Savoïe lui enverra.

Autre du dit Emp.r à son Baillif Lec.r de Commenailles de la même teneur

Avec copie de Lettre des Ambassadeurs du Duc Charles où il est dit que les Cantons de Berne, et de Fribourg ne devoient pas recevoir à leur Bourgeoisies le Villes de Geneve, et de Lausane, qui étoient depuis longtems sous la protection du Duc Charles de Savoïe. 30. Avril ——— 1526

N.o 5

Lettre du dit Emp.r à l'Evêque de Geneve, par laquelle il lui notifie qu'il a fait faire le Depêche selon le désir du Duc de Savoïe, comptant qu'entr'eux deux ils dirigeront bien l'affaire de Lausane et de Geneve. 30. Avril ——— 1526

N.o 6

Informations prises par les Sindics, et Conseil de Geneve sur divers insultes faits à divers particuliers du dit Geneve par les Sujets de S. A. R.le en divers lieux de la Savoïe ——— 1526

N.o 7

Lettres patentes du Duc Charles de Sav.e par lesquelles il députa Aimon de Geneve Seig.r de Lullin et Ant.o de Pischet pour le Traité qui devoit se faire avec Mess.rs de Berne et de Fribourg au sujet de la revocation de la Bourgeoisie

41

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988

Paquet 12.

contractée avec les Villes de Geneve, et. de Lausane. 21. Juin — 1526

N.o 8

Representations faites par les députés du Duc de Savoïe à Mess.rs du Conseil de Berne dans la 1.ere assemblée, où ceux de Berne ont promis au Duc de Savoie qu'ils vouloient terminer le differend qu'ils avoient avec ledit Duc pour regard de la Bourgeoisie contractée avec les Villes de Geneve, et de Lausane, par les voies de l'amitié et de la Justice, ils faisoient instance qu'ils eussent à tenir leur promesse, et députer les arbitres qu'ils voudroient pour terminer amiablement le d.t differend dans la Ville de Bienne, suivant la teneur des alliances contractées entre le dit Duc et les 13. Cantons Suisses, et sur les dites representations le petit, et grand Conseil de Berne ont fait leur declaration. 8. 13. et 31. Juillet — — — — — — — — — — — — — — — — 1526

N.o 9

Réponses données par Mess.rs de Berne aux Ministres de S. A. R. sur l'accomodement proposé par les arbitres au sujet des differens survenus avec les 13. Cantons ensuite de leur alliance avec les Villes de Lausane, et de Geneve. 13. Juillet — — — — — — — 1526

N.o 10

Prolongation prise par les députés du d.t Duc et de la Ville de Berne du terme pour la décision des differens qu'il y avoit entre S. A. R. et les Villes de Geneve, et de Lausane. 29. Juillet — — — — — — — — 1526

1.ere Categorie

N.o 11

Abscheid et départ fait à Bienne sur le differend survenu entre le Duc Charles de Savoïe et ceux de Berne et de Fribourg à cause de la Bourgeoisie que les deux Villes de Geneve et de Lausane avoient contracté avec ceux de Berne et de Fribourg — — — — — — — — — — — — — — — —

Paquet 12.e

Duc revoque toutes innovations qu'il a faites contraires aux Pr. de Geneve touchant les Marchies, et autres inhibitions, leur laisant parvenir les vivres comme anciennement ont accoutumé. 23. 9.bre ——— 1526

N.o 14

Acte, soit Testimoniales demandés par les delegués du Duc Charles en presence de Pierre de la Baume Evêque de Geneve contre les Sindics dud.t Geneve sur ce qu'ils avoient fait le procés à François Cartellier pour un Crime qu'ils prétendoient meriter peine de sang, et icelui fait arrêter, et conduire dans d'autres prisons que dans celles du Chateau de l'Isle, sans en avoir fait part au Vidonne, même voulu faire exécuter leur sentence sans le remettre au Chatelain de Gaillard préposé par ledit Duc pour faire exécuter les Sentences portant peine corporelle. 2. Mars ——— 1527

N.o 15

Lettres patentes de Guillaume Duduc Sécr.e Ducal Lieutenant du Vidonne de la Ville de Geneve aux officiers du Vidonnat de contraindre Nicod Begueri au paiement de la somme duë à Jean Coqueri avec les dépens. 20. & 27. Mars ——— 1527

N.o 16

Protestation faite à Bourg en Bresse par devant l'Evêque de Maurienne par le Procl. fiscal du Duc Charles contre Pierre de la Baume Evêque de Geneve, de tous frais, et dépens, pour n'avoir plus

1.ere Categorie

renvoïé ses deputés audit. Bourg pour la stipulation de l'appointement pris avec ses députés pour la termination des differens survenus à cause du Vidonnat de Geneve, disant le dit. fiscal qu'il craignoit de se porter à Geneve pour faire la d.e protestation en présence dudit Evêque, à cause qu'il étoit en coûtume de faire mettre en prison les Sujets dudit. Duc, et les faire, même prendre comme il avoit fait à françois Cortiller pour en extorquer de l'argent. 24. Avril ——— 1527

N.o 17

Informations prises par le Procureur fiscal de Savoïe sur la reduction faite par ceux de Geneve des Biens que les Sujets de S. A. R. possedoient dans Geneve. ——— 1527

N.o 18

Suppliqie de Jaques Servelli à Pierre de la Baume Evêque de Geneve pour obtenir la grace des peines qu'il avoit merités pour avoir conspiré au préjudice de la jurisdiction de son Eglise, et de la Ville de Geneve, laquelle lui fût accordée à la priere de Mess.rs de Berne, et de Fribourg. 15. Juillet ——— 1527

N.o 19

Déclaration du nob. Aymon du Crest, qui avoit été député par le Duc Charles vers Pierre de la Baume Evêque susd.t pour lui representer qu'il avoit mal à propos fait arrêter certains Chanoines du Chapitre, et autres, et qu'il ne devoit pour des affaires si legéres en user de la sorte, que le Duc étant Protecteur du

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988

Paquet 12.e

Chapitre seroit obligé d'y mettre la main, à quoi ledit Evêque répondit d'une maniére peu respectueuse, qu'il n'étoit ni écriteur ni sujet dudit Duc, qu'il ne dépendoit que du Pape, et qu'il avoit deja répondu sur ce sujet au dit Duc, et n'avoit autre réponse à faire. 9. août — 1327

N.o 20

Rescript de l'Emp.r Charles V. sur les — representations du Duc de Savoïe, et de l'Evêque de Geneve touchant les differens qui étoient entr'eux pour — l'exercice de la Souveraineté dans la Ville de Geneve, par lequel il ordonne expressément à l'Evêque et aux Citoïens de Geneve de ne point troubler le Duc susdit dans la jurisdiction qu'il peut avoir, et de ne contracter aucune alliance au mépris, et préjudice de son autorité, et de celle de l'Empire, et mande au dit Duc de ne point retenir par voie de fait les Biens du susdit Evêque, et des Citoïens de Geneve soit seculiers ou Ecclesiastiques, et de ne point les troubler dans la perception d'iceux, mais que le tout soit retabli dans son 1.er état jusques à ce que les parties respectivement oüies, il puisse y pourvoir, ainsi que de justice. 12. 9.bre — — — — — 1327

N.o 21

Lettre de l'Emp.r susdit au Duc Charles, par laquelle il lui donne part qu'il a pourvû à l'égard des affaires de Geneve, et ordonne de rien innover pour ce regard. 13. 9.bre 1327

N.o 22

Instructions pour Pierre Fuller du Conseil de Berne, et Jean Rudolff Hetzell Bourgeois de la d.e Ville

1.ere Categorie

de ce qu'ils ont à faire auprés du Duc de Savoïe, et à Geneve au sujet des excés, et mechancetés commises par les — Gentilshommes du dit Duc contre leurs Gens et de faire instance à Mess.rs du Conseil de Geneve de ne faillir de comparoître à la journée pour terminer les differens à bonne paix, et union. 29. 9.bre — — — — — — 1327

N.o 23

Procés intenté à Chamberi par le Procureur fiscal G.l de Savoïe contre Claude Savoïe Maître de la Monnoïe de Geneve accusé de malversation en la — fabrique de la d.e Monnoïe — — — — — — 1327

N.o 24

Positions données par l'Evêque de Geneve dans le procés qu'il avoit pendant par appel avec le Chapitre de la d.e Ville par devant l'official du — Metropolitain touchant l'exercice de la Souveraineté et Regales dans la susd.e Ville et dans les trois Chateaux de Jussy, Pinsy, et Thiez, et la Succession des Curés decedés ab intestat — — — — — — — — 1327

N.o 23

Instruction donnée par les Syndics et Conseil de la Ville de Geneve à Besançon Hugues, Jean Louis Ramel, Michel Sept, et Boniface Officier, pour representer aux S.rs de Berne, et de Fribourg leur situation depuis la Bourgeoisie contractée avec eux, et les dommages qu'ils avoient souffert dépendemment — d'icelle. 12. avril — — — — — — — — 1328

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988

Paquet 12

N.° 26

Articles reglés à Payerne par les Ambassadeurs de Berne et de Fribourg pour l'accomodement des differens du Duc de Savoïe avec la Ville de Geneve au sujet de la Bourgeoisie des Villes de Berne, Fribourg, et Geneve, de l'enlevement des armes du Duc du Chateau de l'Isle, de l'exercice de l'Office du Vidonnat, et des Griefs, et outrages que les Gens dudit Duc ont fait à ceux de Geneve &c. 12. May — — — — — — — — — — 1528

N.° 27

Demandes de Messrs. de Fribourg au Duc Charles des sommes qu'ils prétendent, par lesquelles on voit au 1er et 2d articles que les Bourgeoisies de Geneve, et de Lauzane ne doivent point préjudicier aux droits de S. A. 20. May et 22. Juin — — — — — — — — — — 1528

N.° 28

Patentes du Duc Charles de Savoïe d'établissement de Percival de Dortans son Chambellan en son Vidonne de Geneve à la place du Sr. Demareste

Autres de Pierre de la Baume Evêque de Geneve, par lesquelles il mande à son Conseil Episcopal d'admettre et recevoir le dit Vidonne, et de lui obeïr, non obstant tous autres ordres contraires. 25. Juin et 10. Juillet. — 1528

N.° 29

Demandes faites au dt. Duc par le Comte de Montrevel au nom du dt. Evêque de lui vouloir accorder ses droits et préeminences de son Evêché comme les avoient

1ere Categorie

ses Predecesseurs, et que S. A. demeureroit en tous ses droits, et préeminences, comme ses predecesseurs, et ses Officiers audit Geneve. 28. Mars — — — — — 1528 et 11. Mars 1529.

N.° 30

Diplome de l'Empr. Charles V. par lequel il confirme au Duc Charles de Savoïe les priviléges que les Empereurs ses prédecesseurs avoient accordés aux Ducs de Savoïe sur la Ville de Genéve ordonnant à l'Eveque de cette Ville, à ses Officiers, et aux Sindics et à tous autres qu'il appartiendra de lui obeïr comme audit Empr. s'il y fût en personne. 4. Xbre — — — — — 1528

N.° 31

Lettres Patentes de Pierre de la Baume Evêque de Geneve sur ce qu'aïant appris que ses Officiers, Sindics et Conseillers de sa Ville de Geneve ont fait le procés à quelques Criminels, et rendu ensuite des Sentences portant peine de sang, et icelles fait exécuter sans que le Vidonne, et Chatelain du Chateau de Gaillard y aïent assisté, ni été appellés, comme il a été de coûtume en semblables procés, sentences, et exécutions, il déclare que tout ce que dessus a été fait par les susds. Officiers sans sa participation, et par conséquent de nulle valeur, avec déclaration, qu'il n'entend et ne veut pas que les ds. actes aïent préjudicié, ni puissent préjudicier à l'avenir en aucune maniére aux droits du Duc de Savoïe au nom duquel les dits Offices sont exercés. 10. fevrier — — — — — — — — — — 1529

75

ARCHIVIO DI CORTE INVENTARI DEL SECOLO XVIII TOMO 11 ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988 centim

Paquet 12

N.o 32

Memoire au S.r de Longue Combe de ce qu'il avoit à dire de la part du Duc Charles de Savoie à S.t Julien pour regard de la Bourgeoisie de la Ville de Geneve. 22. fevrier ——— 1329

N.o 33

Lettres Patentes du dit. Duc, addressées à ses Baillifs Chatelains, et autres Officiers, par lesquelles par respect et déference pour les Villes de Zurich, Basle, Berne, et Fribourg, il leur défend, sous peine de 200. Ecus, et de son indignation, de molester, prendre, détenir, et arrêter les Bourgeois, et habitans de la Ville de Geneve, et de les inquieter dans leurs biens, pourvû, toutes fois, qu'ils n'en fournissent aucun legitime motif, cette défense devant durer jusqu'au 23. avril suivant, jour fixé pour une assemblée. 22. fevrier ——— 1329

N.o 34

Articles arrêtés à S.t Julien entre ceux de Berne et Fribourg d'une part, et le Duc de Savoïe d'autre touchant la seureté, et sauf conduit des Citoïens de Geneve et leurs adherens, la revocation de la Bourgeoisie, et la punition des delinquans. 3. Mars ——— 1329

N.o 35

Déclaration en faveur de Messire Pierre de la Baume Evêque de Geneve faite par le Duc Charles par laquelle il déclare nul tout ce qui peut avoir été innové, tant par lui, que par ses prédecesseurs au préjudice

1.ere Catégorie

de l'Eglise de Geneve, et c'est ensuite de la déclaration aussi faite par ledit Evêque de ne vouloir préjudicier à l'exercice du Vidonnat, et de la Chatelainie de Gaillard et qu'il consent, que tout ce qui a été fait au contraire soit déclaré nul, sans préjudice, toutes fois, des droits autorités, et prééminences du Duc dans Geneve. du 8. avril ——— 1329

N.o 36

Défense faite par le Duc Charles à tous les officiers de ne faire aucune sortie, ni assemblée contre ceux de Geneve, et de ne rien innover contr'eux, en leurs personnes, et biens, jusqu'après la journée qui devoit se tenir à S.t Julien le 23. d'avril pour vuider leurs differends, et c'est sous peine de son indignation, et de confiscation de Corps, et de Biens. 8. avril ——— 1329

N.o 37

Propositions faites par les ambassadeurs des trois Villes pour la termination des differens survenus pour regard de la Bourgeoisie de Geneve. 7. May ——— 1329
avec les réponses faites par S. Alt.

N.o 38

Précis des articles que S. Alt. entend être insérés dans la sentence qui doit se prononcer à Paierne par les arbitres élûs par S.a dite Alt. d'une part, et Mess.rs des deux Villes de l'autre au sujet de la revocation de la Bourgeoisie de Geneve. ——— 1329

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988
centim

Caquet 12.e

N.o 39

Decret de S.S.te de délégation de deux Chanoines de Geneve pour la connoissance du Procés formé contre Jean du Pont accusé d'homicide, larcins, et autres Crimes 3. août ——— 1329

N.o 40

Informations prises à Chamberi par Guy Coleni Procureur fiscal Gen.l de Savoïe d'ordre du Duc Charles au sujet de l'homicide commis dans Geneve en la personne de François de Compey Seig.r de Pontverre ——— 1329

N.o 41

Memoire de ce que le Secretaire Jean Marie a à faire en Valley de la part de S.S.t auprés des alliés, afin de les inviter à venir à une sentence pour regard du Vidonnat, et autres droits, qu'il a dans Geneve. 13. Juillet. ——— 1329

N.o 42

Autre aux ambassadeurs de ces S.t à la journée de S.t Maurice pour traiter de ses droits touchant le Vidonnat, l'exemption du péage des Marchandises avec ceux de Geneve, de même que du paiement des pensions de ceux qui sont à la d.e journée. 10. août. 1329

1.ere Categorie

N.o 43

Actes procedures, et Sentence donnée à Baierne entre les Ambassadeurs du Duc de Savoïe et ceux de Berne, et Fribourg pour la revocation de la Bourgeoisie nouvellement contractée entre les Villes de Berne, et de Fribourg, et ceux de Geneve.

Avec la Sentence rendüe le 1.er 8.bre par le Comte Jean de Gruyere élû surarbitre, et respectivement accepté par laquelle aprés avoir vû, et examinés les titres produits de part, et d'autre il prononçat que Mess.rs des Villes de Berne, et de Fribourg n'avoient pû ni dû accepter la Bourgeoisie de Geneve, et icelle casse, annulle, et revoque et declare les dépens, et frais compensés de part, et d'autre ——— 1329

N.o 44

Ordre du Duc Charles de Savoïe à ses Officiers et à tous ceux qu'il appartiendra de ne point molester les Citoïens, et habitants de la Ville de Geneve et ce à consideration de Mess.rs de Berne, et de Fribourg. 16. 8.bre ——— 1329

N.o 45

Lettre de l'Emp.r Charles V. aux Sindics, et Conseillers de sa Ville Imperiale de Geneve, par laquelle il leur ordonne de proceder contre les Predicateurs qui introduisent dans la d.e Ville les erreurs du Luteranisme. 22. 9.bre ——— 1329

77

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988
centim

Paquet 12e

N.o 46

Informations prises d'ordre du Duc Charles de Savoïe sur certains mots proferés contre son autorité par rapport aux differens survenus entre le dit Duc et la Ville de Geneve contre Pierre Uchard dit le Breton — — — — 1530

N.o 47

Ordre de l'Emp.r Charles V. à sa Ville Imp.le de Geneve de ne point soufrir des nouvelles Sectes parmi eux, et de suivre la Religion de leurs Peres. 19. 8bre — 1530

N.o 48

Deux Lettres dud.t Emp.r l'une au Duc Charles et l'autre à ses Magistrats et peuple de la Ville de Geneve par lesquelles il leur mande de comparoître par eux, ou par Procureurs dans 90. jours par devant lui pour accomoder leurs differens ou les décider par voïe de justice, avec inhibition à ceux de Geneve de ne rien innover au préjudice de l'Autorité Imp.le et de celle du Duc de Savoïe. 19. 8bre — — — — — — — — — — — — — — 1530

N.o 49

Memoire de M.r de Bellegarde au sujet de l'audience qu'il a eû de S. M. Imp.le sur les differens que S. A. avoit avec ceux de Geneve. 9mbre — — — — — — — — — 1530

N.o 50

Dépositions des témoins en comprobation que le Vidonne de Geneve avoit exercé la Jurisdiction temporelle dans la d.e Ville. 13. Xmbre — — — — — 1530

Paquet 13.

1ere Categorie

N.o 1

Abscheid de S.t Julien au sujet des differens entre le Duc Charles de Savoïe et les deux Villes de Berne et Fribourg pour regard de la Ville de Geneve.

Procedures faites à Payerne par devant les Mediateurs des d.s Villes au sujet des articles qui resterent en surséance dans le d.t abscheid de S.t Julien avec les sentences des d.s Mediateurs, par lesquelles ils ont entr'autres Chefs ordonné que le dit Duc Charles seroit reintegré dans le Vidonnat de Geneve 1530. et — — — 1531

N.o 2

Projet de l'Indult, que le Duc susd.t offroit à ceux de Geneve à la requisition des Bernois, à condition qu'il seroit remis en possession de son Vidonnat de Geneve, et que l'Evêque rentreroit dans sa jurisdiction

N.o 3

Informations prises par le Proc.r fiscal de Galliard au sujet des insultes commis par une 30.ne de Genevois dans l'Eglise d'Estrambieres au mépris de la Religion, et au lieu et Chateau de Galliard, où ils avoient entre autre peint les armoiries de Berne et de Geneve. 12. Août — — — — — — — — 1531

78

ARCHIVIO DI CORTE INVENTARI DEL SECOLO XVIII
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988
TOMO 11
centim

Paquet 13.

N.° 4

Ecriture en allemand contenant un examen de divers témoins fait de la part du Duc Charles de Savoie par devant les Ambassadeurs de Berne et de Fribourg sur les differens qu'il y avoit entre le d.t Duc et la Ville de Geneve touchant l'administration de la justice et notamment à l'égard du Vidonnat de la d.e Ville, et pour avoir effacé les armoiries du dit Duc qui étoient à son Palais de l'Isle. _ _ _ _ _ _ _ 1531

N.° 5

Grace accordée par Philippe de Savoie Duc de Nemours Comte de Geneve et du Genevois — moiennant finance de 30. florins en faveur de Jean Bernard de Curseilles qui avoit tué Maurice — Riganet avec inhibition au Conseil du Genevois, Baillif.f de Geneve et de Curseilles de le molester — à ce sujet. 6. 8.bre _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ 1531

N.° 6

Lettres de l'Emp.r Charles V. par lesquelles il — delegue le President Marnuel, François Bonvalet, et — Guterio Lopes de Padiglia pour terminer amiablement — et au besoin connoître par voïe de justice sur les differens entre le Duc Charles de Savoïe, l'Evêque et les Citoiens de Geneve. 23. 9.bre _ _ _ _ _ _ _ _ _ 1531

avec quelques autres Lettres du même Empereur concernant le même fait.

1.ere Categorie

N.° 7

Minute d'Instruction du Duc Charles 3.e à son Ambassadeur à Rome pour faire sçavoir à S.te la décision que les Mediateurs ont donnée à la Diéte de Payerne, approuvant la Combourgeoisie donnée par les Bernois aux Genevrins et à ceux de Lausanne que l'Evêque de Geneve a aussi approuvé et qu'il ne — manqueroit pas d'éclater une Rebellion de ces derniers pour suivre la Secte de Luther, aïant pour cet effet — resolu S.A. d'entrer à Geneve avec forces pour empêcher un tel desordre, et en conséquence demander des Secours au Pape, et au Duc de Ferrare, comm'aussi que S.te consentit que l'Empereur ceda à S.A. la raison que le susdit Evêque a du temporel sur Geneve, moïennant — une compensation à lui donner ailleurs. _ _ _ _ _ 1532

N.° 8

Acte de protestation faite par les ambassadeurs du dit Duc à l'occasion de la délivrance par eux faite au lieu de Fribourg de 7/m Ecus d'or Soleil à Mess.rs des deux Villes de Berne et de Fribourg par laquelle ils déclarent au nom de S.A. qu'ils n'entendent aucunement confirmer et ratifier la prononciation de Payerne ni même l'abscheid de S.t Julien, desquels s'aident les d.s S.rs de — Berne et de Fribourg, les tenans iceux Ambassadeurs pour nuls et de nulle valeur. 23. 9.bre _ _ _ _ _ 1532

N.° 9

Memoire pour Mess.rs de Berne envers le Roi de france pour garder la Ville de Geneve, afin —

79

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988

Paquet 13.e qu'elle ne tombe entre les mains de quelque grand Prince.

N.o 10

Lettre de l'Emp.r Charles V. à son ambassadeur aux Cantons des ligues, pour qu'il tienne main, et emploïe tous les moïens convenables, pour que ceux des Cantons Catoliques assistent l'Evêque de Geneve pour le soutien de la foi dans la d.te Ville de Geneve, et qu'ils ne donnent point aide, et secours à ceux qui voudront se rebeller contre le dit Evêque. 2. Avril — — — — — — — — — — 1533

N.o 11

Informations Criminelles prises par le Curial de Ged contre Marin de Saconnex et le nommé Malvant et Complices à cause des insultes et blessures causées à Jean Comitis, et ses Compagnons dans la Ville de Geneve prés de la Porte de S.t Gervais — — — — — — 1533

N.o 12

Relation du Sergent de la Chatelainie de Gaillard de la reduction, et saisie des fruits appartenants à Jean Mugnier Bourgeois de Geneve, et à Jean Sellier à l'instance du Clavaire Ducal pour peines non païées. 1533

N.o 13

Commission de Pierre de la Baume Evêque du Genevois, et Prince de Geneve, par laquelle il mande à ses officiers de prendre des informations des delicts qui se commettent journellement dans son Evêché, et de —

1.ere Categorie faire prisonniers dans Annessi, ou ailleurs tous les coupables ses Sujets, sans prejudice de sa Superiorité requerant de sa part le Gouv.r du Genevois de remettre à son nom, et non autrement les prisons jusques à ce qu'il ait rendu justice. 31. Mars — — — — — — — — 1534

N.o 14

Memoire au Gouverneur de Vaud de ce qu'il aura à faire à Fribourg de la part de S.E. pour la revocation de la Bourgeoisie de Geneve, et autres differens. 1.er Juin — — — — — — — — 1534

N.o 15

Autre à l'Ecuïer Piochet de ce qu'il doit traiter par devant Mess.rs de Berne de la part de S.E. au sujet des differens qu'il a avec ceux de Geneve pour les excés, et desordres qu'ils commettent dans son Païs. — 1.er Juin — — — — — — — — — — — — 1534

N.o 16

Autre au Secr.e Perret de ce qu'il aura à faire de la part de S.E. auprés des Ambassadeurs de l'Emp.r afin de pourvoir aux affaires de la foi, faire rentrer l'Eveque en sa jurisdiction, et droits de son Eglise de même que S.A.d.e en ses offices, Superiorité, et — préeminences, comme il étoit auparavant. 29. Juin 1534

N.o 17

Autre de ce que l'Ecuïer Piochet, et autres ont à representer à Mess.rs de Berne de la part de S.E. au sujet des differens qu'il a pour ses droits sur la

80

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988

Paquet 13.

Ville de Geneve que les habitans lui ont usurpés. 10. et 11. Juillet — — — — — — — — — — — — — 1534

N.° 18

Instructions à l'Ecuïer Pioche de ce qu'il aura à dire à Messrs. de Berne de la part de S. A. au sujet du Vidonnat, et autres droits qu'il doit avoir dans Geneve. 4. Août — — — — — — — — — 1534

N.° 19

Avis à S. A. par l'Evêque de Bellei, Gruyeres, Lullin, et autres touchant les mesures qu'il doit prendre pour soutenir ses droits, et son autorité sur la Ville de Geneve, celle de l'Evêque, et la Ste. foi. 18. Août — — — 1534

N.° 20

Instruction du Duc de Savoïe à N. N. pour en cas de Guerre nécessaire pour la foi, obtenir du secours de l'Evêque de Sion, de Messrs. du Vallei, et des Cantons Catoliques contre Geneve, et Lausane, comme aussi la renovation des anciens Traités, et les pensions. du 14. 7bre — — — — — — — — — — — — 1534

N.° 21

Memoire remis aux sept Cantons des Ligues de la part de S. A. dans la journée tenuë à Bade sur divers excés commis par ceux de Geneve. du 29. 7bre — — — — — — — — — — — — 1534

1ere Categorie

N.° 22

Articles proposés par les ambassadeurs de Berne au Duc Charles pour la termination des differens qu'il y avoit avec ceux de Geneve. 6. 8bre — — 1534

N.° 23

Relation des Assemblées tenuës dans le Chateau de Turin par les ambassadeurs de S. A. et des 13. Cantons pour la termination des differens de Geneve 1534

N.° 24

Memoire particulier de S. A. à ses ambassadeurs auprés des Srs. de Berne, et de Fribourg; au cas qu'ils veüillent s'arrêter à l'assûrance par eux demandée de païer 20m. Ecus en cas d'inobservation du contenu dans les articles du côté de ses sujets, et pour ce leur hipothequer Romont, et Yverdun, répondront qu'il a pourvû pour la seûreté de ceux de Geneve, et qu'il est content qu'il y soit la peine de 200. Ecus païables par les contrevenans.

N.° 25

Autre touchant la pacification des affaires d'entre S. A. et Messrs. des deux Villes à cause de la Bourgeoisie de Geneve.

N.° 26

Autre pour faire entendre aux Cantons, et autres particuliers de la part de S. A. que l'argent est prêt à être compté, moïennant que le Traité en —

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988
centim

question soit scellé et la ratification d'icelui et la remission des Maisons.

Paquet 14
1ere Categorie
N.o 1

Avis et déclaration faits et donnés en la journée d'allemagne par les Ambassadeurs des trois Villes de Zurich Bâle et Soleure à ceux des deux Villes de Berne et de Fribourg et à ceux du Duc de Savoïe sur le débat survenu pour la Bourgeoisie de Geneve et revocation d'icelle.

N.o 2

Propositions et réponses faites en la journée tenue a Chonon entre les ambassadeurs de Berne et de Savoie avec les autres agitées precedemment tant à Chamberi qu'à Turin pour la restitution et reintegration du Duc de Savoïe en sa superiorité droits et préeminences de la Ville de Geneve tout ainsi que ses predeceseurs et lui y étoient et en joüissoient avant la prétenduë Bourgeoisie ——————— „1534

N.o 3

Abscheid de Lucerne soit déliberation de l'assemblée des Cantons Suisses tenuë à Lucerne par laquelle ils déclarerent que le Duc Charles 3.e devoit être reintegré dans tous ses droits sur la Ville de Geneve. 19. Janvier ——— „1535

N.o 4

Sentence de Mess.rs de Geneve contre Michel Guilles, François l'aîné et françois le jeune Roi et le Notaire Regis pour trahison portant amende et Confiscation des Biens. 13. Juillet. ——— „1535

N.o 5

Proposition des ambassadeurs de Berne à la journée d'aoste à ceux de Sav.d pour la termination des differens avec ceux de Geneve. 4. 7.bre ——— „1535
Avec la réponse.

N.o 6

Rélation de la revolte de la Ville de Geneve contre la Ser.me Maison de Savoie.

N.o 7

Manuscrit en langue Italienne fait par andré Cardon, contenant une rélation de l'Etat de la Ville de Geneve, particuliérement dez l'an 1535. — qu'il y fut introduit le Calvinisme et changée la forme de son Gouvernement. 1535. en 1624. ——— „1535

N.o 8

Défiance de Mess.rs de Berne contre le Duc Charles de Savoïe et déclaration de Guerre pour regard de ceux de Geneve. 16. Janvier ——— „1536

82

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988
centim

Paquet 14e

N.o 9

Réponse des Ambassadeurs de Berne au Camp de St. Julien à l'Ambassadeur du Vicaire de l'Empire en Italie sur les propositions d'accord avec ceux de Geneve. 6. fevrier 1536

N.o 10

Instruction donnée par le Duc de Savoïe à ses Envoïés à la journée de Lausane pour traiter de ses droits et differends qu'il a avec ceux de Geneve. 18. fev.r „ 1536

N.o 11

Renouvellement d'alliance et de Combourgeoisie conclû en la Ville de Berne entre cette Ville et celle de Geneve. 7. aoûs. — — — — — — „ 1536

N.o 12

Divers Edits, Réglemens et tarifs faits par les Seigrs. de Berne dans les Païs conquis sur la Maison de Savoie sans aucune exception ni réserve par rapport aux Terres de St. Victor et Chapitre — — — — — „ 1536
1538. et 1539.

N.o 13

Acte de plantation des Bornes du côté de Ged et Gaillard en execution du Traité et Convention entre — Messrs. de Berne et la Ville de Geneve. 23. May — — „ 1538

N.o 14

Traité entre Berne et Geneve appellé le départ

1.ere Categorie

de Bâle. du 3. fevrier — — — — — — — 1544

N.o 15

Articles reglés en execution du Départ. de Bâle entre Berne et Geneve.
Réponse donnée par les députés de Berne à ceux de Geneve sur divers articles. 6. Mars et 3. May — — „ 1544

N.o 16

Bulle du Pape Jule de confirmation en faveur du Duc Emanuel Philibert des Privileges accordés par ses Predecesseurs à la Maison de Savoïe et notamment de la nomination des Benefices et jurisdiction sur les Ecclesiastiques 7bre — — — — — — — „ 1534

N.o 17

Instructions données à Bruxelles par S.A. le Duc Emanuel Philibert à Christophle Haller et George Craidelio ses Ambassadeurs de ce qu'ils auront à traiter pour son service à la Diète de Ramspurg. du 1.er Janvier — — — — — — — „ 1557

N.o 18

Traité d'alliance et de Combourgeoisie entre les Villes de Berne et de Geneve. 9. Janvier — — „ 1558

N.o 19

Rélation faite à S.A. par Loüis Allardet Evêque de Mondovi de la proposition par lui faite à

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988

Paquet 14

Messrs. du Conseil de la Ville de Geneve tant en général qu'en particulier, afin de pouvoir le réduire à retourner à leur 1er. être, et de reconnoître Sa Dte. A. pour leur Souverain Prince, comme l'étoient ses prédecesseurs et les engager à lui envoïer un ambassadeur pour le féliciter de l'heureux retour en ses Etats, comme ils ont fait ceux des Repubs. de Venise et de Gennes, et autres Princes. à laquelle proposition ils n'ont voulu adhérer par l'instigation du nommé Calvin, et de deux françois refugiés, et en outre attendu qu'ils avoient fait un Traité avec Messrs. de Berne. du 10. Janvier — — — — — — — — — — — — 1560

N.o 20.

Lettres du Roi très Chrétien François 2d. au Pape, au Roi d'Espagne, et à la Repe. de Venise pour les inviter à seconder la loüable entreprise que le Duc Eml. Philibert de Savoïe vouloit exécuter sur Geneve. du 6. Juin — — — — — — — — — — — — 1560

N.o 21

Bref du Pape Pie IV. au Roi C. C. par lequel il l'exhorte à donner un prompt sécours au Duc de Savoïe pour remettre sous sa Domination la Ville de Geneve. du 11. Juin — — — — — — — — — — — — 1560

N.o 22

Autre dudt. Pape au Roi d'Espagne sur le même sujet. avec une copie de lettre du Cardl. Charles Borromeo à Mgr. de Colegno sur les Sentiments du Pape à l'égard d'un Subside audit Duc pour contribuer à l'entreprise de Geneve. 13. Juin — — — — — — — — — — — — 1560

1ere Categorie

N.o 23

Lettre de l'Empr. Charles V. (Ferdinand I) au Duc de Savoïe de notification qu'il enverroit ses ambassadeurs à la journée de Bâle, pour, conjoinctement aux siens, faire tous bons offices pour venir à une amiable, et bonne fin de ses intentions. 28. août — — — — — — — — — — — — 1561

N.o 24

Instruction donnée par le Duc de Savoïe à ses délegués de ce, qu'ils ont à traiter à la journée de Nyon, au sujet des differens, qu'il y avoit entre le dit Duc et Messrs. de Berne, à cause des Terres et Païs qu'ils tiennent de Sa Dte. A. 21. 9mbre — — — — — — — — — — — — 1562

N.o 25

Memoire au Pape, et à l'abbé de Saint Salut sur l'avis donné au Gouverneur de Savoïe, que divers particuliers de Geneve du consentement des principaux de la Ville avoient dressé une entreprise pour surprendre les Chateaux de Montmeillan et de Pierre Chatel. 7bre — — — — — — — — — — — — 1563

N.o 26

Instruction aux délegués de S. A. pour la journée de Nyon, de ce qu'ils ont à traiter au sujet des differens avec Berne, et Geneve pour le fait de la Réligion, des Païs qui lui seront remis par les Ds. de Berne de la seureté de la Ville de Geneve, et de leurs franchises, et libertés. 22. Xmbre — — — — — — — — — — — — 1563

84

ARCHIVIO DI CORTE INVENTARI DEL SECOLO XVIII
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988
TOMO 11
centim

N.° 27

Addition d'instruction aux delegués de S.A. à la journée de Nyon, pour traiter avec Mess.rs de Berne du Comté de Romont, et des affaires de Geneve: 23. avril — 1564

Paquet 15
1.ere Categorie.
N.° 1

Memoires sur les droits de Souveraineté de la R.le Maison de Savoie sur la Ville de Geneve:

N.° 2

Instruction à Janon Varemberg de Geneve sur ce qu'il avoit à repondre de la part de l'Evêque et Prince de Geneve à Mess.rs du Chapitre, et aux Sindics et Bourgeois de la d.te Ville de Geneve.

N.° 3

Memoire de ce que l'Abbé de S.te Salut doit dire au Pape de la part de S.A. pour l'engager à fournir quelque somme, afin de repousser ceux de Geneve qui oppriment tous les jours les Catholiques par leurs nouvelles entreprises.

Autre à l'ambassadeur d'Espagne pour prier S.M. de l'aider de ses forces contre semblables entreprises — 1564

N.° 4

Memoire donné au Maréchal de Vieille Ville, et à l'Evêque de Limoges allant en Suisse pour les affaires du Roy de france afin de solliciter la definition de ceux que le Duc de Savoie a avec Mess.rs de Berne — 1564

N.° 5.

Traité conclu à Nyon par la médiation de quelques Cantons Suisses entre le Duc Em.l Philibert de Savoye et la Ville de Berne concernant Geneve. du 7. août — 1564

N.° 6

Memoire de ce qu'il faut faire à la journée de S.t Maurice pour accorder l'affaire du Vidomne les 1000. Ecus promis par M.r de Soissey, les pensions de l'Evêque et Cardinal les 600. Ecus promis à divers particuliers de meme que de l'argent necessaire pour la dépense de la journée.

N.° 7

Abscheid de Berne pour la journée du 22. 8.bre en la Ville de Lausane pour la confirmation solemnelle des capitulations faites en estay 1563. à Bâle. 28. août — 1564

N.° 8

Instruction donnée par le Duc de Savoye à ses députés à la Journée de Lausane pour la terminaison des differens qu'il y avoit entre S.A. et les S.rs de Berne au sujet de la restitution de ses Païs occupés

85

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988

Laquel 15. depuis l'année 1535. de même que pour la mise en possession de son Vidonnas. et des autres droits à lui appartenants dans la Ville de Geneve suivant l'abscheid de Lucerne de la d.e année 1533. 6. 8.bre — — — — — — „1564

N.o 9

Proposition faite par le s.r de la Croix — Ambassadeur de s. A. par devant le grand et petit — Conseil de Berne, afin que la journée de Nyon fasse son cours pour la termination des differens avec ceux de Geneve.

Avec la réponse du dit. grand et petit. Conseil. — „1564

N.o 10

Traité conclu à Lausane entre le Duc Emanuel Philibert. de Savoye, et la Ville de Berne concernant la restitution faite aud.t Duc des Païs qui avoient. été occupés par la d.e Ville de Berne en 1536. sur le Duc — Charles 3.e de Savoye. 30 8.bre — — — — — — — „1564

N.o 11

Instruction donnée au Chev.r Birago de ce qu'il a à faire auprés de s. M. I. C. pour obtenir ses lettres de — confirmation de l'accord fait. entre s. A. et les s.rs de Berne 7. 9.bre — — — — — — — — — — „1564

N.o 12

Autre du Duc Em.l Philibert au Presid.t Montfort et autres délegués de ce qu'ils avoient à faire dans la journée concertée avec Mess.rs de Geneve pour finir amiablement

1.ere Categorie les differents avec la d.e Ville. 20. fevrier — — — — — 1563

N.o 13

Départ de Thonon entre s. A. de Savoye et la Ville de Geneve sur la Journée assignée à Nyon au 19. 8.bre pour terminer leurs differents, et en attendant ne servit. rien innové aux Départs de Nyon et de Lausane. du 28. août. — — — — — — — — — — „1567

N.o 14

Instruction au Presid.t Milliet et au Senateur du Chatellard de ce qu'ils ont à traiter le 3. de fev.r prochain à la Journée de Nyon par devant les Mediateurs des Ligues élus pour terminer les differens d'entre s. A. et ceux de la Ville de Geneve. 16. 9.bre — — — — — „1567

N.o 15

Propositions dressées par M.r Milliet — alors Président. et ensuite Grand Chancellier de Savoye pour le soutien des droits de s. A. sur la Ville de Geneve pour l'Assemblée de Nyon. — — — — — — — „1568

N.o 16

Registre des Conférences tenuës à la journée de Nyon sur les prétentions de s. A. contre la V.e de Geneve. 1568

N.o 17

Instruction donnée par s. A. à ses délegués en Suisse sur ce qu'ils auront. à faire à Fribourg pour —

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988

Paquet 15. traiter de la restitution du Comté de Romont, et d'autres Chateaux, Terres et Villages appartenants en tout droit de Souveraineté à sa d.e A. 12. Janvier - - - - - - - 1569

N.o 18

Articles proposés par ceux de Geneve au Conseil d'Etat de Savoye.

1.o que le Juge maje de Gex a fait planter riére leur juridiction, et Souveraineté prés le Village de Gento des Termines de Chemins, demandent qu'elles soient arrachées

2.o que le Chatelain de Ternier a aussi fait planter des Termines en certain chemin vers Neydens à l'endroit de leurs fiefs, Juridiction, et Souveraineté à cause de Piney.

3.o que ledit Chatelain a attenté contre leur juridiction de S.t Victor, en introduisant des Causes d'appel sur l'exécution de chose jugée.

4.o que les Sujets dudit S.t Victor ont été cités, et adjournés par un Officier de S. A. à comparoir à Berne

5.o Se plaignent de l'innovation, et retention, que le Senat fait d'une Cause d'entre leur Proc.r Gen.l et Lagrave leur Sujet de S.t Victor.

6.o que le Juge maje de Gex se veut retenir une Cause d'entre Claude Deschamp, et Jean Regard de Vanteyry Terre de Chapître

7.o Requiérent que telles innovations soient reparées par ceux, qui les ont commis.

8.o De la poursuite, qui se fait de rechef contre les biens de feu Jean amé Curtet dit Bottellier vivant leur Conseiller occasion des faits des poneysans, et matiéres concernant la derniére guerre.

9.o Du déplaisir qu'ils ont de l'interruption du Commerce avec les Sujets de S. A. à cause du soupçon de peste.

1.ere Catégorie avec les réponses faites en marge d'iceux par ledit Conseil d'Etat. du 20. Janvier - - - - - - - 1569

N.o 19

Memoires donnés par les délegués de S. A. à Mess.rs de Berne pour la termination amiable des differens avec ceux de Geneve. - - - - - - - - 1569
@ 1570. avec les réponses aux d.s memoires.

N.o 20

Procédures faites en la Ville de Berne pardevant les députés du Conseil de la d.e Ville choisis, et élûs pour decider amiablement les differens entre le Duc Em.l Philibert, et la Ville de Geneve. Juin - - - - - - - - 1569

N.o 21

Mode de vivre projetté à Berne entre le Duc susdit et la Ville de Geneve par la mediation du Conseil de celle de Berne, qui n'a pas eû son effet. 30. Juin - - - 1569

N.o 22

Sommaire des raisons, pour lesquelles le mode de vivre avec Geneve proposé par Mess.rs de Berne est corrigé.

ARCHIVIO DI CORTE INVENTARI DEL SECOLO XVIII TOMO 11 ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988 centim

Paquet 16.e

1.ere Catégorie

N.o 1

Informations prises par le Lieutenant. et Greffier du Juge Maje de Breſſe, contre Etienne Ceppa de la Cluse en Faucigni Soldat dans le Fort. de S.t Maurice le Bourg en Breſſe, au ſujet. de la bleſſure par lui faite au s.r de Montjovet. Gouverneur, et Capitaine du dit. Fort. à la ſollicitation de certains de Geneve, qui lui promirent une grande recompense, s'il pouvoit tuer le dit. Gouv.r Jan.r „ 1370

N.o 2

Instruction de S. A. à ſes délegués pour traiter avec ceux de Berne l'Alliance et le moyen de vivre avec Geneve. 9. avril — — — — — — — — — — „ 1370
avec un Memoire ſur le même fait.

N.o 3

Traité d'accomodement. ſoit. Mode de vivre accordé par le Duc Em.l Philibert. à la Ville de Geneve, à la conſidération de celle de Berne, où le dit. Traité fut fait. 5. May — — — — — — — — — — „ 1370

N.o 4

Instruction donnée au s.r de Roolle agent. aux Ligues, de ce qu'il doit. repreſenter de la part. de S. A. à la journée de Bade, au ſujet. des alliances faites avec —

Meſſ.rs de Berne, et des doléances de ceux de Geneve. 4. 8.bre „ 1370

N.o 5

Edit du Gouverneur de Chablais Ged. et dernier pour S. A. R. au ſujet. de la Contagion qui étoit à Geneve publié au Pont. d'arve. 16. Avril — — — — — — — „ 1371

N.o 6

Instruction donnée à l'agent. aux Ligues allant par tous les Cantons au ſujet. de l'alliance recherchée par ceux de Geneve. 22. May — — — — — — — — — „ 1371

N.o 7

Memoire donné au Conſeil d'Etat. par ceux de Geneve ſur les griefs prétendus causés à ſes Sujets, et contraires au Mode de vivre, pour regard de certains procés intentés par devans. le Senat. exactions des Subſides et du Commerce. 29. août. — — — — — — — — „ 1371
avec des réponses

N.o 8

Propoſitions des délegués de Geneve à la journée de Bade pour être acceptés en la protection et alliance de Meſſ.rs des Ligues — — — — — — — — „ 1372

N.o 9

Procés par devant le Juge du Mandement. de Ged entre Michel de Ferney et Antoine ſa Saur pour le remboursement. de 270. Ecus d'or payés au Sindic de Geneve Varot. pour ſa rançon des priſons de Geneve, et.

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988

Paquet 16.

pour une Caution, qu'il avoit prêté au nom de sa d.e Sœur avec tous ses dommages, dépens, et interêt. — — — — — 1573

N.o 10

Instruction donnée au S.r du Mollard pour convenir de la part de S. A. avec ceux de Berne d'une journée pour la limite des Confins du Baillage de Gex avec celui de Nyon, et convenir aussi d'Arbitres pour terminer les differens de Geneve touchant le Ministre de Sacconnex, les Marchandises saisies à quelques Marchands de Geneve, et les prétenduës Contraventions au mode de vivre. 2. 9bre — — — — — — — — — 1573

N.o 11

Procédures par devant le Juge Maje de Gex entre Pierre Tarron Boucher de Geneve sur la Saisie que le Péager de Suse lui fit au Lieu de Versoye de quatre trentaines de Brebis, et Agneaux pour n'avoir pas païé le péage. — — — — — — — — — — 1573

N.o 12

Réponse des S.rs de Berne aux propositions faites par Claude Pobel Seig.r du Mollard delegué de S. A. sur l'affaire de l'aliénation de la Cure de Sacconnex le grand, et certaines Marchandises saisies à Versoye appartenantes à des Marchands de Geneve. 6. Xmbre — — 1573

N.o 13

Instruction au S.r de S.t Paul pour representer de la part de S. A. à Mess.rs des Cantons de

1ere Catégorie

Fribourg, et de Soleure le tort qu'ils fairoient aux droits de sa d.e A. s'ils reçussent ceux de Geneve sous leur protection, et Bourgeoisie, ce qu'il seroit même contraire aux Traités, et alliances entr'eux passées. — 8. Janvier — — — — — — — — — — — 1574

N.o 14

Instruction donnée aux délegués de S. A. à la journée qui se tiendra à Gex pour terminer les differens entre sa d.e A. et Mess.rs de Berne au sujet de Geneve. le 11. Janvier — — — — — — — — — — — 1574

N.o 15

Autre donnée au Secr.e De Ville pour s'informer si les S.rs de Berne sont encore resolus de ne pas assister ceux de Geneve en la protection par eux recherchée avec Fribourg, et Soleure. 26. fevrier — — — — — — 1574

N.o 16

Autre donnée au S.r Facot Ambassadeur en Suisse de ce que de la part de S. A. doit traiter avec Mess.rs de Fribourg pour la restitution des Païs qu'ils tiennent de sa d.e A. et avec les Ambassadeurs des sept Cantons pour qu'ils ne prennent sous leur protection la Ville de Geneve. 26. 8bre — — — — — — — — 1574

N.o 17

Recés de la Diéte de Bade portant instance de la part des Cantons Cath.s à ceux de Fribourg et Soleure de ne pas se mêler dans les affaires de la Ville de Geneve. 7. Mars — — — 1575

89

ARCHIVIO DI CORTE INVENTARI DEL SECOLO XVIII
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988
TOMO 11
centim

Paquet 16.

N.o 18

Informations prises d'ordre de S.E.A. en comprobation que tout ce qui est au dessous du Chemin public depuis Versoye jusqu'aux franchises de Geneve, comm'aussi le Creu de Genthon étoit de la Souveraineté de S.E.A. non obstant que ceux de Geneve ayent fait exécuter la femme de François Brochu d'ornex dans un lieu au dessous dudit grand Chemin. 26. Janvier ——— 1576

N.o 19

Memoire au Secr.re Lambert de ce qu'il aura à dire à Mess.rs de Berne de la part de S.A. touchant l'observation du Traité et appointement fait à Geneve, l'arrivée du Général de Languedoc, l'argent prêt à être compté, les articles scellés et la remission des Maisons.

N.o 20

Rélation sur l'état de la Ville de Geneve, et de ses habitants.

N.o 21

Memoire dressé par le Chancellier Milliet, contenant les propositions pour le soûtien des droits de la R.le Maison de Savoye sur la Ville de Geneve pour la journée amiable qu'on devoit tenir au mois de Juillet à Lyon. ——— 1579

1.ere Categorie

N.o 22

Traité de confederation, et de Ligue entre Henri 3.e Roi de fr.ce et les Cantons de Berne et de Soleure par lequel à la requisition des d.ts Cantons il prend la Ville de Geneve sous sa défence et protection. 8. May ——— "

Le susd.t Traité fut ratifié par le dit Roi le mois d'aout. " 1579

N.o 23

Procés intenté pardevant la justice de Geneve entre françois de Lallé demandeur en relachement quatre Tonneaux de Vin qu'on y avoit saisis et levés faute de païement d'une obligation de 300.ll et Pierre Accorat et Pierre allié de Geneve défendeurs.

Avec les actes d'appellation pardevant le Juge des Causes superieures du dit Geneve. ——— " 1580

N.o 24

Lettres de Commission au Preid.t de Chillouy pour informer sur les nouveautés que font journellement ceux de Geneve au préjudice des sujets de S.E.A. et du mode de vivre à eux accordé touchant l'imposition de nouveaux péages et Gabelles. 23.bre ——— " 1581

N.o 25

Memoire donné par ceux de Geneve à Mess.rs de Berne sur les griefs prétendus souferts au sujets du procés intenté par divers particuliers pardevant la justice de Geneve qui avoient causé l'emprisonnement de deux d'iceux sujets à Ges par ordre du Juge maje de S.A. ——— " 1581

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988

Paquet 16.

N.o 26

Réponses faites par les ambassadeurs de Savoye aux 10. articles des doléances données par ceux de Geneve touchant quelques procédures qu'ils prétendent avoir été faites à aucuns de leurs sujets au préjudice du Mode de vivre à eux accordé par S.A. l'exemption du paiement des Tailles subside et péage et de la cessation du Commerce avec les sujets de la d.e A. _____ 1581

N.o 27

Memoire instructif de S.A. pour Mons.r de Racconis sur les dispositions qu'il devoit donner pour asseurer une bonne issuë à l'attaque projetté contre la Ville de Geneve. 23. Juin _____ 1582

N.o 28

Instruction originale de Charles Emanuel 1.er au Baron de Fenis à Gaspard de Geneve à Claude Millies. et à Guillaume françois Chabod pour se rendre à la Diéte de Bade, et représenter aux Mediateurs les justes prétentions qu'il a sur la Ville de Geneve et demanderont qu'il soit reintegré en tout ce que ceux de Geneve lui ont usurpé. 17. 7.bre _____ 1582

N.o 29

Autre du Duc Charles Em.l 1.er à ses Ambassadeurs pour intervenir à la Diéte de Baden pour voir decider amiablement sur les prétentions de S.A.R. sur la Ville de Geneve, et sur le Canton de Berne. Avril _____ 1583

1.ere Categorie

N.o 30

Memoire instructif au Baron de Viry pour proposer à ceux de Geneve d'envoyer des députez pour convenir avec ceux de S.A. des moyens pour donner la paix et le repos à leur Ville, et aux Etats circonvoisins _____ 1583

N.o 31

Recés de la Diéte de Baden pour la prorogation du terme assigné pour l'accomodement des differens entre le Duc de Savoye, et la Ville de Geneve. 11. 9.mbre _____ 1583

N.o 32

Abscheid ou départ de la Journée de Bade pour raison du differend entre le Duc Charles Em.l 1.er Le Canton de Berne, et la Ville de Geneve. Janvier _____ 1584

N.o 33

Instruction au Comte de Montreal de ce qu'il devoit dire à Beze, et à Bernard des bonnes intentions de S.A de convenir à l'amiable de ses droits sur la Ville de Geneve. 22. fevrier _____ 1586

N.o 34

Informations prises par le Juge maje de Chablais à la requête du Proc.r Gen.l contre le Pere et fils Livet, la Veuve Monot, et autres pour avoir fait sortir des Etats de S.A.R. entrer, et vendre du bled dans la Ville de Geneve contre les ordres, et défenses faites à ce sujet _____ 1586

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988

Paquet 17.
1ere Catégorie

N.o 1

Demandes, & Conditions sous lesquelles la Ville de Geneve vouloit se soumettre au Duc de Savoye.

N.o 2

Relation faite par Adrian Urbeques sur l'état de la Ville de Geneve, où il avoit été envoyé par le Duc de Terreneuve. — — —

Paquet 17.

N.° 8

Traité conclu entre Henri 3.e Roi de france et de Pologne, et la Ville de Geneve. 19. avril ——— 1589

N.° 9

Traité de paix conclu à Nyon entre le Duc Charles Emanuel 1.er et la Ville de Berne, par lequel entr'autres articles il est porté que la d.e Ville de Berne consent. que le susd.t Duc puisse faire valoir ses droits sur la Ville de Geneve, tant par la voye des Armes, que par celle de justice, comme mieux il verra à faire. 1.er 9bre ——— 1589

N.° 10

Réponse de Mess.rs de Geneve remise par les 7. Cantons Suisses à la journée de s.t Maurice en Valley aux Ambassadeurs de s.a A. pour regard des differens qu'il y avoit entre la d.e A. et la d.e Ville de Geneve. 16. Juilles. 1590

N.° 11

Minute d'instruction de l'Infante Catterine Epouse du Duc Charles Emanuel 1.er au s.r de la Bâtie envoyé en Suisse pour assister à la journée générale qui doit se tenir à Bade à la s.t Jean, et entendre de cette assemblée les moyens qu'il lui plaira proposer pour la décision amiable des differends qu'il y a entre s.a A.R. et la Ville de Geneve, esperant qu'elle sera plus raisonnable et recevable que celle qui fut proposée l'année precedte dans la Diète convoquée à s.t Maurice en Chablais. 13. Juin 1591

1.ere Categorie

N.° 12

Réponses de Pierre Guiguet.t détenu dans les Prisons de Chamberi accusé d'avoir été de connivence avec ceux de Geneve à la prise du Chateau de Beaumont. Avec une Requête par lui présentée pour son élargissem.t 1591

N.° 13

Déliberation du Clergé de Geneve pour le païement d'une Dime de 21073. flor. 8.s et 11. den.rs à s.a A. pour les emploïer aux dépenses néces.res pour la protection et tuition de la Religion Catholique, apostolique et Romaine et empêcher les invasions et ravagements de ceux de Geneve, et du Dauphiné. 19. 8bre ——— 1592

N.° 14

Concession faite par Henri IV. Roi de fr.ce en faveur de Geneve pour faire des levées sur les habitans des Baillages. 20. avril ——— 1593

N.° 15

Déliberation du Conseil de Geneve ensuite de la Trêve concluë avec le Duc de Savoye. du 26. Janvier ——— 1597

N.° 16

Instruction au Baron de Viry, qui contient les réponses qu'il aura à donner aux propositions de ceux de Geneve. 20. Juilles. ——— 1597

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988

Paquet 17.

N.o 17

Lettres patentes du Duc Charles Em.l portant surseance aux Bourgeois de Geneve de toutes Tailles et paiement de Subsides. 8. Juillet. et 10. 8.bre _____ „1598

N.o 18

Ordre de Charles Em.l Duc de Savoye à la Chambre des Comptes de Savoye de promptement faire faire la recherche de tous les titres, papiers, et Documens concernants les droits, et prétentions que S.A. a sur la Ville de Geneve, et qui sont ez archives, selon les memoires, qui leur seront envoyés par le 1.er Président, et iceux incontinent envoyer à Conon par un des Clavaires, pour s'en servir à la Conférence. 13. 8.bre _____ „1598

N.o 19

Conférences, qui ont été tenuës au Lieu d'Hermance en Chablais entre les députés de S.A. et ceux de la Ville de Geneve au sujet des prétentions du Duc Charles Em.l 1.er sur la d.e Ville. 21. 8.bre _____ „1598

N.o 20

Déclaration d'Henri IV. Roi de france en faveur de la Ville de Geneve, par laquelle il la déclare comprise dans le Traité de la paix générale, quoiqu'on n'y en eût pas fait mention. 11. 9.bre _____ „1598

1.ere Categorie

N.o 21

Inventaire des droits, et titres que S.A. a sur la Ville de Geneve, sur lesquels M.r le Chancellier Millet a dressé les memoires contenus dans un volume intitulé Propositions pour le soutenement des droits de S.A. sur la d.e ville, dressées pour la prochaine journée amiable qui doit se tenir à Nion au mois de Juillet 1379.

Avec un autre Inventaire des pièces produites en faveur de la d.e A. contre Geneve envoyé à Conon le 21. 8.bre 1598

N.o 22

Convention entre le Duc Charles Em.l 1.er et le Card.l Aldobrandin Neveu du Pape Clement. VIII pour le recouvrement de Geneve, de Lausanne, et du Païs de Vaud, signée par le dit Cardinal.

N.o 23

Sommaire discours des droits de la R.le Maison de Savoye sur la Ville franche, et Imp.le de Geneve ____ „1598

N.o 24

Registre des Conferences tenuës à Hermance entre les députés de Savoye, et de la Ville de Geneve. ____ „1598 jusqu'à 1601.

N.o 25

Articles proposés par les députés de S.A.R. et ceux de Geneve en la Conférence tenuë en la d.e Ville. 3. 9.bre 1598

94

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988
centim

N.° 26

Diverses propositions, instructions, et discours touchant des Entreprises sur Geneve pour la reduire à l'obeissance de la Couronne de Savoye.

N.° 27

Mémoires et Instruction aux ambassadeurs du Duc Charles Em.l 1.er aud.t délegués à la Journee de S.t Maurice pour terminer les differens avec la Ville de Geneve. ——— 1599

Paquet 18.e
1.ere Categorie

N.° 1

Inventaires de divers Traités et autres titres employés en divers tems pour les affaires de Geneve

N.° 2

Discours historique des Causes, et du progrés de la Rebellion de Geneve.

N.° 3

Divers Sommaires et discours sur les droits de la R.le Maison de Savoye sur la Ville de Geneve.

N.° 4

Discours pour le fait de Geneve et droits de la Maison de Savoye sur icelle par Philibert de Pingon. —

N.° 5

Lettres de déclaration du Roi de fr.ce Henri IV. qui confirment que Geneve est comprise en la Paix de Vervins. 13. août. ——— 1601

N.° 6

Instruction au Secr.re Ronicas envoye en Savoye à M.r d'Albigny pour lui communiquer l'état présent des affaires et lui demander son avis, le tout relativement à l'entreprise projettée sur Geneve. du 18. août ——— 1601

N.° 7

Copie de trois articles présentés par ceux de Geneve à S. A. R.le 1.° touchant le mode de vivre de 1570. dont ils demandent la prolongation. 2.° la Confirmation de leurs privileges. 3.° leur retablissement dans Armoy, Draillans et Foncenex. 28. 9.mbre ——— 1601
avec les réponses à côté de la d.e A.

N.° 8

Demandes faites par ceux de Geneve au Roi de fr.ce Henri IV. de les maintenir dans les immunités et franchises desquelles ils ont joüi d'ancienneté au Baillage de Gex, et autres Terres cedées à S. M.té par S. A. R.le

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988

Paquet 18.e avec les reponses de S.A.R.te aux susd.es demandes. 25. May 31. août, et 8.bre — „1602

N.o 9

Instruction au Marquis de Lullin contenant les conditions aus quelles S.A.R.te auroit consenti pour terminer les differens avec ceux de Geneve à l'égard de ses droits sur cette Ville, et avec les Bernois à l'égard du Païs de Vaud. 29. X.bre — — — — — — — — — — — — — 1602

N.o 10

Minute de Lettre du Duc Charles Em.l 1.er à M.r d'albigny Gouv.r de Savoye concernant le Traité qui se négocioit à S.t Julien entre le dit. Duc et la Ville de Geneve. 9. Juillet. — — — — — — — — — — — — — „1603

N.o 11

Mémoires, Lettres, et propositions, concernant la négociation du Traité de S.t Julien — — — — — „1603

N.o 12

Lettres des députés de S.A. au Traité de S.t Julien avec un projet. du dit Traité, et des annotations en marge, et une relation à S.A.R.te des d.s députés, et de M.r d'albigny des 28. 30. Juin, et 3. Juillet. — — — — — — — — — „1603.

N.o 13

Requêtes, Certificats, Rôlles et Verbal touchant les ruines, et dégats faits en la Ville de S.t Genis

par les Gens de guerre de Geneve aprés la suspension d'Armes. 1603. et — — — — — — — — — — — — — „1604

Paquet 19.e
1.ere Catégorie

N.o 1

Lettres de M.rs de Rochette, et de Lobel à Mons.r d'albigny Gouverneur de Savoye touchant le Traité de S.t Julien. avec quelques mémoires sur le même sujet. — — — — 1603

N.o 2

Projet du Traité à faire à S.t Julien entre le Duc Charles Em.l 1.er et la Ville de Geneve, avec des remarques en marge dud.t projet. Juillet — — — — — — — — — — — — —

Paquet 19

N.o 5

Memoire presenté par le deputé de Geneve à M.r d'albigny lieuten.t Gen.l en Savoye.

avec les réponses en marge concernant le Traité de S.t Julien. 6. Mars. 1 _____ 1604

N.o 6

Arrêt d'interinement du Traité de S.t julien fait par la Chambre des Comptes de Turin. 6. Juin _____ 1604

N.o 7

Représentations, et demandes faites à M.r le Presid.t de la Roche à S.t Julien par Isac Aulbert de Geneve tant à son nom, que des Hoirs de Jean, pour être mis en possession de la Cure Dezertes au Mandement de Vry, avec restitution des fruits de l'année 1589. comme droit ayant de noble Henri aulbert, qu'il avoit acquise de Jean Say pour le prix de 200. Ecus d'or. 2. et 22. 7bres _____ 1604

N.o 8

Articles présentés à M.r d'albigny par un deputé de Geneve, concernant quelques Contraventions au Traité de S.t Julien, dont ceux du dit. Geneve se plaignoient. avec les réponses en marge des d.ts articles. _____ 1604

N.o 9

Memoire de Jean Sarrasin député de la part de Geneve au Presid.t de la Roche pour regard des _____

1ere Categorie

Contraventions au Traité de S.t Julien, et des exemptions des Tailles

avec les réponses de M.r d'albigny tant au d.t memoire qu'à celle donne par certain Sullin autre député des dits Mess.rs de Geneve sur le même fait _____ 1606

N.o 10

Extrait d'un Mercure françois touchant l'aggrandissement de la Maison de Savoye, la protection que les Rois de fr.ce ont toujours accordée à la Seig.rie de Geneve, et les entreprises des Ducs de Savoye sur cette ville _____ 1610

N.o 11

Articles proposés par le S.r de Fontaine ambassadeur pour S.M.T.C. lesquels seront emploiés par devers certains principaux personnages des Cantons Catholiques, et par le moien desquels on peut connoitre l'opinion dudit Ministre pour raison de l'alliance que la Ville de Geneve désire de faire avec les Seig.rs des Ligues.

N.o 12

Réponse de M.r de Vieuville Ministre d'Etat du Roi de fr.ce à la Lettre de S.A.R.le de Savoye, par laquelle il l'asûre de la bienveillance et confiance de S.M.T.C. dans les Conjonctures présentes, et qu'elle espere, que Sad.te M. ayant vû le Maréchal Les diguieres elle sera satisfaite sur le point de la Religion, et que Sad.te M.té prendra les asûrances que S.A. désire pour ce qui regarde la Ville de Geneve. 18. Mars. _____ 1610

97

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988
centim

Paquet 19

N.° 13

Plan de la Ville de Geneve, et de ses fortifications. 1611

N.° 14

Livre contenant un sommaire des Negociations passées entre la Maison de Savoye et les Suisses, où sont copiés les Traités faits touchant les prétentions des Ducs de Savoye sur la Ville de Geneve depuis l'année 1530. jusqu'à 1611. à la réserve des Traités faits à Bâle et à Lausanne en 1563. et 1564. - - -

Paquet 19e

N.o 24

Moïens proposés à S. A. R. pour faciliter la prise de Geneve.

N.o 25

Instructions au Pere Tobia Corona Religieux Barnabite qui avoit été envoyé par le Pape Gregoire XV. au Roi de Fr.ce et au Duc de Savoye pour les engager à faire une entreprise sur la Ville de Geneve, avec diverses Lettres du dit Pere Corona touchant ses Negociations, le tout depuis l'année 1621. jusqu'à — — — — — — — — 1624

N.o 26

Informations fiscales contre Pierre Joly de Geneve accusé d'avoir brulé certains actes, et Registres concernant la discussion des Biens de Jaques Alamand contre ses Créanciers, qu'ils avoit pris de Pierre de Letaz Greffier de la Cour de Geneve. — — — — — — — — — — — — 1526

N.o 27

Lettre du S.r de Bruiset à S. A. Serv.ne par laquelle il l'informe des forces des Suisses, et lui suggere les moyens qu'il croit propres pour conquerir leurs Etats, et se rendre maîtres de la Ville de Geneve. — — — — — — — — — 1628

N.o 28

Memoire de la maniére qu'en usoient ceux de Geneve quand on leur défendoit en Savoye le commerce des Grains, non seulem.t quand il y en avoit disette, mais aussi dans un doute de Contagion — — — — — — — — — 1629

1ere Categorie

N.o 29

Projet de Jean Mollière pour détruire l'Eresie dans la Ville de Geneve.

N.o 30

Ordre du Prince Thomas Gouv.r de Savoye pour informer sur le fait de l'excavation de pierres de la part des Genevois dans le pré d'Arves et sur ce qu'un Notaire de Geneve stipuloit rière Landecy Terre de S.t Victor et Chapître

Avec un memoire sur ce sujet, et sur d'autres presenté au même Prince par la Ville de Geneve 16. août 1633

N.o 31

Requête du S.r Lullin de Geneve à M.r le Prince Thomas par laquelle il lui expose que Pierre du Boulo qui a quitté la Religion Catholique pour reprendre la sienne 1ere a été fait prisonnier par cette consideration. avec le decret de S. A. pour le faire élargir, et l'acte de soumission du S.r Lullin et du dit Pierre Boulo qu'il n'habiteroit plus rière le lieu de Menny 28. août — — — — — — — — — — — — — 1633

N.o 32

Mémoire concernant le Gouvernem.t Politique, et œconomique de la Ville de Geneve

avec la note de diverses entreprises et usurpations de la d.e Ville au préjudice de la Maison de Savoye — — 1635

ARCHIVIO DI CORTE INVENTARI DEL SECOLO XVIII TOMO 11 ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988

Paques 19e.

N.o 33

Articles envoïés à s.r le Resident de la Grande Bretagne de la part de la Ville de Geneve pour les representer à s.r S. A. R.le touchant une Maison de Cursinge et les terres et fiefs qui appartiennent à la Ville susd.e et de ceux qui relevent de la Souveraineté de s.r S. A. R.le _____ 1635

N.o 34

Informations prises par le Chatellain de s.r S. A. R.le au lieu d'Evian sur l'imposition de 5 florins établie dans les Païs de Vaud, et en Suisse, que l'on fait païer pour Viande Vin et autres Marchandises aud.s sujets de s.a d.e S. A. R.le outre les petits péages ordinaires 1637

N.o 35

Lettre des Sindics de Geneve à Mad.e R.le sur l'arrêt rendu par le Senat. de Savoye en faveur de George de la Fraße Curé de Mesigny contre Nob. Pierre Lullin Sindic de Geneve au sujet de quelques Biens dont le 1.er prétendoit d'être mis en poßeßion dans les Baillages de Cernier et Gaillard abbergés par les Bernois.
Concernant l'art. 13. du Traité de s.t Julien _____ 1641

N.o 36

Autre de la d.e Ville de Geneve à M.r Deoncieu 1.er Presid.t au Senat. de Savoye, par laquelle elle le prie de retablir le Commerce conformement au Traité de s.t Julien, et aux ordres précis de s.r S. A. R.le 19. Juin _____ 1644

N.o 37

Informations prises par le Chatelain de Ville la grand contenant les dépositions de 14. témoins à l'occasion d'un homicide commis par quelques particuliers de Geneve au lieu de Puplinge en les personnes des nommés la Forge, et la Combe Gardes des Bleds _____ 1630

N.o 38

Memoire des insolences et attentats que ceux de Geneve ont coûtume de commettre pour s'attribuer de nouveaux droits au préjudice de la Souveraineté de s.r S. A. R.le _____ 1630

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988
centim

Paques 20me
1ere Categorie

N.o 1

Precis de deux Lettres de Mess.rs d'Oncieu, et Garnerin par lesquelles ils donnent avis qu'une Brigade de 25. personnes de Geneve étoit entrée dans les Etats de Savoye et y avoit tué deux Gardes des Bleds, en haine de ce qu'on ne permettoit pas le libre Commerce des Grains avec la Ville de Geneve. 26. août ——————— 1630

N.o 2

Lettre du Marquis de Lullin à M.r de R.le au sujet de la justification que ceux de Geneve offrent de faire de leurs droits par devant tels Commissaires qu'il plaira à S.A.R.le de députer. 12. Xbre ——————— 1630

N.o 3

Déclaration faite par les S.rs Pictet, et Colladon députés par ceux de Geneve au Marquis de Lullin que la Ville de Geneve n'a jamais eû le dessein d'entreprendre aucune chose qui pût alterer la tranquillité publique, ou choquer les droits de S.A.R.le

N.o 4

Lettre des Sindics de Geneve au d.t Marquis, par laquelle ils offrent de communiquer aux députés de S.A.R. les originaux de leurs titres. 26. Janvier ——————— 1631

N.o 5

Accensement passé par le Cons.r d'Etat Favier en faveur de Jacques Dumont, du Greffe de l'officialité de Geneve pendant la vacance sous la Cense annuelle de 1100. flor.s 15. fevrier ——————— 1660

N.o 6

Minute de Lettre du Marquis de S.t Thomas à ceux de Geneve, par laquelle il leur fait sçavoir que le Traité de S.t Julien a toujours été ponctuellem.t observé et que S.A.R. a renouvellé ses ordres à ses Magistrats pour son observation. 11. avril ——————— 1661

N.o 7

Lettre de la Chambre des Comptes de Savoye à S.A.R. par laquelle lui envoit un acte qui a été signifié au Gabellier général de Savoye au nom des fermiers du Lionnois, et la réponse qu'il leur a faite par un autre acte. La d.te Chambre lui représente aussi par la même lettre qu'il est du bien de son service, et de la commodité de ses peuples de faire faire à Lotrambières un Pont de Pierre à quatre piliers. 8. fevrier ——————— 1664

N.o 8

Verbal du S.r Gallay Juge maje de Cernier et Gaillard concernant les menaces à lui faites de la part du Conseil de Geneve par rapport à l'habitation des Genevois en Savoye. 9. août ——————— 1666.

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988
centim

Paquet 20.

N.° 9

Informations prises sur ce que ceux de Geneve sont allés à main armée de nuit. au Pont. d'Estrambieres — 28. 9.mbre ——— 1666

N.° 10

Mémoire des droits de la R.le Maison de Savoye sur la ville de Geneve, et de ce qui s'est passé en 1666 jusqu'à 1669.

N.° 11

Replique faite par le Procureur Gen.l de Savoye à la réponse faite par ceux de Geneve au factum qui fut envoyé au Baron de Greysi fevrier ——— 1667

N.° 12

Informations prises sur ce que six Cavaliers bien armés de Geneve étoient allé voir le Pont. d'Estrambieres, où M.re Claude La Perouse Curé d'Annemas faisoit travailler Mars ——— 1667

N.° 13

Extrait d'un arrêt du Senat. de Savoye entre les Sindics de Geneve demandeurs, et les Nob.s freres Dadaz de Cursinge defendeurs. 17. Mars ——— 1667

N.° 14

Informations prises sur ce que ceux de Geneve étoient allé en grand nombre tant de Cavalerie que d'Infant.e

1.ere Categorie

au Village de Gaillard, et autres lieux circonvoisins pour sçavoir s'il y avoit des Gens de Guerre. 21. Mars ——— 1667

N.° 15

Informations prises sur ce qu'une grosse — Croupe de Cavaliers passa par le grand Chemin qui traverse celui de Cholex tirant à Jussy, où elle accompagna le.r Dupan de la Ville de Geneve, qui avoit été nouvellem.t établi Chatelain dudit Lieu. 21. Mars. ——— 1667

N.° 16

Avis du Conseil d'Etat. de Savoye sur les violences de ceux de Geneve qui sont sortis de la d.e Ville au nombre de 25. à 30. hommes à Cheval armés de pistolets et de — Carabines, et qui ont traversé dans les Terres de l'obeissance de S. A. R. pour escorter le Juge Chatelain de Jussy — l'Evêque, d'où il seroit venu avec la même escorte dans la Terre de Cursinge qui est de la jurisdiction de sa d.e A. R.le

N.° 17

Informations prises sur ce qu'une Troupe de Cavaliers bien armés accompagna de Geneve au lieu de Chapître le Chatelain qui y étoit allé prendre possession de sa Charge. 24. Mars ——— 1667

N.° 18

Autres prises sur ce que dix personnes à cheval de Gen.e qui étoient bien armés venoient de contre les Bois et traverserent ceux de Villelagrand, pour s'en aller contre Marsa. 28. Mars ——— 1667

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988

Paquet 20.

N.° 19

Relation des Courses faites par le Comte de Donaz sur la frontiere des Etats de S.A.R. avril ____ 1667

N.° 20

Informations prises par le Juge Maje Gallay sur ce qu'une grosse Troupe de gens armés de pistolets et de Mousquetons étoient sortis de Geneve, et avoient pris la route des Communes appellée la Bongerie tirant contre Villette et Chateau blanc à dessein de surprendre les Gardes de Blé, et les tailler en pieces. 3. May. ____ 1667

N.° 21

Autres prises par le même sur ce que le Comte de Donatz habitant à Geneve seroit sorti de la d.e Ville diverses fois accompagné de l'Ingenieur Ivoy, et de quatre ou cinq Cavaliers armés de pistolets, et de Mousquetons par le Pont d'arve et seroit allé en differens endroits voisins du dit Geneve dans les Etats de l'obeissance de S.A.R.le pour prendre le plan des lieux qu'ils auroient parcouru contre le service de la d.e A.R.le 1. et 22 May ____ 1667

N.° 22

Extrait d'informations prises sur ce qu'une fregate de Guerre de la Ville de Geneve chargée d'environ 40. hommes armés avoit coloyé le Chablais. ____ 1667

1ere Categorie

N.° 23

Lettre de la Chambre des Comptes de Savoye à S.A.R. avec deux Inventaires des titres, qui sont dans les archives de la d.e Chambre touchant les droits de la d.e A.R.le sur la Ville de Geneve. 12. août. ____ 1667

N.° 24

Autre du Card.l Azzolino au Nonce de S.te à Turin par laquelle il lui détaille les raisons qui ne permettent pas au Pape d'assister, ainsi qu'il le souhaiteroit S.A.R.le pour la reduction de la Ville de Geneve. 23. août. ____ 1667

N.° 25

Memorial de Mess.rs de Geneve, avec la réponse du Grand Chancellier Busquet sur diverses contraventions prétenduës au Traité de S.t Julien pour regard du Commerce

Avec un memoire pour faire voir que les voitures du Sel destiné pour Geneve et Païs de Valey sont plus courtes plus sûres et à meilleur marché étant conduites du Regonfle à Geneve par la Savoye, que si elles étoient voiturées par le Païs de Ges.

N.° 26

Lettre du Prêtre Morel Curé de Pezei à l'Evêque de Geneve, par laquelle l'informe que les enfans du nommé Devin suivirent leur Pere, et que la Mere d'iceux vint accompagnée de 3. ou 4. hommes à cheval à Pezey pour demander où étoient ses enfans. 2. 8.bre ____ 1667

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988

Paquet 20.e

N.o 27

Memorial présenté au Grand Chancellier de Savoye par les députés de Geneve concernant les contraventions au Traité de S.t Julien, des officiers de Savoye, allequées par les d.s députés dans les Conférences qui ont été tenuës à ce sujet. - Avec un memoire à part contenant les réponses aux plaintes des d.s députés de Geneve - - - - - - - - - - - - - - - - 1668

N.o 28

Memoire d'un anonime à S. A. R.le par lequel il lui fait un détail du discours qu'il a tenu à S.t Julien avec les Sindics Sarrasin et Dupuy de Geneve touchant l'attentat commis par le Chatelain de S.t Victor accompagné de sept Mousquetaires commandés par le nommé la Ramée en la personne du Seig.r de la Prave au lieu de Lacconay, l'homicide commis par le Chev.r de la Prave du dit la Ramée à S.t Julien, son exécution à mort à Geneve et concernant les nouvelles qu'il y avoit de ce tems là dans les Païs étrangers.

N.o 29

Autre non signé et sans date de ce qui a été représenté à M.r R.le Christine de France et à son Gran Chancellier par les S.rs Gallatin et Colladon Deputés de Geneve au sujet des Contraventions faites au Traité de S.t Julien par les officiers de S. A. R.le avec les réponses en marge des articles du dit memoire, avec quelques autres memoires sur le même fait.

N.o 30

Lettre de S. A. R.le au 1.er Presid.t la Perrouse, par -

1.ere Categorie laquelle elle lui témoigne la satisfaction qu'elle a eüe de voir dans ses lettres qu'il étoit du même sentiment que le Président de Chamosset pour ce qui regardoit la rupture du Traité de S.t Julien, et qu'il offroit à signer conjointement avec lui l'avis qu'il lui avoit envoyé par écrit.

Avec une autre de la d.e S. A. R.le audit 1.er Presid.t touchant la députation de ceux de Geneve à Turin. des 5. et 19. avril - - 1669

N.o 31

Memoire sur lequel on a demandé les sentimens des Presidens de la Perrouse, de Challes et de Chamosset touchant le Traité de S.t Julien.

Avec leur réponse.

N.o 32

Avis du Président de Chamosset sur le Traité de S.t Julien. 8. May - - - - - - - - - - - - 1669

N.o 33

Lettre du Président de la Perrouse à S. A. R. sur la déclaration faite aux Deputés de Geneve touchant ledit Traité, qu'elle ne pretendoit plus d'observer.

Avec le discours fait par le dit 1.er Presid.t à l'ouverture de la Conférence tenuë avec Mess.rs de Geneve. 2. Juin - 1669

N.o 34

Minute de deux lettres de S. A. R. aux Presid.s de la Perrouse et de Chamosset, par lesquelles il approuve la maniere avec laquelle on a fait la déclaration notifiée aux députés de Geneve concernant la rupture du Traité de S.t Julien - - 1669

ARCHIVIO DI CORTE
INVENTARI DEL
SECOLO XVIII
TOMO 11
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO - SEZ.I - Cacciatore 1988
centim